

Avril 2015

TOME
2

Programme d'actions

Détail de l'entête des Fiches actions :

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action	
THEME	Rétablissement de la continuité écologique		B2	1
ME / TPCE	656		Priorité	I - 1
Cours d'eau	Ognon basse vallée		Lancement	2016
Commune(s)	Cromary		Code ROE	20141
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique			
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique			

Intitulé du volet d'intervention → FONCTIONNALITE DES MILIEUX
 Thème du volet d'intervention → Rétablissement de la continuité écologique
 Code du volet et du thème d'intervention → 656
 Numéro de la fiche action par thème → B2 1
 Code de la masse d'eau superficielle concernée (DCE) → 656
 Nom du cours d'eau concerné → Ognon basse vallée
 Commune concernée par le projet → Cromary
 Début envisagé de l'opération et → 2016
 Mesure du programme de mesures du SDAGE auquel se rapporte l'action → MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique
 Intitulé exact de l'opération → Restauration de la continuité écologique

Précisions concernant la priorisation des fiches :

- I : Action qui doit être mise en œuvre durant la première partie du contrat (2015-2018)
 II : Action qui sera mise en œuvre durant la seconde partie du contrat (2018-2021)

Pour les mêmes thématiques d'intervention, chaque action a ensuite été priorisée aboutissant à des priorités I-1, I-2, II-1, ...

Volets d'intervention du Contrat de Rivière :

VOLETS	Thèmes
A : MAITRISE DES POLLUTIONS	A1 : Maîtrise des pollutions d'origine agricole
	A2 : Maîtrise des pollutions d'origine industrielle
	A3 : Mesures complémentaires
B : FONCTIONNALITE DES MILIEUX	B1 : Amélioration de la fonctionnalité morphologique des cours d'eau
	B2 : Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire
	B3 : Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques
	B4 : Gestion et suivi des milieux
C : ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE	C1 : Animation et coordination du Contrat
	C2 : Programme de communication
	C3 : Valorisation du patrimoine lié à l'eau

LISTE DES ACTIONS PAR VOLET

VOLET A : MAITRISE DES POLLUTIONS

Volet A1 : Réduction des pollutions d'origine agricole

- | | | |
|----|---|--|
| A1 | 1 | Identification et mise en œuvre d'opérations pilotes de gestion des effluents d'élevage |
| A1 | 2 | Programme Biodiversité Haies |
| A1 | 3 | Identification et mise en œuvre d'une opération pilote sur la thématique de la gestion des intrants et pollutions diffuses |
| A1 | 4 | Opération collective d'amélioration du remplissage / lavage des pulvérisateurs |
| A1 | 5 | Développement des intercultures visant à maintenir le potentiel agronomique des sols et la biodiversité |
| A1 | 6 | Animation du concours national "Prairies fleuries" |
| A1 | 7 | Acquisition de références et conseil au maintien des prairies - "Un autre regard sur les prairies permanentes à forte biodiversité de Haute Saône" |
| A1 | 8 | Identification et mise en œuvre d'une opération pilote sur la thématique de mise en défens des ruisseaux |
| A1 | 9 | Plan d'entretien des cours d'eau et fossés à l'échelle d'un réseau intercommunal |

Volet A2 : Maîtrise des pollutions d'origine industrielle

- | | | |
|----|---|--|
| A2 | 1 | Réduction par phytoremédiation des pollutions liées aux terrils sur les communes de Magny Danigon et Ronchamp (70) |
| A2 | 2 | Traitement des boues de la Reigne sur la commune de Magny Vernois (70) |
| A2 | 3 | Suivi de la contamination par les substances toxiques sur la haute vallée de l'Ognon |

Volet A3 : Mesures complémentaires

- | | | |
|----|---|---|
| A3 | 1 | Etude de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de l'Ognon |
| A3 | 2 | Engagement et/ou poursuite des procédures de protection des puits de captage |
| A3 | 3 | Etudes des ressources majeures en eau - Alluvions de l'Ognon et calcaires jurassiques des plateaux de Haute Saône |

VOLET B1 : FONCTIONNALITE DES MILIEUX

Volet B1 : Amélioration de la fonctionnalité morphologique des cours d'eau

- | | | |
|----|----|---|
| B1 | 1 | Programme de restauration de la Lanterne (25) |
| B1 | 2 | Programme de restauration de la Vèze d'Ougney (39) |
| B1 | 3 | Programme de restauration du Crenu (25) |
| B1 | 4 | Programme de restauration du Poussot (70) |
| B1 | 5 | Programme de restauration de la Fontaine de Douis (70) |
| B1 | 6 | Programme de restauration du Bon bief (25) |
| B1 | 7 | Programme de restauration du ruisseau des Coches (25) |
| B1 | 8 | Programme de restauration de la Chazelle (25) |
| B1 | 9 | Programme de restauration du ruisseau du Bois de la Mouille (25) |
| B1 | 10 | Programme de restauration du ruisseau de la Noue Armand (70) |
| B1 | 11 | Programme de restauration du ruisseau de Malbazin (70) |
| B1 | 12 | Programme de restauration de la Quenoche et de la Linotte (70) |
| B1 | 13 | Programme de restauration du Recologne (25) |
| B1 | 14 | Programme de restauration de la Résie (70) |
| B1 | 15 | Programme de restauration de la Buthiers (70) |
| B1 | 16 | Programme de restauration du Malgérard (70) |
| B1 | 17 | Programme de restauration du ruisseau de Vieilley (25) |
| B1 | 18 | Programme de restauration de la Corcelle (25) |
| B1 | 19 | Programme de restauration du Bief rouge (70) |
| B1 | 20 | Programme de restauration du ruisseau de Montagney (70) |
| B1 | 21 | Programme de restauration du ruisseau de la Fontaine de Magney (70) |
| B1 | 22 | Programme de restauration du Gravellon (39) |
| B1 | 23 | Programme de restauration du Razou (70) |

B1	24	Programme de restauration du ruisseau de l'Etang (25)
B1	25	Programme de restauration du ruisseau de Brans (39)
B1	26	Programme de restauration du ruisseau Bard les Pesmes (70)
B1	27	Programme de restauration de la Quenoche (70)
B1	28	Programme de restauration des ruisseaux de Pierre percée, du Bief, du Cros et de l'étang du Bois (70)

Volet B2 : Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire

B2	1	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Cromary (70)
B2	2	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Chevroz (25)
B2	3	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage du Général Brosset à Champagny (70)
B2	4	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau des Prés d'Ambiez (70)
B2	5	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau des Renards (70)
B2	6	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Mansevillers (70)
B2	7	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau Notre Dame (70)
B2	8	Restauration de la dynamique alluviale sur deux tronçons de l'Ognon (70)
B2	9	Restauration de la continuité écologique au niveau de l'étang de Clairegoutte (70)
B2	10	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Chenevrey (70) - Courchapon (25)
B2	11	Restauration de la continuité écologique au niveau du seuil de l'ancienne prise d'eau du tissage de La Côte (70)
B2	12	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de l'Abbaye d'Acey (39)
B2	13	Restauration de la continuité écologique au niveau de la vanne levante Jeannin à Mélisey (70)
B2	14	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage "Reboud" à Plancher Bas (70)
B2	15	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Cirey les Bellevaux (70)
B2	16	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage d'Emagny (25)
B2	17	Restauration de la continuité écologique sur le Recologne (25)
B2	18	Restauration de la continuité écologique au niveau de la prise d'eau du bassin de Champagny (70)
B2	19	Restauration de la continuité écologique au niveau de deux ouvrages à Fresse (70)
B2	20	Restauration de la continuité écologique au niveau du seuil du Volvet à Fresse (70)
B2	21	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Cussey sur l'Ognon (25)
B2	22	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage Chardenot à Avilley (25)
B2	23	Restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Malgérard à Neuville les Cromary (70)
B2	24	Restauration de la continuité écologique au niveau de la tréfilerie de Montarlot les Rioz (70)
B2	25	Restauration de la continuité écologique au niveau de l'ancien moulin de Sorans (70)
B2	26	Restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Buthiers (70)
B2	27	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de la Bachotte à Champagny (70)
B2	28	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau le Fau (70)
B2	29	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Moncey (25)
B2	30	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Belonchamp (70)

Volet B3 : Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques

B3	1	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Brussey (70)
B3	2	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Perrouse - lieu-dit de "la Morte Jacquot"
B3	3	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Courchapon (25) - secteur amont
B3	4	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Courchapon (25) - secteur aval
B3	5	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune d'Ailleval (70) au lieu-dit du "Creux des Fées"
B3	6	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune d'Avilley (25) au lieu-dit "En Belin"
B3	7	Restauration de zones humides sur les communes de Gémonval (25), Secenans, Vellechevreux-et-Courbenans, Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges (70)
B3	8	Plan de gestion de la gravière de Pagny (39)
B3	9	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Pesmes (70) sur le lieu-dit du "Prés des Essarts"
B3	10	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Vandelans (70)
B3	11	Restauration/création d'une frayère à Brochets sur la commune de Jallerange (25)
B3	12	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Thurey-le-Mont (25) au lieu-dit des Grandes Iles

B3	13	Restauration de zones humides sur la commune de Chevigny-sur-l'Ognon (25)
B3	14	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Cussey sur l'Ognon (25)
B3	15	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Chenevrey-Morogne (70) au lieu dit en Masebreux
B3	16	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Boulot (70)
B3	17	Restauration/création d'une frayère à Brochets sur la commune de Thervay (39) sur le lieu-dit des Iles de Balançon
B3	18	Restauration/création d'une frayère à Brochets sur la commune de Montagney (70)
B3	19	Restauration/création d'une frayère à Brochets sur la commune de Vitreux (39) au lieu-dit de l'Abbaye d'Acey
B3	20	Restauration/création d'une frayère à Brochets sur la commune de Malans (70)
B3	21	Amélioration de la reproduction du brochet sur les moyenne et basse vallées de l'Ognon
B3	22	Préservation des zones humides de la vallée de l'Ognon et gestion conservatoire
B4	23	Préservation des tourbières (Réseau tourbières du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-comté)

Volet B4 : Gestion et suivi des milieux

B4	1	Gestion et valorisation d'un site naturel en vallée de l'Ognon
B4	2	Plan de gestion des alluvions de l'Ognon et de ses affluents
B4	3	Suivi écologique des ruisseaux patrimoniaux apicaux du bassin versant de l'Ognon
B4	4	Programme d'acquisition foncière
B4	5	Mise en œuvre du plan de gestion des frayères à brochets identifiées
B4	6	Entretien courant des ouvrages et des boisements de berges
B4	7	Connaissance et conservation participative en vallée de l'Ognon pour le maintien, la restauration des zones de reproduction et des continuités écologiques en faveur des amphibiens menacés
B4	8	Préservation du cortège d'oiseaux des zones humides agricoles par une adaptation/adéquation des pratiques agricoles sur les milieux concernés.

VOLET C : ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE

Volet C1 : Animation et coordination du Contrat

C1	1	Poste de coordonnateur du Contrat de Rivière
C1	2	Poste de chargé d'études / technicien de rivière
C1	3	Postes au sein du Syndicat de la moyenne et basse vallée de l'Ognon
C1	4	Poste de technicien de rivière au sein du Syndicat d'aménagement de la haute vallée de l'Ognon
C1	5	Mise en place et financement d'un chargé de mission à mi-temps : animation et coordination du volet agricole
C1	6	Animation générale et évaluation de la perte agricole
C1	7	Evaluation du contrat - Etude bilan
C1	8	Structuration maîtrise d'ouvrage, évolution politiques de gestion des bassins versants

Volet C2 : Programme de communication

C2	1	Programme de communication / sensibilisation du contrat de rivière Ognon
C2	2	Publication d'un bulletin d'information annuel du contrat de rivière Ognon
C2	3	Réalisation de films sur les projets emblématiques du programme d'action
C2	4	Publication d'un guide d'entretien des cours d'eau

Volet C3 : Valorisation du patrimoine lié à l'eau

C3	1	Identification et restauration du petit patrimoine bâti lié à l'eau
----	---	---

A : MAITRISE DES POLLUTIONS

A1 : Réduction des pollutions d'origine agricole

VOLET	MAITRISE DES POLLUTIONS		Code Fiche Action				
THEME	Réduction des pollutions d'origine agricole		A1	1			
ME / TPCE	10143, 11187, 10118, 11121, 11698, 10198, 11952, 10550, 11150						
Cours d'eau	Résie, Lauzin, Beune, Autah, Peute-vue, Etang, Gouhelans, Gravellon, Vèze d'Ougney		Priorité	I-1			
Commune(s)	Communes localisées sur les BV concernés		Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	AGR0804 : Réduire la pression phosphorée et azotée liée aux élevages au-delà de la Directive nitrates						
Intitulé du Projet	Identification et mise en œuvre d'opérations pilotes de gestion des effluents d'élevage						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
L'évolution de la taille moyenne des élevages comme la modification de certains systèmes amènent à porter une attention soutenue à la gestion des effluents d'élevage (capacités de stockage, conditions d'épandage ou de traitement,...). La maîtrise des déjections issues des élevages est considérée comme une action prioritaire pour améliorer la qualité des eaux superficielles et pour maintenir la qualité dans certains secteurs à forte valeur écologique. Outre la mise en conformité des bâtiments d'élevage, cette maîtrise des déjections passe par le raisonnement des apports des effluents prenant en compte le plan d'épandage et la mise en place de plans prévisionnels de fumure adaptés aux sols et aux cultures.							
Objectifs							
1. Diminuer les pressions liées à l'activité d'élevage sur le milieu par le conseil (réalisation des plans d'épandage, établissement des plans prévisionnels de fertilisation, aide à la conception de projets d'investissement), la formation et l'aide à l'investissement (capacités de stockage des effluents ou dispositifs de traitement) 2. Mettre en oeuvre une méthodologie d'intervention reproductible sur d'autres bassins versants.							
Conditions d'exécution							
1. Identification des agriculteurs ayant le souhait de s'engager dans une démarche en partie collective sur la gestion des effluents d'élevage 2. Inscription de la démarche dans le dispositif des opérations pilotes FEADER 2011-2020 (diagnostic de territoire, implication d'organismes économiques, mobilisation des dispositifs d'aide à l'investissement, animation, suivi et évaluation) 3. Animation des groupes d'agriculteurs avec alternance de phases collectives (dont formation) et individuelles s'appuyant sur un programme d'action d'adhésion volontaire sur les thématiques : stockage, traitement, épandage et fertilisation 4. Aide au montage et au suivi des projets d'investissement pour les exploitations volontaires 5. Suivi et évaluation des opérations							
Indicateurs d'efficacité							
1. Nombre de participants aux réunions d'information 2. Nombre d'exploitants participant à l'opération pilote de gestion des effluents d'élevage (participation à au moins une action du programme proposé) 3. Nombre d'UGB concernées par au moins une action proposée 4. Nombre et montant des projets d'investissement. 5. Amélioration de la qualité de l'eau							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels pour 2 BV, 1 en 25 et 1 en 70 (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Identification des exploitations, recherche de partenariat OS et information (base 30 expl par BV) 5 jours X 500 € / J			5 000			
2.	Mise en œuvre d'une animation collective auprès des agriculteurs (0,5 jour par expl en moy) 15 j x 500 € / j			15 000			
3.	Accompagnement individuel sur les phases : plan d'épandage, plan de fumure et projet mise aux normes (1 jour par expl en moy) 30 j x 500 € / j			30 000			
4.	Prestations de services plan d'épandage, plan de fumure et projet de mise aux normes pris en charge par les exploit sur le volet individuel (500 € par exploit) pour 30 exploitations			30 000			
5.	Réalisation des travaux d'amélioration des capacités de stockage			à définir			
6.	Suivi et bilan de l'opération (5 jours par BV) X 500 € / J			5 000			
Total				85 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	FEADER	CR FC	Autre
1	2015	5 000	50%	50%			
2	2015	15 000	50%	50%			
3	2015	30 000	50%	50%			
4	2016	30 000	50%	50%			
5	2016	à définir	60%	15%	25%		
6	2018	5 000	50%	50%			
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3,6 : Chambres d'agriculture 25-90,70 4,5 : Exploitants agricoles							
Conditions d'aides							
La mise en œuvre d'une opération pilote est conditionnée à l'implication d'un acteur économique (coopérative, groupement d'exploitants agricoles...)							
Transversalité avec d'autres fiches-action : C1-2, A1-3							

VOLET	MAITRISE DES POLLUTIONS		Code Fiche Action				
THEME	Réduction des pollutions d'origine agricole		A1	2			
ME / TPCE	656 + affluents						
Cours d'eau	Ognon basse vallée + affluents		Priorité	I-2			
Commune(s)	Communes du Val marnaysien		Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	AGR0202 : Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates AGR0401 : Mettre en place des pratiques pérennes						
Intitulé du Projet	Programme Biodiversit'Haies						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
De septembre 2013 à fin 2014, un programme expérimental de plantation de haies et arbres isolés a été lancé sur le territoire de la CC du Val Marnaysien. L' objectif est de planter 5000 arbres ce qui représente 2,5 km de haies brise-vent. Ce programme sera poursuivi et étoffé en 2015 et 2016 par la mise en oeuvre de trois grands axes :							
- planter et préserver les haies - sauvegarder les arbres têtards - formations haies en agriculture							
Objectifs							
1. Préserver les milieux naturels en favorisant la diversité floristique et faunistique 2. Rétablir des continuités écologiques le long des chemins et des ruisseaux 3. Soutenir l'agriculture en limitant l'érosion des sols 4. Préserver ou reconstruire les paysages pour améliorer le cadre de vie des habitants							
Conditions d'exécution							
Indicateurs d'efficacité							
1. Nombre de dossiers engagés 2. Linéaires de haies plantés							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Planter et préserver les haies			172 040			
2.	Sauvegarder les arbres têtards			46 280			
3.	Formations haies en agriculture			31 620			
Total				249 940			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			FNE FC	AERMC	CRFC	Dréal FC	Autres
1,2,3	2015	124 970	12%	10%	62%	16%	
1,2,3	2016	124 970	12%	10%	62%	16%	
	2017						
	2018						
	2019						
	2020						
	2021						
Maîtrise d'ouvrage							
FNE FC							
Conditions d'aides							

VOLET	MAITRISE DES POLLUTIONS		Code Fiche Action				
THEME	Réduction des pollutions d'origine agricole		A1	3			
ME / TPCE	A l'échelle du bassin versant						
Cours d'eau	A l'échelle du bassin versant		Priorité	I-3			
Commune(s)	Communes du BV		Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	AGR0303 : Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire						
Intitulé du Projet	Identification et mise en œuvre d'une opération pilote sur la thématique de la gestion des intrants et pollutions diffuses						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
L'utilisation des produits phytosanitaires et des fertilisants minéraux exercent une pression importante sur les milieux aquatiques et sont responsables (en même temps que d'autres pollutions) d'un risque important de non atteinte du bon état pour un certain nombre de cours d'eau. Le nouveau dispositif FEADER 2014-2020 (reprise des dispositifs PVE -Plan végétal pour l'environnement) est l'un des outils d'intervention du plan écophyto 2018. La mise en œuvre de ce dispositif en faveur des productions végétales répond à la volonté de soutenir la réalisation d'investissements spécifiques permettant aux exploitants agricoles de mieux répondre aux exigences environnementales d'une agriculture durable. Le conseil comme la formation doivent intervenir en complément pour améliorer les pratiques agricoles et la gestion des sols dans le territoire (assolements, dispositifs enherbés...) en lien avec la possibilité des MAEC.							
Objectifs							
1. Diminuer les pressions sur le milieu liées à l'utilisation des fertilisants minéraux et des produits phytosanitaires par le conseil (établissement des plans prévisionnels de fertilisation, diagnostics de parcelles pour les problématiques sols, érosion et ruissellement et d'exploitations, aide à la conception de projets d'investissement en matériels d'optimisation des pratiques) Formation, montage, le cas échéant d'un projet de MAEC en fonction des enjeux de territoire identifiés et aide à l'investissement (matériels d'application des produits phytos et d'épandage des fertilisants) 2. Mettre en oeuvre une méthodologie d'intervention reproductible sur d'autres bassins versants.							
Conditions d'exécution							
1. Identification des agriculteurs ayant le souhait de s'engager dans une démarche en partie collective sur la gestion des fertilisants et des produits phytosanitaires. 2. Inscription de la démarche dans le dispositif des opérations pilotes FEADER 2011-2020 (diagnostic de territoire, implication d'organismes économiques,mobilisation des dispositifs d'aide à l'investissement,animation, suivi et évaluation) 3. Animation des groupes d'agriculteurs avec alternance de phases collectives (dont formation) et individuelles s'appuyant sur un programme d'action d'adhésion volontaire sur la thématique de l'amélioration des conditions d'application au champ des fertilisants et des produits phytosanitaires ainsi que sur le developpement des techniques alternatives. 4. Aide au montage et au suivi des projets d'investissement pour les exploitations volontaires. 5. Suivi et évaluation des opérations							
Indicateurs d'efficacité							
1. Nombre de participants aux réunions d'information. 2. Nombre d'exploitants participant à l'opération pilote de gestion des intrants et des pollutions diffuses (participation à au moins une action du prgramme proposé) 3. Nombre d' ha concernés par au moins une action proposée. 4. Nombre et montant des projets d'investissement. 5. Amélioration de la qualité de l'eau							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels pour 2 BV, 1 en 25 et 1 en 70 (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Identification des exploitations, recherche de partenariat OS et information (base 30 expl par BV) 5 jours X 500 € /j			5 000			
2.	Mise en œuvre d'une animation collective auprès des agriculteurs (0,5 jour par expl en moy) 15 j x 500 € /j			15 000			
3.	Accompagnement individuel sur les phases : plan de fumure et projet d'invest (0,5 jour par expl en moy) 15 j x 500 € /j			15 000			
4.	Prestations de services PPF PROJ dossier d'invest. pris en charge par les exploit sur le volet individuel (500 € par exploit) pour 10 exploit			12 000			
5.	Réalisation des projets d'investissements (10 projets x 15 k€)			300 000			
6.	Suivi et bilan de l'opération (5 jours par BV) X 500 € / J			5 000			
Total				352 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	FEADER	CG	autres
1	2015	5 000	50%	50%			
2	2015	15 000	50%	50%			
3	2015	15 000	50%	50%			
4	2016	12 000	80%	10%	10%		
5	2016	300 000	80%	10%	10%		
6	2017	5 000	50%	50%			
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3,6 : Chambres d'agriculture 25-90,70			4,5 : Exploitants agricoles				
Conditions d'aides							
La mise en œuvre d'une opération pilote est conditionnée à l'implication d'un acteur économique (coopérative, groupement d'exploitants agricoles...)							
Transversalité avec d'autres fiches-action : C1-2, A1-4							

VOLET	MAITRISE DES POLLUTIONS		Code Fiche Action				
THEME	Réduction des pollutions d'origine agricole		A1	4			
ME / TPCE	A l'échelle du bassin versant						
Cours d'eau	A l'échelle du bassin versant		Priorité	I-4			
Commune(s)	Communes localisées sur les BV concernés		Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	AGR0802 : Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles						
Intitulé du Projet	Opération collective d'amélioration du remplissage /lavage des pulvérisateurs						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
Certaines études ont pu estimer que 50% de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires étaient dus à des conditions de remplissage, de rinçage et de lavage des pulvérisateurs non maîtrisés. Ces opérations sont parfois réalisées sans équipements spécifiques et dans des lieux non appropriés. Afin de prévenir les risques de pollutions ponctuelles par les phytosanitaires, il est proposé à l'échelle d'une exploitation : - de rappeler les règles à respecter en matière d'aménagement des locaux de stockage des produits phytos et des PPNU et des EVPP. - de proposer un appui dans l'organisation de la gestion des opérations de remplissage et de lavage des pulvérisateurs Cette action complète le dispositif réglementaire en vigueur (obligation de local de stockage, de certiphyto et de contrôle technique du pulvérisateur).							
Objectifs							
1. Sensibiliser les agriculteurs à ces différentes thématiques et rappeler les exigences réglementaires en vigueur 2. Proposer un diagnostic des conditions de remplissage /lavage vis à vis des risques pour l'environnement et la santé de l'agriculteur 3. Accompagner les exploitants agricoles dans un projet d'amélioration et, si volontaire, la mise en place de nouveaux dispositifs de remplissage /lavage							
Conditions d'exécution							
1. Identification des agriculteurs ayant le souhait de s'engager dans une démarche en partie collective sur la gestion au siège d'exploitation des produits phytosanitaires 2. Inscription de la démarche dans le dispositif FEADER 2011-2020 d'aide à l'investissement dans des aires de lavage /remplissage (ancien dispositif INP -investissements non productifs) 3. Animation des groupes d'agriculteurs avec alternance de phases collectives (dont formation, visites) et individuelles (diagnostic d'exploitation), aide au projet individuel 4. Aide au montage et au suivi des projets d'investissement pour les exploitations volontaires 5. Suivi et évaluation des opérations							
Indicateurs d'efficacité							
1. Nombre de participants aux réunions d'information 2. Nombre de diagnostics d'exploitations 3. Nombre d'hectares concernés par des projets d'amélioration (travaux et projets d'investissement) 4. Nombre et montant des projets d'investissement 5. Amélioration de la qualité de l'eau							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Identification des exploitations, information (base 30 expl par BV) 3 jours X 500 € / J	1 500	1 500				
2.	Mise en œuvre d'une animation collective auprès des agriculteurs (0,20 jour par expl en moy) 6 j x 500 € / j	3 000	3 000				
3.	Diagnostic individuel d'exploitation (0,75 jour par expl en moy) 22,5 j x 500 € / j	11 250	11 250				
4.	Prestations de services PROJ dossier d'invest. pris en charge par les exploit sur le volet individuel (1100 € par exploit) pour 10 exploit	11 000	13 200				
5.	Réalisation des projets d'amélioration (10 projets X 45 K€)	450 000	450 000				
6.	Suivi et bilan de l'opération (5 jours par BV) X 500 € / J	2 500	2 500				
Total		479 250	481 450				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	FEADER	CG	autres
1	2015	1 500	50%	50%			
2	2015	3 000	50%	50%			
3	2015	11 250	50%	50%			
4	2015	11 000	20%	40%	40%		
5	2016	450 000	20%	30%	50%		
6	2020	2 500	50%	50%			
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3,6 : Chambres d'agriculture 25-90, 70					4,5 : Exploitants agricoles		
Conditions d'aides							
Transversalité avec d'autres fiches-action : C1-2, A1-3							

VOLET	MAITRISE DES POLLUTIONS		Code Fiche Action				
THEME	Réduction des pollutions d'origine agricole		A1	5			
ME / TPCE	656 + affluents						
Cours d'eau	Ognon basse vallée + affluents		Priorité	II-1			
Commune(s)	Communes des BV concernés		Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	AGR0202 : Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates						
Intitulé du Projet	Développement des intercultures visant à maintenir le potentiel agronomique des sols et la biodiversité						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
La période hivernale durant laquelle les sols agricoles ne sont pas plantés peut entraîner de l'érosion associée à des lessivages plus ou moins importants notamment des nitrates. La mise en place d'intercultures permet de limiter ces phénomènes, de restituer à la culture suivante les éléments nutritifs assimilés par le couvert végétal (azote, phosphore, potasse et autres minéraux) tout en assurant un maintien de la biodiversité (pollinisateurs, faune sauvage, activité microbienne du sol accrue).							
Objectifs							
1. Développer la mise en place d'intercultures dans les exploitations des sous bassin versants concernés en s'appuyant sur l'expérience des acteurs ayant déjà engagé cette démarche. 2. Appui aux secteurs sur lesquels une action de ce type sera mise en place et suivi de l'évolution des pratiques sur le sous bassin versants concerné.							
Conditions d'exécution							
1. Mise en place d'un partenariat entre les FDC et les CDA 2. Identification des agriculteurs mettant en place des intercultures sur leur(s) parcelle(s) et prêts à informer les autres exploitants 3. Prise de contact avec les agriculteurs novices et appuis techniques 4. Diffusion de cette pratique : visite de parcelles, échanges, intérêts techniques,... 5. Suivi de l'évolution des pratiques et diffusion sur d'autre(s) secteur(s)							
Indicateurs d'efficacité							
1. Participation des agriculteurs à l'opération et aux journées d'information 2. Nombre d'hectares concernés 3. Nombre et taille moyenne des parcelles							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Animation, contractualisation, distribution de semences			1 800			
2.	Achat de semences (70€/ha, 500 ha/an)			35 000			
3.	Suivi de développement du couvert et suivi des cahiers des charges			2 250			
4.	Suivi de l'évolution des pratiques et diffusion sur d'autre(s) secteur(s), journée d'information			3 600			
5.	Dossier bilan annuel technique et financier			1 350			
		Total	0	44 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CG	ETAT
1,2,3,5	2015	40 400					
1,2,3,5	2016	40 400					
1,2,3,4,5	2017	44 000					
	2018						
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
Fédération des chasseurs de Haute Saône							
Conditions d'aides							
Transversalité avec d'autres fiches-action : C1-2, A1-2							

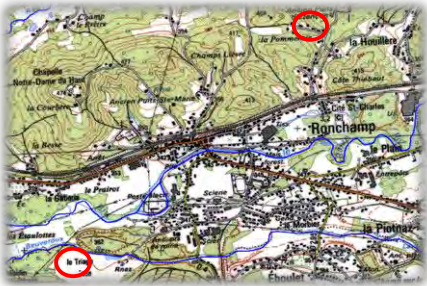
VOLET	MAITRISE DES POLLUTIONS	Code Fiche Action				
THEME	Réduction des pollutions d'origine agricole	A1	6			
ME / TPCE	2025, 656					
Cours d'eau	Ognon du Lauzin à la Linotte, Ognon basse vallée	Priorité	II-2			
Commune(s)	Communes localisées sur les BV concernés	Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	AGR0401 : Mettre en place des pratiques pérennes					
Intitulé du Projet	Animation du concours national "Prairies fleuries"					
CONTEXTE						
Problèmes identifiés						
Le maintien des prairies permanentes, notamment en secteur humide ou inondable comme dans la vallée de l'Ognon, est un enjeu majeur pour la qualité des milieux aquatiques et la biodiversité dans ce territoire. Certaines des menaces qui pèsent sur les prairies sont liées à une méconnaissance de leurs richesses et atouts pour l'activité d'élevage. Le concours national des "prairies fleuries", mis en oeuvre en Haute-Saône depuis 2011, permet de renforcer un message auprès du public d'agriculteurs sur l'intérêt tant écologique qu'agronomique des prairies permanentes extensives et doit contribuer au maintien de ces prairies. L'opération "prairies fleuries" est intégrée depuis 2014 au concours général agricole récompensant "l'excellence" agricole.						
Objectifs						
1. Etendre la participation au concours des "prairies fleuries" à d'autres territoires du BV Ognon (pour l'édition 2014, haute vallée de Pont/Ognon à Lure) pour étendre la diffusion du message sur l'intérêt de maintenir des prairies dans la vallée de l'Ognon. 2. Préparer ou accompagner l'émergence ou le développement d'un projet d'opération MAEC sur ces prairies en lien avec le projet de développement de l'agro écologie et la constitution de GIEE en France						
Conditions d'exécution						
1. Animation locale pour susciter l'adhésion et la participation des agriculteurs 2. Mise en place d'un jury d'experts et création d'un partenariat avec des structures naturalistes spécialisées et, le cas échéant, de structures de développement local (BORPLACAL en Haute-Saône) 3. Communication au delà du public des agriculteurs à organiser						
Indicateurs d'efficacité						
1. Nombre de participants et nombre de parcelles proposées 2. Résultats des candidats locaux au concours national 3. Revue de presse et enquête auprès des participants						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Préparation (recherche d'agriculteurs et de parcelles) et animation du concours (communication avant et après, réunions...) pour 1 opération départementale et 10 exploitations par site (10 jours x 500 € /j)	5 000	5 000			
2.	Indemnisation temps et frais des membres du jury	4 000	4 800			
3.	Récompenses aux lauréats	500	500			
Total		9 500	10 300			
Plan de financement et clé de répartition (pour 1 en 25 et 1 en 70)						
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière			
			CDA	CR FC	CG	autres
1	2015	10 300	50%			
2	2016	10 300	50%			
3	2017	10 300	50%			
	2018					
	2019					
	2020					
Maîtrise d'ouvrage						
1,2,3 : Chambres d'agriculture						
Conditions d'aides						
Transversalité avec d'autres fiches-action : C1-2, A1-7						

VOLET	MAITRISE DES POLLUTIONS		Code Fiche Action				
THEME	Réduction des pollutions d'origine agricole		A1	7			
ME / TPCE	656, 2025						
Cours d'eau	Ognon basse vallée, Ognon du lauzin à la Linotte		Priorité	I-5			
Commune(s)	Communes des BV concernés		Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	AGR0401 : Mettre en place des pratiques pérennes						
Intitulé du Projet	Acquisition de références et conseil au maintien des prairies "Un autre regard sur les prairies permanentes à forte biodiversité de Haute Saône"						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
Dans le contexte actuel de la production laitière en vallée de l'Ognon, le maintien des prairies est confronté à des menaces d'intensification ou de délaissement. La mise à disposition aux agriculteurs de références établies localement est urgente pour convaincre de l'opportunité de maintenir des prairies dans le système d'élevage et démontrer que certaines pratiques extensives, outre leur intérêt pour la biodiversité et la qualité des milieux, s'accompagnent de bénéfices agronomiques et fourragers. Le projet d'action a été retenu dans le cadre du premier appel à projets national Casdar "agro écologie" et a également été labellisé par le projet national "Agriculture en zone humide" (pour la partie du projet qui concerne la vallée de l'Ognon).							
Objectifs							
1. Définir les interactions entre la qualité des écosystèmes et les pratiques agricoles 2. Etablir la typologie et les outils d'optimisation agro écologique (niveau parcelle) 3. Mettre en œuvre un outil d'accompagnement et d'amélioration des continuités écologiques (niveau exploitation) 4. Organiser un plan de préservation et de valorisation des prairies permanentes sur le territoire (niveau territoire) 5. Diffuser les références acquises auprès de l'ensemble des agriculteurs du territoire							
Conditions d'exécution							
1. Co-maîtrise d'ouvrage avec BORPLACAL 2. Partenariat fort avec structures naturalistes régionales et experts nationaux des la gestion des prairies 3. Plan de financement nécessitant l'appui de plusieurs structures partenaires 4. Dynamique locale de projets de MAEC et de GIEEE à accompagner 5. Vulgarisation et diffusion performante des références acquises au delà du territoire (échelle Franche Comté) 6. Réalisation sur 3 ans à compter de décembre 2014							
Indicateurs d'efficacité							
1. Nombre d'agriculteurs et de parcelles impliqués dans le projet lors de chaque année de son déroulement 2. Production effective de l'outil d'accompagnement 3. Nombre d'exploitations du territoire ayant valorisé l'outil au niveau de leur exploitation 4. Nombre d'exploitations et d'ha engagés dans des MAEC unitaires ou une MAEC système herbager							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Caractérisation agro écologique des prairies des exploitations impliquées		220 000	264 000			
2.	Etablissement de la typologie des parcelles x pratiques et élaboration des outils d'optimisation		50 500	60 600			
3.	Mise en œuvre des outils au niveau des exploitations		46 000	55 200			
4.	Mise en place d'un plan de préservation des prairies sur le territoire		14 600	17 520			
5.	Diffusion des références et des outils		40 100	48 120			
Total			371 200	445 440			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en k€)	Participation financière				
			CDA 70/BORPLACA	AERMC	Casdar	CR FC	CG 70
1	2015	73 333,3	30%		27%	25%	18%
1,2,3,4	2016	154 133,3	30%	?	27%	25%	8%
1,3,4,5	2017	143 733,3	30%	?	27%	25%	8%
	2018						
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
Chambre d'Agriculture 70 avec Borplacal							
Conditions d'aides							
Transversalité avec d'autres fiches-action : C1-2, A1-6							

VOLET	MAITRISE DES POLLUTIONS		Code Fiche Action				
THEME	Réduction des pollutions d'origine agricole		A1	8			
ME / TPCE	A l'échelle du bassin versant						
Cours d'eau	A l'échelle du bassin versant		Priorité	I-6			
Commune(s)	Communes des BV concernés		Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	AGR0401 : Mettre en place des pratiques pérennes						
Intitulé du Projet	Identification et mise en œuvre d'une opération pilote sur la thématique de mise en défens des ruisseaux						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
De nombreuses zones de piétinement ont pu être observées sur les cours d'eau concernés par l'activité d'élevage. L'impact de ces piétinements est d'autant plus fort sur les cours d'eau de petite taille, majoritairement présents sur les zones apicales du bassin versant de l'Ognon et peuvent aller jusqu'à une destructuration complète du lit mineur. De plus, l'accès direct aux cours d'eau par les bovins peut avoir des conséquences sur la santé animale (risques de blessures et de pathologies).							
Objectifs							
Afin de limiter les impacts du piétinement sur les berges et le lit mineur de ces ruisseaux un programme de mise en place de clotures est envisagé avec le concours des exploitants agricoles. Cette mise en défens s'accompagne de la mise en place de dispositifs permettant de conserver la fonction d'abreuvement que représentent les cours d'eau pour certaines pâtures.							
Conditions d'exécution							
1. Privilégier les cours d'eau faisant l'objet d'un APPB Ecrevisses à pieds blancs 2. Accompagner la démarche auprès des agriculteurs concernés 3. Communiquer sur l'importance de protéger les cours d'eau et limiter l'accès direct par les bovins							
Indicateurs d'efficacité							
1. Nombre d'exploitants agricoles engagés 2. Linéaire de clôtures installés 3. Nombre de dispositifs d'abreuvement réalisés							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Montage d'une opération collective (avant projet sommaire, suivi de l'opération, montage financier) 10j/opération (500 €/j)		5 000	5 000			
2.	Rédaction du projet définitif (dossier loi sur l'eau)		5 000	5 000			
3.	Réalisation des travaux (25000 €/an pour 3 ans)		75 000	75 000			
4.	Evaluation et suivi		1 000	1 000			
Total			86 000	86 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	FEADER		
1	2015	5 000	50%	50%			
2	2016	5 000	50%	50%			
3	2017	75 000	30%	35%	35%		
4	2018	1 000	50%	50%			
Maîtrise d'ouvrage							
Chambres d'Agriculture (animation), Exploitants agricoles (travaux)							
Conditions d'aides							
Transversalité avec d'autres fiches-action : C1-2							

VOLET	MAITRISE DES POLLUTIONS	Code Fiche Action					
THEME	Réduction des pollutions d'origine agricole	A1	9				
ME / TPCE	656 + affluents						
Cours d'eau	Ognon basse vallée + affluents	Priorité	I-7				
Commune(s)	Communes du Val marnaysien	Lancement	2015				
Compatibilité PDM 2016-2021	AGR0303 : Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire						
Intitulé du Projet	Plan d'entretien des cours d'eau et fossés à l'échelle d'un réseau intercommunal						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
Le manque d'entretien des cours d'eau et fossés généralement depuis plusieurs décennies entraine souvent des difficultés d'exploitation des parcelles et parfois des risques liés aux inondations ou aux coulées de boues. Les causes de cet engorgement et de cette prolifération végétale sont connues et méritent un plan de gestion adapté: limiter les apports de MES par le ruissellement ou les drainages, maintien d'une ripisylve et travaux de renaturation dans le lit mineur des cours d'eau. Avant de pouvoir convaincre et mettre en place une approche davantage pérenne, il est important de pouvoir répondre à des demandes pressantes et porteuses d'enjeux locaux. Un partenariat fructueux entre les riverains, les gestionnaires des cours d'eau et les gestionnaires des milieux aquatiques ne pourra se créer sur des bases solides que s'il est répondu favorablement à des demandes raisonnables d'entretien.							
Objectifs							
1. Procéder dans un cadre concerté et réglementairement sécurisé à des travaux d'entretien des fossés et cours d'eau 2. Jeter les bases d'une approche plus durable entre agriculteurs, associations foncières, communes et gestionnaires des milieux, de l'entretien des fossés et cours d'eau par la pédagogie et la démonstration sur le terrain							
Conditions d'exécution							
1. Avoir une approche territoriale collective et globale 2. Identifier les secteurs prioritaires d'intervention 3. Construire en partenariat les modalités d'intervention et envisager les solutions durables à mettre en place 4. Diffuser les règles de bon entretien							
Indicateurs d'efficacité							
1. Nombre de demandes et projets étudiés 2. Nombre de projets réalisés, types et linéaires concernés							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Elaboration d'un cadre de travail et de la démarche (contacts avec les MO et partenariats,communication locale sur le projet,) 4 jours x 500 € / j	2 000	2 400				
2.	Diagnostics de terrain et élaboration des demandes règlementaires (visites de terrain, suivi administratif,...) base 2 jours (500 € /j) par projet en prestation x 10 par département + proposition d'un plan de gestion durable (ripisylve, renaturation,...) base 1 jour par projet x 10 par département	20 000	24 000				
3.	Réalisation des travaux d'entretien base 10 projets X 4000 €	40 000	48 000				
4.	Suivi des réalisations, valorisation, suites à donner (base 1 jour par projet x 10 par département)	5 000	6 000				
Total		67 000	80 400				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			MO	AERMC*	FEADER	CG	
1,2,3	2015	74 400	50%	à définir			
4	2016	6 000	50%	à définir			
	2017						
	2018						
	2019						
Maîtrise d'ouvrage							
Associations foncières, communes et Intercommunalités							
Conditions d'aides							
* contre partie d'actions sur le secteur							
Transversalité avec d'autres fiches-action : C1-2							

A2 : Maîtrise des pollutions d'origine industrielle

VOLET	Maîtrise DES POLLUTIONS	Code Fiche Action					
THEME	Maîtrise des pollutions d'origine industrielle	A2	1				
ME / TPCE	661, 11165						
Cours d'eau	Rahin, Beuveroux	Priorité	I - 1				
Commune(s)	Communes localisées sur les BV concernés	Lancement	2015				
Compatibilité PDM 2016-2021	IND0601 : Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des sites et sols pollués						
Intitulé du Projet	Réduction par phytoremédiation des pollutions liées aux terrils sur les communes de Magny Danigon et Ronchamp (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Vestiges de l'activité industrielle minière qui s'acheva vers la fin des années 50, plusieurs terrils sont présents sur les communes de Ronchamp et Magny Danigon. Ces terrils sont localisés à proximité du Rahin et du Beuveroux sur le site dit de l'Etançon et du triage, et pourraient être la source d'une pollution de ces cours d'eau par les métaux lourds, et en particulier l'Arsenic, le Cadmium et le Zinc. Le phénomène chimique appelé drainage minier acide (DMA) expliquerait la présence de ces substances dans les cours d'eau. L'acidité produite dans les terrils est une source importante de pollution des zones humides et milieux aquatiques, même loin en aval. Plusieurs métaux peuvent être libérés en même temps, engendrant une écotoxicité supérieure à celle de chacun pris séparément (potentialisation), c'est le cas des métaux comme le zinc, le cadmium et le cuivre qui peuvent agir en synergie sur les écosystèmes.							
Objectifs							
La solution envisagée serait de détourner le flux acide qui se jette directement dans le Beuveroux en le canalisant vers un lagunage qui pourrait être aménagé en zone de phytoremédiation, sous réserve d'une étude d'impact.							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Autorisation réglementaire au titre de la Loi sur l'Eau							
Indicateurs d'efficacité							
1. Réalisation du dispositif de phytoremédiation 2. Amélioration de la qualité physico-chimique du Beuveroux et du Rahin							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Etude de faisabilité	8 500	10 200				
2.	Travaux	40 000	48 000				
3.	Suivi après travaux	3 000	3 600				
Total		51 500	61 800				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CG 70	CR FC	Autres
1	2015	8 500	20%	50%	?		
2	2016	40 000	20%	50%	?		
3	2017	3 000	20%	50%	?		
	2018						
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
Siahvo							
Conditions d'aides							

VOLET	Maîtrise DES POLLUTIONS		Code Fiche Action			
THEME	Maîtrise des pollutions d'origine industrielle		A2	2		
ME / TPCE	663					
Cours d'eau	Reigne		Priorité	I - 2		
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné		Lancement	2015		
Compatibilité PDM 2016-2021	IND0601 : Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des sites et sols pollués					
Intitulé du Projet	Traitement des boues de la Reigne sur la commune de Magny Vernois (70)					
CONTEXTE						
Localisation						
						
Problèmes identifiés						
Les problèmes liés à certains dysfonctionnements de l'assainissement luron (réseau unitaire en majeure partie, contamination par les eaux pluviales et les eaux de sources) sont la cause des rejets très importants de matières organiques dans la Reigne puisque la station d'épuration n'est pas encore équipée pour résoudre temporairement le problème posé par ces effluents trop dilués. Les seuils et barrages situés en aval ont accumulé des quantités de sédiments, parfois très importantes en particulier au niveau de la "Baie de l'Usine" à Magny-Vernois dont le volume estimé à plusieurs milliers de mètres cube.						
Objectifs						
Il s'agira de procéder au retrait de tout ou partie des boues sur le tronçon de la Reigne identifié afin de limiter l'accumulation et le relargage des micropolluants accumulés dans ces sédiments fins. Il s'agira également de restaurer le lit mineur de la Reigne par la réduction de la largeur du lit d'étiage afin de diversifier les vitesses d'écoulement pour favoriser l'autocurage. Enfin, une réflexion devra s'engager sur le devenir de l'ouvrage qui provoque l'accumulation des boues.						
Conditions d'exécution						
1. Concertation avec les propriétaires riverains 2. Autorisation réglementaire au titre de la loi sur l'eau 3. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude						
Indicateurs d'efficacité						
1. Volumes retirés 2. Suivi de l'évolution du cours d'eau						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.		
1.	Etude / Dossier Loi sur l'eau		8 000	9 600		
2.	Travaux		20 000	24 000		
3.	Suivi géomorphologique et piscicole		4 000	4 800		
Total			32 000	38 400		
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC*	CR FC	CG 70
1	2015	8 000	50%	50%		
2	2016	20 000	50%	50%		
3	2017	4 000	50%	50%		
	2018					
	2019					
	2020					
Maîtrise d'ouvrage						
Siahvo						
Conditions d'aides						
* engagement démarche concernant devenir de l'ouvrage						

VOLET	Maîtrise DES POLLUTIONS		Code Fiche Action				
THEME	Maîtrise des pollutions d'origine industrielle		A2	3			
ME / TPCE	663						
Cours d'eau	Reigne		Priorité	I - 3			
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné		Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	IND0601 : Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des sites et sols pollués						
Intitulé du Projet	Suivi de la contamination par les substances toxiques sur la haute vallée de l'Ognon						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
En 2012-2013, le Siahvo a réalisé une étude visant à connaître avec précision l'état chimique des rivières de son territoire de compétence, avec en ligne de mire, les polluants déjà mis en évidence lors des 2 études précédentes: le mercure principalement dans la Reigne, le cadmium dans le Rahin et les HAP en général dont certains pics sont apparus corrélativement à ces micropolluants métalliques. L'étude s'est déroulée en deux étapes : - Réalisation d'un inventaire exhaustif et hiérarchisé des contaminations par les substances dangereuses, et localisation de leurs origines. - Proposition de procédures et suppression/réduction des contaminations							
Objectifs							
Afin de poursuivre la démarche engagée, il est proposé de réaliser un suivi des secteurs identifiés par la mise en place de campagnes d'analyses physico-chimiques ciblant les substances identifiées.							
Conditions d'exécution							
1. Concertation avec les propriétaires riverains 2. Autorisation réglementaire au titre de la loi sur l'eau 3. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude							
Indicateurs d'efficacité							
1. Nombre d'analyses réalisées							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Analyses physico-chimiques 20 000€/an pendant 3 ans		60 000	72 000			
Total			60 000	72 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC			
1	2015	20 000	20% à 50%	50% à 80%			
1	2016	20 000	20% à 50%	50% à 80%			
1	2017	20 000	20% à 50%	50% à 80%			
	2018						
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
Siahvo							
Conditions d'aides							

A3 : Mesures complémentaires

VOLET	MAITRISE DES POLLUTIONS	Code Fiche Action					
THEME	Mesures complémentaires	A3	1				
ME / TPCE	A l'échelle du bassin versant						
Cours d'eau	A l'échelle du bassin versant	Priorité	II - 1				
Commune(s)	Communes des BV concernés	Lancement	2020				
Compatibilité PDM 2016-2021	GOU0101 : Réaliser une étude transversale						
Intitulé du Projet	Etude de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de l'Ognon						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
Le dernier suivi de la qualité physico-chimique et biologique des eaux superficielles de l'Ognon date de 2011 (Smambvo) sur les affluents de la basse vallée. Un suivi avait été réalisé sur les masses d'eau de la haute vallée en 2008.							
Objectifs							
1. Réaliser une étude en fin de Contrat (2021) afin d'évaluer l'impact positif sur la qualité des eaux de la réalisation des actions composant ce programme.							
Conditions d'exécution							
Afin d'éviter les doublons, le réseau pressenti devra :							
1. S'appuyer au maximum sur l'emplacement des stations du réseau de suivi réalisé en 2011 par le Smambvo (intégrant les affluents de Haute Saône)							
2. Proposer à minima un point de suivi par masse d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration							
3. Etre complémentaire avec le réseau de mesures des Conseils généraux (25 et 39) ainsi que le RCS et le RCO mis en place par l'Agence de l'Eau.							
Indicateurs d'efficacité							
1. Nombre de stations suivies							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Etat final de la qualité physico-chimique et biologique des cours d'eau (IBGN protocole DCE, IBD)	50 000	60 000				
Total		50 000	60 000				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 70/25/39	
	2015						
	2016						
	2017						
	2018						
	2019						
	2020						
1	2021	50 000	20%	50%		30%	
Maîtrise d'ouvrage							
EPTB Saône et Doubs, Smambvo							
Conditions d'aides							

VOLET	MAITRISE DES POLLUTIONS		Code Fiche Action	
THEME	Mesures complémentaires		A3	2
ME / TPCE	En totalité			
Cours d'eau	En totalité		Priorité	I - 1
Commune(s)	En totalité		Lancement	2015
Compatibilité PDM 2016-2021	RES1201 : Ressources - Autres			
Intitulé du Projet	Engagement et/ou poursuite des procédures de protection des puits de captage			
CONTEXTE				
Problèmes identifiés				
Parmi les nombreux sites de captages d'eau potable disséminés sur toute la vallée de l'Ognon (au nombre de 190 environ), 5 puits font l'objet d'une attention particulière du fait de problèmes récurrents de qualité d'eau (nitrates, turbidité). Ces puits de captages identifiés comme prioritaires au titre de la pollution diffuse sont localisés sur les communes de Broye, Sauvigney-les-Pesmes, Pesmes, Vadans et Valay.				
Objectifs				
Il s'agira dans un premier temps de mettre en place un suivi de la qualité d'eau sur les captages identifiés, de délimiter le bassin d'alimentation des captages (étude BAC) et de réaliser un diagnostic territorial des pressions agricoles sur le bassin versant des captages.				
Conditions d'exécution				
1. Respect des prescriptions règlementaires 2. Assurer l'animation de la démarche au niveau local				
Indicateurs d'efficacité				
1. Nombre de BAC délimité 2. Amélioration de la qualité de l'eau				
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF				
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Suivis qualité (6500€HT/an/captage)		39 000	46 800
2.	Délimitation BAC (10000€/captage)		20 000	24 000
3.	Diagnostic territorial des pressions agricoles (15000€/captage)		30 000	36 000
4.	Animation (0,5 à 1 ETP selon nb de captages suivis, 3 ans)		90 000	108 000
Total			179 000	214 800
Plan de financement et clé de répartition				
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière	
			MO	AERMC
1,4	2015	28 000	20%	80%
1,2,3,4	2016	78 000	20%	80%
1,4	2017	21 500	20%	80%
1,4	2018	21 500	20%	80%
4	2019	15 000	20%	80%
4	2020	15 000	20%	80%
Maîtrise d'ouvrage				
1,2,3,4 : Sievo, Communauté de communes du Val de Pesmes				
Conditions d'aides				

VOLET	MAITRISE DES POLLUTIONS			Code Fiche Action			
THEME	Mesures complémentaires			A3	3		
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité			Priorité	I - 2		
Commune(s)	En totalité			Lancement	2015		
Compatibilité PDM 2016-2021	RES0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau						
Intitulé du Projet	Etudes des ressources majeures en eau Alluvions de l'Ognon et calcaires jurassiques des plateaux de Haute Saône						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
Une ressource majeure est une ressource en eau importante en quantité, présentant une qualité chimique (conforme aux critères de qualité de la Directive 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine) où les usages et pressions existants et à venir ne compromettent pas le caractère majeur de la ressource. Cette ressource doit également être bien située par rapport aux zones de forte consommation pour des coûts d'exploitation acceptables.							
Objectifs							
Pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable sur le long terme, l'étude a pour but : - d'identifier et délimiter les secteurs à faire valoir comme majeurs pour l'AEP ; - d'établir un bilan de la situation de chaque secteur identifié, suivant les données existantes ; - de proposer des dispositions de protection et actions à engager pour la préservation des ressources identifiées ;							
Conditions d'exécution							
Indicateurs d'efficacité							
1. Nombre de secteurs délimités							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)				Coût H.T.	Coût T.T.C.		
1.	Etudes			100 500	120 600		
			Total	100 500	120 600		
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	UE FEDER		
1	2015		0%	60%	40%		
	2016						
	2017						
	2018						
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
Conseil Général de Haute Saône							
Conditions d'aides							

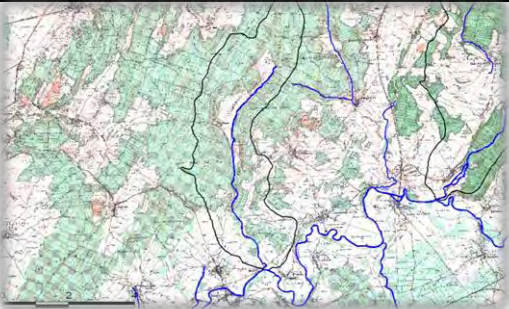
B: FONCTIONNALITE DES MILIEUX

B1 : Amélioration de la fonctionnalité morphologique des cours d'eau

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Fonctionnalité morphologique		B1	1			
ME / TPCE	11561						
Cours d'eau	Lanterne		Priorité	I-1			
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné		Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau						
Intitulé du Projet	Programme de restauration de la Lanterne (25)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Durant le premier contrat de rivière Ognon, une étude a été portée par le Syndicat intercommunal du canton d'Audeux (SICA) afin de réaliser un diagnostic de la Lanterne et de proposer un programme d'actions ambitieux et réaliste pour remédier aux dysfonctionnements constatés. Cette étude a permis d'identifier et de prioriser les secteurs d'intervention. Plusieurs réunions avec les communes du bassin versant concernées ont permis d'aboutir à un programme de travaux ambitieux. Il s'agira notamment de lutter contre l'incision généralisée du lit et de diversifier les habitats du lit mineur par des techniques du type recharge sédimentaire, retalutage des berges par déblai-remblai.							
Objectifs							
1. Mise en œuvre du programme de travaux 2. Suivi du cours d'eau après travaux							
Conditions d'exécution							
1. Maîtrise d'ouvrage à définir (communes, groupement de communes) 2. Autorisation réglementaire au titre de la loi sur l'eau 3. DIG							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau restauré							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Rédaction dossier loi sur l'eau		5 000	6 000			
2.	Programme de travaux		183 000	219 600			
3.	Suivi après travaux		15 000	18 000			
Total			203 000	237 600			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 25	
1	2015	5 000	20%	50%	15%	15%	
2	2016	61 000	20%	50%	15%	15%	
2	2017	61 000	20%	50%	15%	15%	
2	2018	61 000	20%	50%	15%	15%	
3	2019	15 000	20%	50%	15%	15%	
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1 : SICA 2,3 : Communes (Pouilley les Vignes, Pelousey et Chaucenne), Communautés de communes du Val marnaysien							
Conditions d'aides							

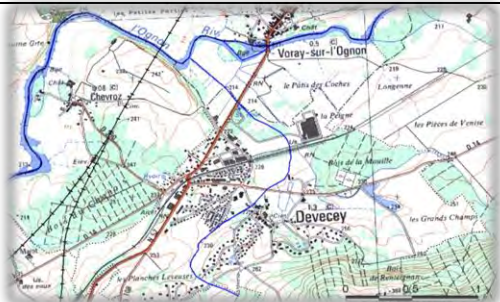
VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Fonctionnalité morphologique		B1	2			
ME / TPCE	11150						
Cours d'eau	Vèze d'Ougney		Priorité	I-2			
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné		Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau						
Intitulé du Projet	Programme de restauration de la Vèze d'Ougney (39)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Durant le premier contrat de rivière Ognon, une étude a été portée par les communes du bassin versant de la Vèze afin de réaliser un diagnostic du cours d'eau et de proposer un programme d'actions ambitieux et réaliste pour remédier aux dysfonctionnements constatés. Cette étude a permis d'identifier deux secteurs d'intervention, l'un en aval de Taxenne, l'autre en amont d'Ougney. Une action visant à réduire les inondations entre Rouffange et Taxenne est également prévue.							
Objectifs							
- Mise en œuvre du programme de travaux - Suivi du cours d'eau après travaux							
Conditions d'exécution							
- Maîtrise d'ouvrage à définir (communes, groupement de communes) - Autorisation réglementaire au titre de la loi sur l'eau - DIG							
Indicateurs d'efficacité							
Linéaire de cours d'eau restauré							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Dossier loi sur l'eau		2 600	3 120			
2.	Tronçon Taxenne-voie ferrée		48 380	58 056			
3.	Tronçon voie ferrée-Ougney		57 580	69 096			
4.	Rouffange lutte contre les inondations		15 000	18 000			
5.	Suivi après travaux		15 000	18 000			
Total			138 560	166 272			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 39	
1	2015	2 600	20%	50%	15%	15%	
2,4	2016	63 380	20%	50%	15%	15%	
3	2017	57 580	20%	50%	15%	15%	
5	2018	15 000	20%	50%	15%	15%	
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3,4,5 : Communes du bassin versant							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Fonctionnalité morphologique		B1	3			
ME / TPCE	10699						
Cours d'eau	Le Crenu		Priorité	I-3			
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné		Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau						
Intitulé du Projet	Programme de restauration du Crenu (25)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Durant le premier contrat de rivière Ognon, une étude a été portée par la Communauté de communes du Pays de Rougemont afin de réaliser un diagnostic du Crenu et de proposer un programme d'actions ambitieux et réaliste pour remédier aux dysfonctionnement constatés. Cette étude a permis d'identifier et de prioriser les secteurs d'intervention. Il s'agira donc de mettre e oeuvre la phase travaux.							
Objectifs							
1. Mise en œuvre du programme de travaux 2. Suivi du cours d'eau après travaux							
Conditions d'exécution							
1. Autorisation règlementaire au titre de la loi sur l'eau 2. DIG							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau restauré							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	1ère tranche de travaux (tronçons T3 et T4)		105 000	126 000			
2.	2ème tranche de travaux (tronçons T1 et T2)		150 000	180 000			
3.	3ème tranche de travaux (tronçons T6 et T7)		110 000	132 000			
4.	4ème tranche de travaux (tronçon T8)		140 000	168 000			
5.	Suivi après travaux		15 000	18 000			
		Total	520 000	624 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 25	
1	2015	105 000	20%	50%	15%	15%	
2	2016	150 000	20%	50%	15%	15%	
3	2017	110 000	20%	50%	15%	15%	
4	2018	140 000	20%	50%	15%	15%	
5	2019	15 000	20%	50%	15%	15%	
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3,4,5 : Communauté de communes du Pays de Rougemont							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action					
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	4				
ME / TPCE	11244						
Cours d'eau	Le Poussot	Priorité	I-4				
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné	Lancement	2015				
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)						
Intitulé du Projet	Programme de restauration du Poussot (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le Poussot est un cours d'eau forestier sur sa partie apicale, avec une ripisylve bien connective avec le lit mineur. Le tiers médian de ce cours d'eau de 9 km environ subit des pertes karstiques et se retrouve en assec en période estivale. Le tiers aval traverse une plaine agricole (cultures, prairies). Sur cette partie du cours d'eau, deux ouvrages infranchissables sont localisés. Une étude commune avec le ruisseau de la Fontaine de Douis (cf. B1-5) a été menée en 2013/2014 afin de proposer un programme d'actions sur le tiers aval (restauration morphologique et continuité).							
Objectifs							
1. Elaborer un programme d'actions 2. Autorisation règlementaire au titre de la loi sur l'eau 3. Mise en œuvre du programme d'actions							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Concertation avec les propriétaires riverains							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau restauré							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Dossier loi sur l'eau	5 000	6 000				
2.	Programme de travaux	170 560	204 672				
3.	Suivi après travaux	15 000	18 000				
Total		190 560	228 672				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 70	
1	2015	5 000	20%	50%	15%	15%	
2	2016	56 853	20%	50%	15%	15%	
2	2017	56 853	20%	50%	15%	15%	
2	2018	56 853	20%	50%	15%	15%	
3	2019	15 000	20%	50%	15%	15%	
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Communauté de communes du Val marnaysien							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action				
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	5			
ME / TPCE	11195					
Cours d'eau	Ruisseau de la Fontaine de Douis	Priorité	I-5			
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné	Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)					
Intitulé du Projet	Programme de restauration de la Fontaine de Douis (70)					
CONTEXTE						
Localisation						
						
Problèmes identifiés						
Le ruisseau de la Fontaine de Douis prend sa source en amont de Marnay dans un secteur prairial assez préservé. Ce petit cours d'eau (2,5 km) draine un bassin versant de 10 km² environ. Son tiers aval traverse le bourg de Marnay et subit quelques modifications de son cours. Quelques centaines de mètres avant sa confluence avec l'Ognon, la présence d'un lavoir provoque l'interruption de la continuité écologique. Une étude commune avec le Poussot (cf. B1-4) a été menée en 2013/2014 afin de proposer un programme d'actions sur le tiers aval (restauration morphologique et continuité).						
Objectifs						
1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau 2. Elaborer un programme d'actions 3. Mise e œuvre du programme d'actions						
Conditions d'exécution						
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Concertation avec les propriétaires riverains						
Indicateurs d'efficacité						
1. Linéaire de cours d'eau restauré						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Dossier loi sur l'eau*		0			
2.	Programme de travaux	65 000	78 000			
3.	Suivi après travaux	10 000	12 000			
Total		75 000	90 000			
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR FC	CG 70
1	2015	0	20%	50%	15%	15%
2	2016	32 500	20%	50%	15%	15%
2	2017	32 500	20%	50%	15%	15%
	2018					
3	2019	10 000	20%	50%	15%	15%
3	2020	75 000	20%	50%	15%	15%
Maîtrise d'ouvrage						
1,2,3 : Communauté de communes du Val marnaysien						
Conditions d'aides						
* étude commune avec fiche action B1-4						

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Fonctionnalité morphologique		B1	6			
ME / TPCE							
Cours d'eau	Bon bief		Priorité	I-6			
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné		Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau						
Intitulé du Projet	Programme de restauration du Bon bief (25)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le Bon Bief est un affluent direct de l'Ognon, en rive gauche, d'un peu moins de 3 km de long, prenant sa source sur la commune de Mérey-Vieille (25), Ce cours a été largement recalibré durant les années passées et présente donc une dégradation morphologique assez marquée, en particulier sur sa moitié aval dont le tracé a été totalement modifié. Il présente également trois ouvrages problématiques du point de vue de la continuité écologique (ouvrages de franchissements routiers et voie ferrée, barrage sur le tronçon amont).							
Objectifs							
1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau 2. Elaborer un programme d'actions 3. Mise en œuvre du programme d'actions							
Conditions d'exécution							
1. Concertation avec les propriétaires riverains 2. Autorisation règlementaire au titre de la loi sur l'eau 3. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau restauré							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic		15 000	18 000			
2.	Dossier loi sur l'eau		5 000	6 000			
3.	Programme de travaux		80 000	96 000			
4.	Suivi après travaux		10 000	12 000			
Total			110 000	132 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 25	
1	2015	15 000	20%	50%	15%	15%	
2	2016	5 000	20%	50%	15%	15%	
3	2017	80 000	20%	50%	15%	15%	
	2018						
4	2019	10 000	20%	50%	15%	15%	
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Fonctionnalité morphologique		B1	7			
ME / TPCE							
Cours d'eau	Ruisseau des Coches		Priorité	I-7			
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné		Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau						
Intitulé du Projet	Programme de restauration du ruisseau des Coches (25)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le ruisseau des Coches prend sa source sur la commune de Chatillon le Duc (25) et traverse ensuite la commune de Devecey (25) avant de confluer avec l'Ognon sur la commune de Voray sur l'Ognon en Haute-Saône. Ce petit cours d'eau présente une qualité physique très dégradée sur la quasi totalité de son linéaire traversant alternativement des secteurs urbanisés et des secteurs agricoles de grandes cultures (maïs).							
Objectifs							
1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau 2. Elaborer un programme d'actions 3. Mise e œuvre du programme d'actions							
Conditions d'exécution							
1. Concertation avec les propriétaires riverains 2. Autorisation réglementaire au titre de la loi sur l'eau 3. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau restauré							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic (réalisée en 2014)			0			
2.	Dossier loi sur l'eau		5 000	6 000			
3.	Programme de travaux		50 000	60 000			
4.	Suivi après travaux		10 000	12 000			
Total			65 000	78 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 25	
2	2015	5 000	20%	50%	15%	15%	
3	2016	50 000	20%	50%	15%	15%	
	2017						
4	2018	10 000	20%	50%	15%	15%	
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
2,3,4 : Communauté de communes du Val de la Dame blanche et Bussières							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Fonctionnalité morphologique		B1	8			
ME / TPCE	12068						
Cours d'eau	Chazelle		Priorité	I-8			
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné		Lancement	2017			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau						
Intitulé du Projet	Programme de restauration de la Chazelle (25)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
La Chazelle est un petit cours d'eau affluent rive droite de l'Ognon d'une longueur de 4 km environ, milieu récepteur d'un bassin versant de 12 km², La largeur de son lit mineur est de l'ordre de 1 à 2 mètres. Sur sa partie amont, cette rivière s'apparente plutôt à un fossé agricole par son tracé rectiligne, la rareté de sa végétation riveraine et la forte végétalisation de ses fonds. Sa confluence avec l'Ognon est totalement interrompue par la présence de plans d'eau en barrage sur la commune de Rigney (25).							
Objectifs							
1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau 2. Elaborer un programme d'actions 3. Mise e œuvre du programme d'actions							
Conditions d'exécution							
1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage 2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 3. Concertation avec les propriétaires riverains							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau restauré							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic		25 000	30 000			
2.	Programme de travaux		80 000	96 000			
3.	Suivi après travaux		10 000	12 000			
Total			115 000	138 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 25	
	2015						
	2016						
	2017						
1	2018	25 000	20%	50%	15%	15%	
2	2019	80 000	20%	50%	15%	15%	
3	2020	10 000	20%	50%	15%	15%	
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Communes, Communauté de communes Val Dame Blanche et Bussières							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action					
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	9				
ME / TPCE							
Cours d'eau	Bois de la Mouille	Priorité	I-9				
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné	Lancement	2016				
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau						
Intitulé du Projet	Programme de restauration du ruisseau du Bois de la Mouille (25)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le ruisseau du Bois de la Mouille s'écoule sur les territoires des communes de Bonnay (où il prend sa source) et Devecey dans le département du Doubs avant de confluer avec l'Ognon sur la commune de Voray sur l'Ognon en Haute Saône. Ce petit ruisseau de moins de 4 km draine un bassin versant de 11,5 km² environ. Suite à de nombreux curages, une érosion régressive de grande ampleur s'est enclenchée et a provoqué de nombreux déséquilibres physiques (sapement et effondrement de berges, chute de la végétation rivulaire) et menace désormais une infrastructure routière. Ce petit cours d'eau de plaine, connu jadis pour ses populations de truites, nécessite un programme de travaux permettant de lui redonner ses fonctionnalités naturelles.							
Objectifs							
1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau 2. Elaborer un programme d'actions 3. Mise e œuvre du programme d'actions							
Conditions d'exécution							
1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage 2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 3. Concertation avec les propriétaires riverains							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau restauré							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Etude diagnostic	10 000	12 000				
2.	Programme de travaux	30 000	36 000				
3.	Suivi après travaux	3 000	3 600				
Total		43 000	51 600				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 25	
	2015						
	2016						
	2017						
1	2018	10 000	20%	50%	15%	15%	
2	2019	30 000	20%	50%	15%	15%	
3	2020	3 000	20%	50%	15%	15%	
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Communauté de communes Val Dame Blanche et Bussières							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action					
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	10				
ME / TPCE							
Cours d'eau	Ruisseau de la Noue Armand	Priorité	I-10				
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné	Lancement	2015				
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau						
Intitulé du Projet	Programme de restauration du ruisseau de Notre Dame (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Contexte							
Le ruisseau dit "de la Noue Armand", est un affluent du ruisseau de Notre Dame (cf. B2-7) qui lui-même conflue avec la Reigne à l'aval de Lure. Ce ruisseau présente un enjeu fort vis à vis de la faune piscicole et astacicole (présence de l'Ecrevisse à pieds blancs, de la Truite fario et de la Lamproie de Planer). A ce titre, la Noue Armand fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection des biotopes de l'Ecrevisse à pieds blancs et des espèces associées. Certains tronçons de ce cours d'eau ont subi des curages et des rectifications n'offrant plus de zones de frayères pour la truite, il est donc envisagé de redonner à ces secteurs des capacités d'accueil pour la faune aquatique (recharge sédimentaire).							
Objectifs							
1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau 2. Elaborer un programme d'actions 3. Mise e œuvre du programme d'actions							
Conditions d'exécution							
1. Concertation avec les propriétaires riverains 2. Autorisation réglementaire au titre de la loi sur l'eau 3. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau restauré							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Définition du programme d'actions	25 000	30 000				
2.	Dossier Loi sur l'eau	0	0				
3.	Programme de travaux	50 000	60 000				
4.	Suivi après travaux	10 000	12 000				
Total		85 000	102 000				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 70	Autres*
1,2	2015	25 000	0 à 20%	50%	15%	15%	0 à 20%
3	2016	50 000	0 à 20%	50%	15%		0 à 20%
	2017						
4	2018	10 000	0 à 20%	50%	15%	15%	0 à 20%
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3,4 : Fédération de pêche 70							
Conditions d'aides							
* Fonds privés							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action				
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	11			
ME / TPCE						
Cours d'eau	Ruisseau de Malbazin	Priorité	I-11			
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné	Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau					
Intitulé du Projet	Programme de restauration du ruisseau de Malbazin (70)					
CONTEXTE						
Localisation						
Contexte						
Le ruisseau de Malbazin est un petit ruisseau affluent rive droite du Rahin situé sur la commune de Plancher-Bas (70). La partie apicale de ce ruisseau, bien que soumis à une pression urbaine croissante, présente une excellente capacité d'accueil pour la faune piscicole, en particulier la Truite fario, avec de nombreux individus observés. La partie aval a été busée sur près de 200 mètres provoquant un arrêt complet de la continuité piscicole de ce cours d'eau.						
Objectifs						
1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau 2. Elaborer un programme d'actions 3. Mise en œuvre du programme d'actions						
Conditions d'exécution						
1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage 2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 3. Concertation avec les propriétaires riverains						
Indicateurs d'efficacité						
1. Linéaire de cours d'eau restauré						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic + DLE	30 000	36 000			
2.		0	0			
3.	Programme de travaux	60 000	72 000			
4.	Suivi après travaux	10 000	12 000			
Total		100 000	120 000			
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR FC	CG70
1	2015	30 000	20%	50%	15%	15%
2	2016	0	20%	50%	15%	15%
3	2017	60 000	20%	50%	15%	
	2018					
4	2019	10 000	20%	50%	15%	15%
	2020					
Maîtrise d'ouvrage						
1,2,3,4 : Fédération de pêche 70						
Conditions d'aides						

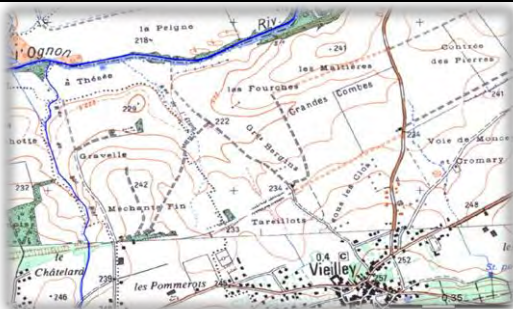
VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action			
THEME	Fonctionnalité morphologique		B1	12		
ME / TPCE	11888					
Cours d'eau	Quenoche-Linotte		Priorité	I-12		
Commune(s)	Loulans-Verchamp (70)		Lancement	2015		
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau					
Intitulé du Projet	Programme de restauration de la Quenoche et de la Linotte (70)					
CONTEXTE						
Localisation						
						
Contexte						
La Quenoche, affluent principal de la Linotte, conflue avec cette dernière sur la commune de Loulans Verchamp. En aval immédiat de la confluence, un ouvrage transversal présentant une chute de 2 m interrompt totalement la continuité écologique. Cet ouvrage alimente un petit canal d'amenée d'un ancien moulin qui n'a plus de fonction aujourd'hui. De plus, au droit du château de Loulans, la Linotte présente une surlargeur non conforme au gabarit de ce cours d'eau ce qui entraîne une dégradation de ses composantes géomorphologiques.						
Objectifs						
1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau 2. Elaborer un programme d'actions 3. Mise en œuvre du programme d'actions						
Conditions d'exécution						
1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage 2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 3. Concertation avec les propriétaires riverains						
Indicateurs d'efficacité						
1. Linéaire de cours d'eau restauré 2. Linéaire de cours d'eau décloisonné						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.		
1.	Etude diagnostic		15 000	18 000		
2.	Dossier loi sur l'eau		5 000	6 000		
3.	Programme de travaux		50 000	60 000		
4.	Suivi après travaux		15 000	18 000		
Total			85 000	102 000		
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR FC	CG 70
1,2	2015	20 000	20%	50%	15%	15%
3	2016	50 000	20%	50%	15%	15%
	2017					
4	2018	15 000	20%	50%	15%	15%
	2019					
	2020					
Maîtrise d'ouvrage						
1,2,3 : Communauté de communes du Pays de Montbozon 4 : Fédération de pêche 70						
Conditions d'aides						

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Fonctionnalité morphologique		B1	13			
ME / TPCE	10962		Priorité	I-13			
Cours d'eau	Recologne		Lancement	2016			
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné						
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau						
Intitulé du Projet	Programme de restauration du Recologne (25)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Durant le premier contrat de rivière Ognon, une étude a été portée par le Syndicat intercommunal du canton d'Audeux (SICA) afin de réaliser un diagnostic du Recologne et de proposer un programme d'actions ambitieux et réaliste pour remédier aux dysfonctionnement constatés. Cette étude a permis d'identifier et de prioriser les secteurs d'intervention.							
Objectifs							
1. Mise en œuvre du programme de travaux 2. Suivi du cours d'eau après travaux							
Conditions d'exécution							
1. Maîtrise d'ouvrage à définir (communes, groupement de communes) 2. Autorisation règlementaire au titre de la loi sur l'eau 3. DIG							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau restauré							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Rédaction dossier loi sur l'eau		5 000	6 000			
2.	Programme de travaux		120 000	144 000			
3.	Suivi après travaux		15 000	18 000			
Total			140 000	168 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 25	
	2015						
1	2016	5 000	20%	50%	15%	15%	
2	2017	60 000	20%	50%	15%	15%	
2	2018	60 000	20%	50%	15%	15%	
	2019						
3	2020	15 000	20%	50%	15%	15%	
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Communes du bassin versant, communautés de communes							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Fonctionnalité morphologique		B1	14			
ME / TPCE	10143						
Cours d'eau	Résie		Priorité	I-14			
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné		Lancement	2016			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau						
Intitulé du Projet	Programme de restauration de la Résie (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
La Résie est cours d'eau dégradé dès la source, en amont de Valay, où l'on ne retrouve qu'un fossé au milieu des cultures. Sur l'ensemble de son cours, on note l'intervention humaine (agricole) et plusieurs tronçons sont recalibrés et dépourvus de ripisylve. La comparaison avec les cartes anciennes indiquent que de la confluence de l'Ognon avec la Résie jusqu'à Aubigny, le cours d'eau était déjà rectifié en 1948. En revanche, plus en amont les rectifications sont postérieures à cette date.							
Objectifs							
1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau 2. Elaborer un programme d'actions							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude. 2. Transfert de compétence au Smambvo							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau restauré							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic		30 000	36 000			
2.	Programme de travaux		60 000	72 000			
3.	Suivi après travaux		15 000	18 000			
Total			105 000	126 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 70	
	2015						
	2016						
	2017						
1	2018	30 000	20%	50%	15%	15%	
2	2019	60 000	20%	50%	15%	15%	
3	2020	15 000	20%	50%	15%	15%	
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Communauté de communes, Smambvo							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Fonctionnalité morphologique		B1	15			
ME / TPCE	11747						
Cours d'eau	Buthiers		Priorité	I-15			
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné		Lancement	2018			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau						
Intitulé du Projet	Programme de restauration de la Buthiers (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
La Communauté de communes du Pays riolais souhaite engager un diagnostic de l'état de ruisseau de la Buthiers. Ce ruisseau prend sa source en amont de la commune de Rioz. La Buthiers est le milieu récepteur d'un bassin versant de 48 km² pour un linéaire de 13 km environ. Ce cours d'eau classé liste 2 et réservoir biologique présente un enjeu important pour la truite fario mais également pour l'Ecrevisse à pieds blancs encore bien présente sur ses nombreux affluents forestiers.							
Objectifs							
1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau et de ses affluents 2. Elaborer un programme d'actions							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude. 2. Diagnostic initial réalisé par le Samambo (convention avec la CCPR)							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau restauré							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude			0			
2.	Programme de travaux		80 000	96 000			
3.	Suivi après travaux		15 000	18 000			
Total			95 000	114 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 70	
	2015						
	2016						
	2017						
1	2018	0					
2	2019	80 000	20%	50%	15%	15%	
3	2020	15 000	20%	50%	15%	15%	
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Communauté de communes, Smambo							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Fonctionnalité morphologique		B1	16			
ME / TPCE	10853						
Cours d'eau	Malgérard		Priorité	I-16			
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné		Lancement	2018			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau						
Intitulé du Projet	Programme de restauration du Malgérard (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
La Communauté de communes du Pays Riolois souhaite engager un diagnostic de l'état de ruisseau le Malgérard. Ce ruisseau, forestier sur presque tout son cours, prend sa source sur la commune de Traitiefontaine. Le Malgérard draine un bassin versant de 15 km² pour un linéaire de 5 km environ. Ce cours d'eau classé liste 2 et réservoir biologique présente un enjeu important pour la truite fario.							
Objectifs							
1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau 2. Elaborer un programme d'actions							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude. 2. Diagnostic initial réalisé par le Samambvo (convention avec la CCPR)							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau restauré							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic			0			
2.	Programme de travaux		60 000	72 000			
3.	Suivi après travaux		15 000	18 000			
Total			75 000	90 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 70	
	2015						
	2016						
	2017						
1	2018	0	20%	50%	15%	15%	
2	2019	60 000	20%	50%	15%	15%	
3	2020	15 000	20%	50%	15%	15%	
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Communauté de communes, Smambvo							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Fonctionnalité morphologique		B1	17			
ME / TPCE	11195						
Cours d'eau	Ruisseau de Vieilley		Priorité	II-1			
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné		Lancement	2018			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)						
Intitulé du Projet	Programme de restauration du ruisseau de Vieilley (25)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le ruisseau dit de Vieilley est un affluent rive gauche de l'Ognon de 5 km environ drainant un bassin versant de 9 km². Le cours d'eau est subdivisé en trois parties : à l'amont un bassin occupé par la forêt et quelques prairies, la partie médiane, busée sur un linéaire important, traverse la zone urbanisée et enfin la partie aval est occupée par des cultures de céréales associées à un drainage important. Ce cours d'eau représente un enjeu important de corridor entre la vallée de l'Ognon et la forêt de Chailluz.							
Objectifs							
1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau 2. Elaborer un programme d'actions 3. Mise en œuvre du programme d'actions							
Conditions d'exécution							
1. Concertation avec les propriétaires riverains 2. Autorisation règlementaire au titre de la loi sur l'eau 3. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau restauré							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude-diagnostic		12 250	14 700			
2.	Dossier loi sur l'eau		2 500	3 000			
3.	Programme de travaux		50 000	60 000			
4.	Suivi après travaux		10 000	12 000			
Total			74 750	89 700			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 25	
1	2015	12 250	20%	50%	15%	15%	
2	2016	2 500	20%	50%	15%	15%	
3	2017	50 000	20%	50%	15%	15%	
	2018						
4	2019	10 000	20%	50%	15%	15%	
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3,4 : Commuauté de communes du Val de la Dame Blanche et Bussières							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action					
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	18				
ME / TPCE	10551						
Cours d'eau	Corcelle	Priorité	II-2				
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné	Lancement	2018				
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau						
Intitulé du Projet	Programme de restauration de la Corcelle (25)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
La Corcelle est un petit affluent rive gauche de l'Ognon de 8 km environ. De la source jusqu'au moulin Mieslot, les écoulements sont diversifiés et les fonds sont globalement graveleux. Des érosions de berges localisées se manifestent souvent, là où la ripisylve est absente. La Corcelle se caractérise par une qualité très dégradée dans la partie amont de son bassin qui s'améliore significativement vers l'aval du cours d'eau.							
Objectifs							
1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau 2. Elaborer un programme d'actions 3. Mise e œuvre du programme d'actions							
Conditions d'exécution							
1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage 2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 3. Concertation avec les propriétaires riverains							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau restauré							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Etude diagnostic	25 000	30 000				
2.	Programme de travaux	60 000	72 000				
3.	Suivi après travaux	10 000	12 000				
Total		95 000	114 000				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 25	
	2015						
	2016						
	2017						
1	2018	25 000	20%	50%	15%	15%	
2	2019	60 000	20%	50%	15%	15%	
3	2020	10 000	20%	50%	15%	15%	
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Communauté de communes							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Fonctionnalité morphologique		B1	19			
ME / TPCE	12110						
Cours d'eau	Le Bief rouge		Priorité	II-3			
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné		Lancement	2018			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques						
Intitulé du Projet	Programme de restauration du Bief rouge (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le Bief rouge est un affluent rive droite de l'Ognon qui s'écoule sur la commune de Sauvigney les Pesmes. Ce petit cours d'eau de 4,6 km est impacté par un étang dès sa source. Il conflue avec l'Ognon dans une zone riche et diversifiée composée de nombreux méandres anciens en connexion temporaire avec le cours d'eau qui représentent un secteur de frayères majeur pour le Brochet. Le lit majeur du Bief rouge est majoritairement occupé par des parcelles agricoles, essentiellement de grandes cultures (maïs, colza)							
Objectifs							
1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau 2. Elaborer un programme d'actions 3. Mise e œuvre du programme d'actions							
Conditions d'exécution							
1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage 2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 3. Concertation avec les propriétaires riverains							
Indicateurs d'efficacité							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic		20 000	24 000			
2.	Programme de travaux		à définir	à définir			
3.	Suivi après travaux		10 000	12 000			
Total			30 000	36 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 70	
	2015						
	2016						
	2017						
1	2018	20 000	20%	50%	15%	15%	
2	2019	à définir	20%	50%	15%	15%	
3	2020	10 000	20%	50%	15%	15%	
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Commune, Communauté de communes							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Fonctionnalité morphologique		B1	20			
ME / TPCE	10468						
Cours d'eau	Montagney		Priorité	II-4			
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné		Lancement	2018			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau						
Intitulé du Projet	Programme de restauration du ruisseau de Montagney (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le ruisseau de Montagney est un affluent rive droite de l'Ognon d'une longueur de 4 km environ, avec un bassin versant de 12,5 km² occupé essentiellement par l'activité agricole. Après un parcours busé, il longe une route et des cultures puis il traverse prairies et bois. Sa ripisylve est bien conservée mais son faible débit le rend peu propice à la vie biologique. Après la voie ferrée et jusqu'à sa confluence, il est complètement rectifié avec une ripisylve souvent absente et une végétation herbacée très développée.							
Objectifs							
1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau 2. Elaborer un programme d'actions 3. Mise e œuvre du programme d'actions							
Conditions d'exécution							
1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage 2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 3. Concertation avec les propriétaires riverains							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau restauré							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic		20 000	24 000			
2.	Programme de travaux		à définir	à définir			
3.	Suivi après travaux		10 000	12 000			
		Total	30 000	36 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 70	
	2015						
	2016						
	2017						
1	2018	20 000	20%	50%	15%	15%	
2	2019	à définir	20%	50%	15%	15%	
3	2020	10 000	20%	50%	15%	15%	
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Communes, Communauté de communes							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action					
THEME	Fonctionnalité morphologique	B1	21				
ME / TPCE	11857						
Cours d'eau	Ruisseau de la Fontaine de Magney	Priorité	II-5				
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné	Lancement	2018				
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau						
Intitulé du Projet	Programme de restauration du ruisseau de la Fontaine de Magney (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le ruisseau de la Fontaine de Magney est un affluent rive droite de l'Ognon d'une longueur de 5 km environ, avec un bassin versant agricole de 18 km². Le ruisseau prend sa source sur la commune d'Hugier (240 m d'altitude). La source est canalisée jusqu'à un fossé de drainage rectiligne plus ou moins à sec lui aussi (sur 500 mètres). Ce cours d'eau présente des problèmes de qualité physique et de continuité écologique avec la présence d'ouvrages transversaux et de plans d'eau.							
Objectifs							
1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau 2. Elaborer un programme d'actions 3. Mise e œuvre du programme de travaux							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Concertation avec les propriétaires riverains							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau restauré 2. Aménagement des ouvrages bloquant la continuité écologique							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Etude diagnostic	20 000	24 000				
2.	Programme de travaux	à définir	à définir				
3.	Suivi après travaux	10 000	12 000				
Total		30 000	36 000				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 70	
	2015						
	2016						
	2017						
1	2018	20 000	20%	50%	15%	15%	
2	2019	à définir	20%	50%	15%	15%	
3	2020	10 000	20%	50%	15%	15%	
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Communes, Communauté de communes							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action			
THEME	Fonctionnalité morphologique		B1	22		
ME / TPCE	10550					
Cours d'eau	Gravellon		Priorité	II-6		
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné		Lancement	2018		
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau					
Intitulé du Projet	Programme de restauration du Gravellon (39)					
CONTEXTE						
Localisation						
						
Problèmes identifiés						
Le Gravellon est un petit affluent rive gauche de l'Ognon qui prend sa source à Saligney (39) et se jette dans l'Ognon à Thervay (39). Ce petit cours d'eau de 5,4 km seulement draine un bassin versant de 20 km² qui s'étale sur sept communes. Ce ruisseau traverse un bassin versant dont l'occupation du sol est répartie entre forêt et parcelles dédiées à l'agriculture (cultures intensives et prairies). Ce petit affluent jurassien présente de nombreux dysfonctionnements hydromorphologiques liés aux pratiques anciennes ainsi qu'un déficit de ripisylve sur un linéaire important de berges.						
Objectifs						
1. Reprendre l'étude diagnostic (état initial) du cours d'eau réalisée en 2005 2. Mettre en œuvre le programme d'actions						
Conditions d'exécution						
1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage 2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 3. Concertation avec les propriétaires riverains						
Indicateurs d'efficacité						
1. Linéaire de cours d'eau restauré						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.		
1.	Etude diagnostic		20 000	24 000		
2.	Programme de travaux		à définir	à définir		
3.	Suivi après travaux		10 000	12 000		
Total			30 000	36 000		
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CR FC	CG 39
	2015					
	2016					
	2017					
1	2018	20 000	20%	50%	15%	15%
2	2019	à définir	20%	50%	15%	15%
3	2020	10 000	20%	50%	15%	15%
Maîtrise d'ouvrage						
1,2,3 : Communes, Communauté de communes						
Conditions d'aides						

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Fonctionnalité morphologique		B1	23			
ME / TPCE	10854						
Cours d'eau	Razou		Priorité	II-7			
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné		Lancement	2018			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques						
Intitulé du Projet	Programme de restauration du Razou (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le Razou est un affluent rive droite de la Reigne. D'une longueur de 9 km, ce petit cours d'eau draine un bassin versant de 24 km² environ qui s'étend sur cinq communes. S'écoulant en zone prairiale dans sa partie amont, ce très petit cours d'eau voit son tracé totalement rectifié pratiquement jusqu'à Maison du Bois. A l'aval de cette zone, le tracé en plan ne semble pas avoir été trop fortement touché (cours sinueux). Par contre un curage sévère par endroit homogénéise durablement la rivière. De très nombreux hélophytes colonisent le lit mineur, dans les zones où la ripisylve est inexistante (à l'aval de la route Amblans/Vy les Lure).							
Objectifs							
1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau 2. Elaborer un programme d'actions 3. Mise e œuvre du programme d'actions							
Conditions d'exécution							
1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage 2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 3. Concertation avec les propriétaires riverains							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau restauré							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic		20 000	24 000			
2.	Programme de travaux		à définir	à définir			
3.	Suivi après travaux		10 000	12 000			
Total			30 000	36 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 70	
	2015						
	2016						
	2017						
1	2018	20 000	20%	50%	15%	15%	
2	2019	à définir	20%	50%	15%	15%	
3	2020	10 000	20%	50%	15%	15%	
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Communes, Communauté de communes							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Fonctionnalité morphologique		B1	24			
ME / TPCE	10198						
Cours d'eau	Ruisseau de l'Etang		Priorité	II-8			
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné		Lancement	2018			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau						
Intitulé du Projet	Programme de restauration du ruisseau de l'Etang (25)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le ruisseau de l'Etang est un affluent rive gauche de l'Ognon d'une longueur de 6,7 km environ, avec un bassin versant agricole de 11 km². Le ruisseau prend sa source sur la commune de Cubry (297 m d'altitude). Un étang est présent dès la source de ce cours d'eau qui, en aval de Cubry, est totalement rectifié sur près de 1,5 km. Il est ensuite traversé par la LGV Rhin Rhône puis contourne le bois de Rouge-Terre avant de confluer avec l'Ognon à Bonnal.							
Objectifs							
1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau 2. Elaborer un programme d'actions 3. Mise e œuvre du programme de travaux							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Concertation avec les propriétaires riverains							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau restauré 2. Aménagement des ouvrages bloquant la continuité écologique							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic		25 000	30 000			
2.	Programme de travaux		à définir	à définir			
3.	Suivi après travaux		10 000	12 000			
Total			35 000	42 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 25	
	2015						
	2016						
	2017						
1	2018	25 000	20%	50%	15%	15%	
2	2019	à définir	20%	50%	15%	15%	
3	2020	10 000	20%	50%	15%	15%	
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Communes, Communauté de communes							
Conditions d'aides							

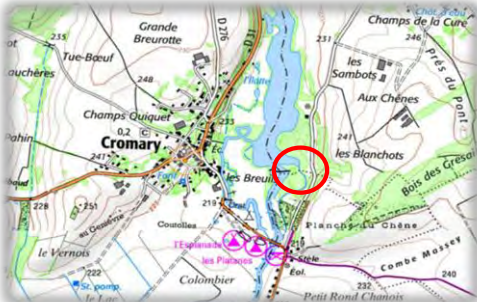
VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Fonctionnalité morphologique		B1	25			
ME / TPCE	10198						
Cours d'eau	La Vèze d'Offlanges (ruisseau de Brans)		Priorité	II-9			
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné		Lancement	2018			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau						
Intitulé du Projet	Programme de restauration du ruisseau du Bois à Brans (39)						
CONTEXTE							
Localisation							
Problèmes identifiés							
Le ruisseau du Bois est un affluent jurassien de l'Ognon d'une longueur de 10 km environ. Il prend sa source sur la commune de Moirsey (39) dans le massif de la Serre. Ce ruisseau se situe dans la partie nord du site Natura 2000 du massif de la Serre, la quasi totalité de son micro bassin versant étant forestier. Plusieurs sources alimentent ce petit ruisseau qui coule du sud-ouest vers le nord-est. La largeur de son lit mineur est assez faible (1,5 m en moyenne) et son profil en long est resté naturel sauf sur un tronçon de 300 mètres où le cours d'eau a été rectifié.							
Objectifs							
1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau 2. Elaborer un programme d'actions 3. Mise e œuvre du programme de travaux							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Concertation avec les propriétaires riverains 3. Identifier un maître d'ouvrage							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau restauré 2. Aménagement des ouvrages bloquant la continuité écologique							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic		30 000	36 000			
2.	Programme de travaux		à définir	à définir			
3.	Suivi après travaux		10 000	12 000			
Total			40 000	48 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 39	
	2015						
	2016						
	2017						
1	2018	30 000	20%	50%	15%	15%	
2	2019	à définir	20%	50%	15%	15%	
3	2020	10 000	20%	50%	15%	15%	
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Communes, Communauté de communes							
Conditions d'aides							

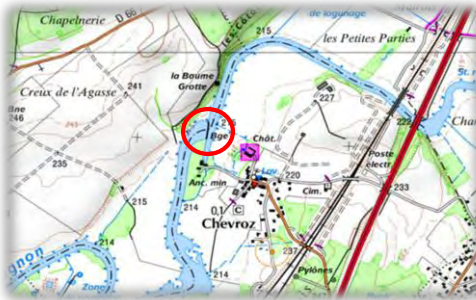
VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Fonctionnalité morphologique		B1	26			
ME / TPCE							
Cours d'eau	Ruisseau de Bard les Pesmes/Bresilley		Priorité	II-10			
Commune(s)	Bard les Pesmes/Bresilley		Lancement	2018			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau						
Intitulé du Projet	Programme de restauration du ruisseau de Bard les Pesmes/Bresilley (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Ce petit cours d'eau prend sa source à Bard les Pesmes et rejoint l'Ognon sur la commune de Brésilley après un parcours de moins de 2 km. Il traverse une plaine agricole composée de cultures sur sa première moitié amont puis un secteur de prairies pâturées sur sa seconde moitié. Ce cours d'eau a été rectifié et recalibré sur l'ensemble de son linéaire.							
Objectifs							
1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau 2. Elaborer un programme d'actions 3. Mise e œuvre du programme de travaux							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Concertation avec les propriétaires riverains 3. Identifier un maître d'ouvrage							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau restauré 2. Aménagement des ouvrages bloquant la continuité écologique							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic		25 000	30 000			
2.	Programme de travaux		à définir	à définir			
3.	Suivi après travaux		10 000	12 000			
Total			35 000	42 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 70	
	2015						
	2016						
	2017						
1	2018	25 000	20%	50%	15%	15%	
2	2019	à définir	20%	50%	15%	15%	
3	2020	10 000	20%	50%	15%	15%	
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Communes, Communauté de communes, Smambvo							
Conditions d'aides							

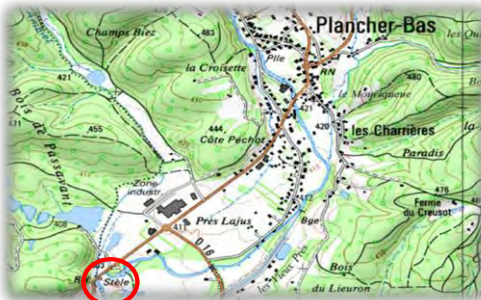
VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Fonctionnalité morphologique		B1	27			
ME / TPCE	11888						
Cours d'eau	La Quenoche		Priorité	II-11			
Commune(s)	Quenoche		Lancement	2018			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau						
Intitulé du Projet	Programme de restauration de la Quenoche						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Au sens du SDAGE, la masse d'eau dite la Linotte (FRDR 11888) englobe les bassins versants de la Linotte, la Quenoche, la Filaine et l'Authoison. Cette masse d'eau représente donc un bassin versant important de l'ordre de 140 km² environ. La communauté de communes du Pays riolais souhaite engager un diagnostic de l'état de ruisseau de la Quenoche. Ce ruisseau prend sa source sur la commune de Quenoche avant de traverser le territoire de la communauté de communes de Montbozon. Le linéaire concerné est de l'ordre de 4 km environ sur le territoire de compétence du pays riolais.							
Objectifs							
1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau 2. Elaborer un programme d'actions 3. Mise e œuvre du programme de travaux							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Concertation avec les propriétaires riverains							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau restauré 2. Aménagement des ouvrages bloquant la continuité écologique							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic			0			
2.	Programme de travaux		12 000	14 400			
3.	Suivi après travaux		10 000	12 000			
Total			22 000	26 400			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 70	
	2015						
	2016						
	2017						
1	2018	0	20%	50%	15%	15%	
2	2019	12 000	20%	50%	15%	15%	
3	2020	10 000	20%	50%	15%	15%	
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Communauté de communes du Pays Riolais							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Fonctionnalité morphologique		B1	28			
ME / TPCE	10198						
Cours d'eau			Priorité	II-12			
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné		Lancement	2018			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau						
Intitulé du Projet	Programme de restauration des ruisseaux de Pierre percée, du Bief, du Cros et de l'étang du Bois						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le territoire de la Communauté de communes du Pays riolais possède un réseau hydrographique particulièrement dense. Les quatre ruisseaux concernés sont de très petite taille (moins de 5 km) mais n'ont pas fait l'objet de diagnostics à ce jour. Certains sont concernés par des obstacles infranchissables, de dégradation géomorphologiques ou par des problèmes de soutien d'étiage. Il s'agit donc de réaliser un diagnostic initial pour chacun afin d'élaborer un programme de travaux.							
Objectifs							
1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) des cours d'eau 2. Elaborer un programme d'actions par cours d'eau 3. Mise en œuvre du programme de travaux							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Concertation avec les propriétaires riverains							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau restauré 2. Aménagement des ouvrages bloquant la continuité écologique							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic			0			
2.	Programme de travaux		10 000	12 000			
3.	Suivi après travaux		10 000	12 000			
Total			20 000	24 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 70	
	2015						
	2016						
	2017						
1	2018	0	20%	50%	15%	15%	
2	2019	10 000	20%	50%	15%	15%	
3	2020	10 000	20%	50%	15%	15%	
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Communauté de communes du Pays Riolais							
Conditions d'aides							

B2 : Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire

VOLET		FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action			
THEME		Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	1		
ME / TPCE		656		Priorité	I - 1		
Cours d'eau		Ognon basse vallée		Lancement	2016		
		Ouvrage situé sur un tronçon classé en Liste 2		Code ROE	20141		
Commune(s)		Cromary (70)					
Compatibilité PDM 2016-2021		MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique					
Intitulé du Projet		Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Cromary (70)					
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Cet ouvrage, propriété du syndicat, a fait l'objet d'une étude en 2008, la DIG et le dossier Loi sur l'eau ont également été validés. Les nouvelles dispositions règlementaires ont identifié cet ouvrage comme situé sur tronçon de l'Ognon classé en liste 2 (l'Ognon du ruisseau de Malgérard au ruisseau du Poussot). Au vu de ces nouvelles dispositons et de la nécessaire mise à jour des coûts, une nouvelle prestation est nécessaire pour réévaluer la nature et les coûts de travaux, et en particulier la mise en place d'un dispositif de franchissement piscicole.							
Objectifs							
1. Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire 2. Dans le cas d'un maintien de l'ouvrage, restaurer le radier qui est en mauvais état							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Validation technique de l'ONEMA concernant le dispositif de franchissement piscicole retenu 3. Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau décloisonné 2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes).							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)				Coût H.T.	Coût T.T.C.		
1.	Etude			28 500	34 200		
2.	Dossier loi sur l'eau			5 000	6 000		
3.	Travaux + maîtrise d'œuvre			200 000	240 000		
4.	Suivi piscicole et sédimentaire			12 000	14 400		
			Total	245 500	280 200		
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CR FC	CG 70	
1,2	2015	33 500	20%	50%	15%	15%	
3	2016	200 000	20%	50%	15%	15%	
	2017						
4	2018	12 000	20%	50%	15%	15%	
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3,4 : Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon							
Conditions d'aides							

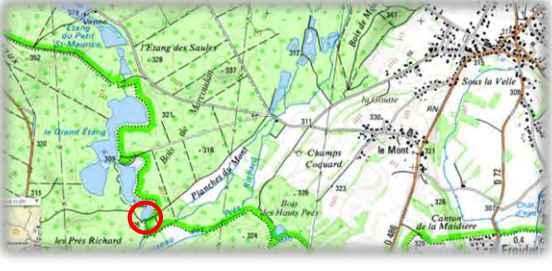
VOLET		FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action			
THEME		Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	2		
ME / TPCE		656		Priorité	I-2		
Cours d'eau		Ognon basse vallée		Lancement	2016		
		Ouvrage situé sur un tronçon classé en Liste 2		Code ROE	20156		
Commune(s)		Chevroz (25)					
Compatibilité PDM 2016-2021		MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique					
Intitulé du Projet		Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Chevroz (25)					
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le barrage de Chevroz est en un état de dégradation avancé. L'état du parement amont est tel qu'en période d'étiage tout le débit de l'Ognon circule à travers l'ouvrage. Les vannes en rive gauche sont à l'abandon, colonisées par la végétation. Une mission de maîtrise d'oeuvre incluant l'étude de cinq scénarii (dont l'arasement total), la rédaction des dossiers règlementaires et les missions de suivi de chantier, a été engagée en 2014.							
Objectifs							
1. Restaurer la continuité piscicole sur cette partie du cours d'eau 2. Rétablir le transit sédimentaire							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude de faisabilité 2. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.							
Indicateurs d'efficacité							
1. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation piscicole (effectifs, nombre d'espèces présentes). 2. Amélioration des faciès géomorphologiques en cas d'arasement							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)				Coût H.T.	Coût T.T.C.		
1.	Etude			47 000	56 400		
2.	Dossier loi sur l'eau			5 000	6 000		
3.	Travaux + maîtrise d'œuvre			150 000	180 000		
4.	Suivi piscicole et sédimentaire			12 000	14 400		
			Total	214 000	242 400		
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CG 70	CG 25
1,2	2015	52 000	20%	50%	10%	10%	10%
3	2016	150 000	20%	50%	10%	10%	10%
	2017						
4.	2018	12 000	20%	50%	10%	10%	10%
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3,4 : Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	3			
ME / TPCE	661		Priorité	I-3			
Cours d'eau	Le Rahin		Lancement	2016			
Commune(s)	Champagney (70)		Code ROE	58283			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage du Général Brosset à Plancher-Bas/Champagney (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le barrage dit "du Général Brosset" se situe sur le Rahin (classé en liste 1 et 2), sur la commune de Champagney. Il constitue un obstacle infranchissable pour la faune piscicole avec une chute de près de 1,8 m. Cet ouvrage présente un état de dégradation avancé (radier dégradé et vannages hors d'usage) et n'a, par conséquent, plus d'usage. La réflexion quant à son arasement éventuel devra prendre en compte les enjeux liés à la RD 4 et ceux liés au ruisseau des Prés d'Ambiez (cf. FA B2-4), affluent situé à l'amont immédiat de l'ouvrage.							
Objectifs							
1. Restaurer la continuité piscicole sur cette partie du cours d'eau 2. Rétablir la continuité entre le Rahin et son affluent 3. Prise en compte de la RD 4							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude géomorphologique. 2. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. 3. Réalisation des études complémentaires à l'élaboration de l'aménagement.							
Indicateurs d'efficacité							
1. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation piscicole (effectifs, nombre d'espèces présentes).							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic		30 000	36 000			
2.	Dossier loi sur l'eau		5 000	6 000			
3.	Programme de travaux + maîtrise d'œuvre		150 000	180 000			
4.	Suivi piscicole et sédimentaire		12 000	14 400			
Total			197 000	222 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CG 70	
1	2015	30 000	20%	50%	15%	15%	
2	2016	5 000	20%	50%	15%	15%	
3	2017	150 000	20%	50%	15%	15%	
	2018						
4	2019	12 000	20%	50%	15%	15%	
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,4 : Fédération de pêche de Haute Saône 3 : Syndicat d'aménagement de la Haute vallée de l'Ognon							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	4			
ME / TPCE	661		Priorité	I-4			
Cours d'eau	Ruisseau des Prés d'Ambiez (Affluent Rahin)		Lancement	2015			
Commune(s)	Ouvrage situé sur un tronçon classé en Liste 1 et 2		Code ROE	-			
	Plancher Bas (70)						
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau des Prés d'Ambiez (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le ruisseau des Prés d'Ambiez est un affluent du Rahin, qui conflue avec ce dernier une centaine de mètres à l'amont d'un ouvrage infranchissable pour la faune piscicole, le barrage dit "du Général Brosset" entre les communes de Champagny et Plancher-Bas (cf. FA B2-3). La remontée des poissons dans ce ruisseau depuis le Rahin est bloquée par un ouvrage lié au franchissement routier de la RD 4 qui crée une chute de plusieurs dizaines de cm. De plus, plusieurs busages permettant le franchissement du cours d'eau apparaissent également comme mal positionnés et provoque également des obstacles à la montaison de la faune piscicole et l'accès aux zones de fraie, dont la qualité n'est plus à démontrer sur ce ruisseau.							
Conditions d'exécution							
1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage 2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 3. Concertation avec les propriétaires riverains 4. Réalisation de la fiche-action B2-3							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau décloisonné 2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes).							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic*			0			
2.	Dossier loi sur l'eau		2 500	3 000			
3.	Programme de travaux + maîtrise d'œuvre		50 000	60 000			
4.	Suivi après travaux		15 000	18 000			
Total			67 500	81 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CG 70	
1	2015	0	20%	50%	15%	15%	
2	2016	2 500	20%	50%	15%	15%	
3	2017	50 000	20%	50%	15%	15%	
	2018						
4	2019	15 000	20%	50%	15%	15%	
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	5			
ME / TPCE	664		Priorité	I-5			
Cours d'eau	Ruisseau des Renards (Affluent Ognon)		Lancement	2015			
Commune(s)	Belonchamp (70)		Code ROE	-			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau des Renards (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le ruisseau des Renards (également appelé ruisseau de la Combe) est un petit affluent de l'Ognon (2km environ) situé en rive gauche sur les communes de Fresse et Belonchamp en Haute Saône. Toute la partie apicale de ce ruisseau fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection des biotopes de l'Ecrevisse à pieds blancs et des espèces associées. Plusieurs busages permettant le franchissement du cours d'eau ont été identifiés comme des obstacles à la montaison de la faune piscicole et l'accès aux zones de fraie, le rétablissement de la continuité écologique est un enjeu majeur pour ce ruisseau pépinière.							
Objectifs							
1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau 2. Elaborer un programme d'actions 3. Mise e œuvre du programme d'actions							
Conditions d'exécution							
1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage 2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 3. Concertation avec les propriétaires riverains 4. Autorisation règlementaire au titre de la loi sur l'eau							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau décloisonné 2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes).							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic		15 000	18 000			
2.	Dossier loi sur l'eau		5 000	6 000			
3.	Programme de travaux + maîtrise d'œuvre		50 000	60 000			
4.	Suivi après travaux		15 000	18 000			
Total			85 000	102 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO*	AERMC	CRFC	CG 70	
1	2015	15 000	20%	50%	15%	15%	
2	2016	5 000	20%	50%	15%	15%	
3	2017	50 000	20%	50%	15%		
	2018						
4	2019	15 000	20%	50%	15%	15%	
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3,4 : Fédération de pêche de Haute Saône							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	6			
ME	664		Priorité	I-6			
Cours d'eau	Ruisseau de Mansevillers (Affluent Ognon)		Lancement	2015			
Commune(s)	Ternuay, Belonchamp, Mélissey (70)		Code ROE	-			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Mansevillers (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le ruisseau de Mansevillers est un affluent situé en rive droite de l'Ognon sur les communes de Ternuay et Belonchamp en Haute Saône. Ce cours d'eau, d'une longueur de 8,7 km, a subi d'importantes perturbations morphologiques au travers notamment de son cloisonnement par des ouvrages et/ou étangs. La restauration de la continuité écologique sur ces chevelus de tête de bassin constitue un axe de travail déterminant dans l'atteinte du bon état (voire du très bon état) pour ces hydrosystèmes à haute valeur écologique, notamment pour certaines espèces patrimoniales telles que la Truite fario, le Chabot la Lamproie de Planer.							
Objectifs							
1. Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau 2. Elaborer un programme d'actions conduisant à l'effacement du plan d'eau 3. Mise e œuvre du programme d'actions							
Conditions d'exécution							
1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage 2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 3. Concertation avec les propriétaires riverains 4. Autorisation règlementaire au titre de la loi sur l'eau							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau décloisonné 2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes).							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic + DLE		51 000	61 200			
2.	Programme de travaux + suivi		150 000	180 000			
Total			201 000	241 200			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO*	AERMC	CRFC	CG 70	
1	2015	51 000	20%	50%	15%	15%	
2	2016	150 000	20%	50%	15%	15%	
	2017						
	2018						
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2 : Fédération de pêche de Haute Saône							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	7			
ME	663		Priorité	I-7			
Cours d'eau	Ruisseau de Notre Dame (Affluent Reigne)		Lancement	2015			
Commune(s)	Lure, Saint Germain		Code ROE	-			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau Notre Dame						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le ruisseau de Notre Dame, qui conflue avec la Reigne à l'aval de Lure, est un ruisseau dont les enjeux sont forts vis à vis de la faune piscicole et astacicole (présence de l'Ecrevisse à pieds blancs, de la Truite fario, de la Lamproie de Planer). Ce cours d'eau traverse un bassin versant occupé essentiellement de boisements et de prairies. La partie apicale de ce cours d'eau est concernée par la présence de nombreux étangs qui provoquent l'interruption de la continuité écologique.							
Objectifs							
- Réaliser une étude diagnostic (état initial) du cours d'eau - Elaborer un programme d'actions conduisant à l'effacement du plan d'eau et au retrait de la digue							
Conditions d'exécution							
- Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude - Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. - Réalisation des études complémentaires à l'élaboration de l'aménagement.							
Indicateurs d'efficacité							
- Linéaire de cours d'eau décloisonné - Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes).							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic		10 000	12 000			
2.	Dossier loi sur l'eau		5 000	6 000			
3.	Programme de travaux		50 000	60 000			
4.	Suivi après travaux		15 000	18 000			
Total			80 000	96 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO*	AERMC	CRFC	CG 70	
1	2015	10 000	20%	50%	15%	15%	
2	2016	5 000	20%	50%	15%	15%	
3	2017	50 000	20%	50%	15%		
	2018						
4	2019	15 000	20%	50%	15%	15%	
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3,4 : Fédération de Pêche de Haute Saône							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	8			
ME / TPCE	664, 662		Priorité	I-8			
Cours d'eau	L'Ognon de sa source au Fourchon, l'Ognon du Fourchon au Rahin		Lancement	2015			
Commune(s)	Servance, Montessaux, Ternuay, La Neuville les Lure (70)		Code ROE	cf. ci-dessous			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Intitulé du Projet	Restauration de la dynamique alluviale sur deux tronçons de l'Ognon						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Secteur Ternuay		Secteur Montessaux					
Problèmes identifiés							
Dans le cadre du premier contrat de rivière Ognon, une étude dite « zoomée » sur le maintien des ouvrages de la haute vallée de l’Ognon a été réalisée en par le cabinet Poyry. Cette étude, dont l’objectif principal était de définir une stratégie d’intervention sur ces ouvrages, a permis d’identifier deux secteurs « test » pour le rétablissement de la dynamique alluviale par l’effacement d’un certain nombre d’ouvrages transversaux. Ces deux secteurs test sont : - Secteur 1 : de l’aval du saut de l’Ognon à l’amont de Ternuay (5 ouvrages : ROE 9830 à 9834) - Secteur 2 : entre Montessaux et la Neuville les Lure (4 ouvrages : ROE 58248, 9961, 9962, 9963)							
Objectifs							
1. Réaliser une étude géomorphologique (état initial) du cours d'eau et des seuils 2. Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire en procédant à l'effacement des ouvrages identifiés							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude géomorphologique. 2. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau décloisonné 2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes).							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic		69 000	82 800			
2.	Programme de travaux		30 000	36 000			
3.	Suivi après travaux		10 000	12 000			
Total			109 000	130 800			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CG 70	
1	2015	69 000	20%	50%	15%	15%	
2	2016	30 000	20%	50%	15%	15%	
	2017						
3	2018	10 000	20%	50%	15%	15%	
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Syndicat intercommunal d'aménagement de la haute vallée de l'Ognon							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	9			
ME / TPCE	660		Priorité	I-9			
Cours d'eau	Ruisseau de Clairegoutte (affluent Rognon/Scey)		Lancement	2015			
Commune(s)	Clairegoutte		Code ROE	-			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau de l'étang de Clairegoutte						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
L'étang de Clairegoutte est disposé en barrage sur le ruisseau du même nom et provoque de ce fait une rupture dans la continuité écologique. Il agit comme un piège à sédiments et comme un obstacle infranchissable pour la faune dulçaquicole et en particulier la faune piscicole avec la présence de populations autochtones de Truites fario. La réalisation d'une étude permettant d'appréhender la composante hydraulique liée à la vidange sera menée en parallèle, en particulier pour prendre en compte les impacts vis à vis des inondations et des capatges d'eau potable.							
Objectifs							
1. Réaliser une étude hydraulique 2. Restaurer la continuité piscicole en procédant à l'effacement du plan d'eau et au retrait de la digue							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude hydraulique 2. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau							
Indicateurs d'efficacité							
1. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation piscicole (effectifs, nombre d'espèces présentes). 2. Amélioration des faciès géomorphologiques après effacement							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude hydraulique		15 000	18 000			
2.	Programme de travaux		30 000	36 000			
3.	Suivi après travaux		10 000	12 000			
Total			55 000	66 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CG 70	
1	2015	15 000	20%	50%	15%	15%	
2	2016	30 000	20%	50%	15%		
	2017						
3.	2018	10 000	20%	50%	15%	15%	
	2019						
	2020						
Maitrise d'ouvrage							
1,2,3 : Fédération de Pêche de Haute Saône							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action					
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire	B2	10				
ME / TPCE	656	Priorité	II-1				
Cours d'eau	Ognon basse vallée	Lancement	2017				
Commune(s)	Chenevrey-Courchapon	Code ROE	-				
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Chenevrey (70) - Courchapon (25)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Ce barrage est composé de deux parties, l'une sur la commune de Chenevrey-Morogne en amont et l'autre sur celle de Courchapon en aval. Cet ouvrage est équipé sur partie aval d'une microcentrale exploitée par le Syndicat des eaux de Courchapon. Le seuil amont est très dégradé et va faire l'objet d'une restauration et d'un équipement de franchissement piscicole type passe à bassins successifs.							
Objectifs							
1. Réhabiliter l'ouvrage amont 2. Restaurer la continuité piscicole sur cette partie du cours d'eau en réalisant une passe à poissons							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Validation technique de l'ONEMA concernant le dispositif de franchissement piscicole 3. Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau décloisonné 2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes).							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Mission de maîtrise d'œuvre (Avant-projet détaillé, dossiers réglementaires, suivi des travaux,...)	30 000	36 000				
2.	Travaux (selon scénario choisi)	400 000	480 000				
3.	Suivi piscicole et sédimentaire	10 000	12 000				
Total		440 000	528 000				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CG 70	CG 25*
	2015						
1	2016	30 000	20%	50%	15% (10%)	10%	(10%)
2	2017	400 000	20%	50%	15% (10%)	10%	(10%)
	2018						
3	2019	10 000	20%	50%	15% (10%)	10%	(10%)
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon							
Conditions d'aides							
* entre parenthèses : répartition financière en cas de participation du CG 25							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	11			
ME / TPCE	661		Priorité	I-10			
Cours d'eau	Le Rahin		Lancement	2015			
Commune(s)	Ouvrage situé sur un tronçon classé en Liste 1 et 2 La Côte		Code ROE	58281			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau du seuil de l'ancienne prise d'eau du tissage de La Côte (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Cet ouvrage transversal a été édifié pour alimenter une usine de tissage à la Côte (70). Il s'agit d'un seuil en remblai qui présente un état de dégradation avancé mais représente une entrave à la continuité écologique ((hauteur de chute 1,30m). Le seuil et les ouvrages associés (canal d'amenée) n'ont plus d'usages économiques depuis la fermeture de l'usine.							
Objectifs							
1. Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. 3. Réalisation des études complémentaires à l'élaboration de l'aménagement.							
Indicateurs d'efficacité							
1. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation piscicole (effectifs, nombre d'espèces présentes). 2. Restauration du transit de la charge solide							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Travaux + Mission de maîtrise d'œuvre		15 000	18 000			
2.	Suivi piscicole		5 000	6 000			
Total			20 000	24 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CG 70	
1	2015	15 000	20%	50%	15%	15%	
	2016						
2	2017	5 000	20%	50%	15%	15%	
	2018						
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2 : Syndicat intercommunal d'Aménagement de la haute vallée de l'Ognon							
Conditions d'aides							

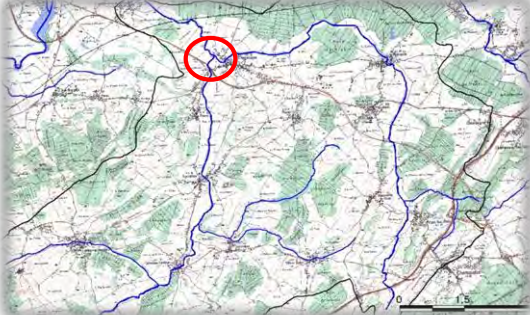
VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	12			
ME / TPCE	656		Priorité	I-11			
Cours d'eau	Ognon basse vallée		Lancement	2015			
Commune(s)	Vitreux		Code ROE	11607			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de l'Abbaye d'Acey						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le seuil de l'Abbaye d'Acey est un ouvrage qui permet de dériver une partie des eaux de l'Ognon vers une turbine, exploitée par les moines de l'Abbaye. Cet ouvrage d'une hauteur de 1,20 se présente sous forme d'un radier d'une longueur de 200 m est un obstacle infranchissable pour la faune piscicole.							
Objectifs							
1. Restaurer le radier 2. Restaurer la continuité piscicole sur cette partie du cours d'eau par l'aménagement d'une rampe à macrorugosités							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Validation technique de l'ONEMA concernant le dispositif de franchissement piscicole 3. Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau décloisonné 2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes).							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etudes hydrauliques, dossiers règlementaires		14 750	17 700			
2.	Mission de maîtrise d'œuvre, contrôleur technique		24 560	29 472			
3.	Travaux (selon scénario choisi)		154 000	184 800			
Total			193 310	231 972			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CG 39		
1	2015	14 750	20%	50%	30%		
2	2016	24 560	20%	50%	30%		
	2017						
3	2018	154 000	20%	50%	30%		
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2, : Maîtrise d'ouvrage privée 3 : Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon							
Conditions d'aides							

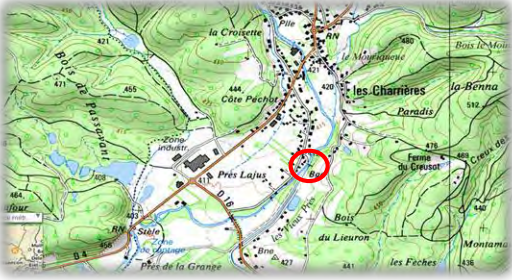
VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire	B2	13			
ME / TPCE	664	Priorité	II-2			
Cours d'eau	Ognon de sa source au Fourchon	Lancement	2018			
Commune(s)	Méliey	Code ROE	9945			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique					
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau de la vanne levante Jeannin à Méliey (70)					
CONTEXTE						
Localisation						
						
Problèmes identifiés						
Cet ouvrage se situe au cœur du bourg de Méliey, à la confluence entre l'Ognon et le ruisseau de Mansevillers, sur un tronçon classé liste 1. Il a été conçu pour alimenter un canal qui traverse le bourg. Cet ouvrage constitue un obstacle infranchissable pour la faune piscicole dans un secteur représentant un enjeu fort notamment pour la Truite fario.						
Objectifs						
1. Restaurer la continuité piscicole sur cette partie du cours d'eau						
Conditions d'exécution						
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude géomorphologique. 2. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. 3. Réalisation des études complémentaires à l'élaboration de l'aménagement.						
Indicateurs d'efficacité						
1. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation piscicole (effectifs, nombre d'espèces présentes).						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic	10 000	12 000			
2.	Programme de travaux	30 000	36 000			
3.	Suivi après travaux	10 000	12 000			
Total		50 000	60 000			
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CRFC	CG 70
	2015					
	2016					
	2017					
1	2018	10 000	20%	50%	15%	15%
2	2019	30 000	20%	50%	15%	15%
3	2020	10 000	20%	50%	15%	15%
Maîtrise d'ouvrage						
1,2,3 : Syndicat intercommunal d'aménagement de la haute vallée de l'Ognon						
Conditions d'aides						

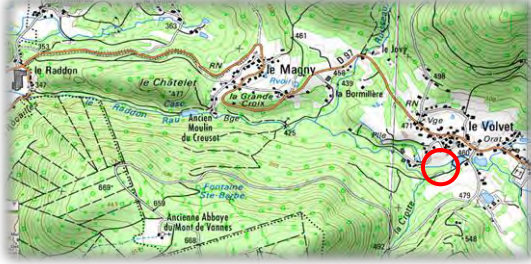
VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	14			
ME / TPCE	661		Priorité	I-12			
Cours d'eau	Le Rahin		Lancement	2016			
Commune(s)	Plancher les Mines		Code ROE	7156			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage "Reboud"						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
L'ouvrage se situe au cœur du bourg de Plancher les Mines, en amont immédiat de l'usine Serero aluminium (propriétaire) dans un secteur occupé par des habitations. L'ouvrage présente une hauteur de chute de 1,95 m sur une longueur de 15 m. Cet ouvrage est totalement infranchissable pour l'intégralité de la faune piscicole présente dans le Rahin. Cependant, cet ouvrage n'entrave pas la continuité sédimentaire.							
Objectifs							
1. Restaurer la continuité piscicole sur cette partie du cours d'eau en réalisant une rivière de contournement aménagée en rive droite							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude géomorphologique. 2. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. 3. Réalisation des études complémentaires à l'élaboration de l'aménagement.							
Indicateurs d'efficacité							
1. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation piscicole (effectifs, nombre d'espèces présentes).							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic		16 000	19 200			
2.	Programme de travaux		200 000	240 000			
3.	Suivi après travaux		10 000	12 000			
Total			226 000	271 200			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CG 70*	
1	2015	16 000	20%	50%	30%		
2	2016	200 000	20%	50%	30%		
	2017						
3	2018	10 000	20%	50%	15%	15%	
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2 : Maître d'ouvrage privé		3 : Fédération de Pêche					
Conditions d'aides							
* aides possibles si maîtrise d'ouvrage portée par communauté de communes, fédération pêche, syndicats rivière							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	15			
ME / TPCE	656		Priorité	II-3			
Cours d'eau	Ognon basse vallée		Lancement	2016			
Commune(s)	Cirey		Code ROE	7156			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Cirey les Bellevaux (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le barrage de Cirey les Bellevaux est propriété du syndicat de la moyenne et basse vallée de l'Ognon. Le droit d'eau existant sur cet ouvrage fait l'objet d'une exploitation par un privé. A l'occasion de la modernisation de l'installation de production hydroélectrique, le maître d'ouvrage va réaliser les travaux nécessaires au rétablissement de la continuité écologique au droit de cet ouvrage. Il s'agira de concevoir une rivière de contournement en rive gauche sur une parcelle du syndicat et de procéder à la rétrocession du dispositif de franchissement piscicole à ladite collectivité.							
Objectifs							
1. Restaurer la continuité piscicole sur cette partie du cours d'eau en réalisant une rivière de contournement aménagée en rive gauche							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude géomorphologique. 2. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. 3. Réalisation des études complémentaires à l'élaboration de l'aménagement.							
Indicateurs d'efficacité							
1. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation piscicole (effectifs, nombre d'espèces présentes).							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic		10 000	12 000			
2.	Programme de travaux		150 000	180 000			
3.	Suivi après travaux		5 000	6 000			
Total			165 000	198 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CG 70*	
1	2015	10 000	20%	50%	30%		
2	2016	150 000	20%	50%	30%		
	2017						
3	2018	5 000	20%	50%	15%	15%	
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2 : Maître d'ouvrage privé 3 : Fédération de Pêche							
Conditions d'aides							
* aides possibles si maîtrise d'ouvrage portée par communauté de communes, fédération pêche, syndicats rivière							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	16			
ME / TPCE	656		Priorité	II-4			
Cours d'eau	Ognon basse vallée		Lancement	2016			
Commune(s)	Emagny		Code ROE	7156			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage d'Emagny (25)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le barrage d'Emagny constitue un obstacle infranchissable pour la faune piscicole avec une chute de près de 2,4 m. Cet ouvrage fait l'objet d'un projet privé de microcentrale. Le rétablissement de la continuité écologique au droit de cet ouvrage est donc concerné par la mise en place d'une passe à poissons du type passe à bassins successifs.							
Objectifs							
1. Restaurer la continuité piscicole sur cette partie du cours d'eau en réalisant une passe à poissons du type passe à bassins successifs							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude géomorphologique. 2. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. 3. Réalisation des études complémentaires à l'élaboration de l'aménagement.							
Indicateurs d'efficacité							
1. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation piscicole (effectifs, nombre d'espèces présentes).							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic		10 000	12 000			
2.	Programme de travaux		250 000	300 000			
3.	Suivi après travaux		5 000	6 000			
Total			265 000	318 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CG 70*	
1	2015	10 000	20%	50%	30%		
2	2016	250 000	20%	50%	30%		
	2017						
3	2018	5 000	20%	50%	15%	15%	
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2 : Maître d'ouvrage privé		3 : Fédération de Pêche					
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	17			
ME / TPCE	10962		Priorité	I-13			
Cours d'eau	Le Recologne		Lancement	2016			
Commune(s)	Recologne		Code ROE	45560			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique sur le Recologne (25)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le seuil du moulin de Recologne se situe à la confluence des ruisseaux du Breuil et de Noironte, sur la commune de Recologne. Cet ouvrage d'une hauteur de 2,5 m environ est infranchissable pour la faune piscicole. Le remous engendré par cet ouvrage, au moins en basses eaux, est suspecté d'aggraver le niveau des inondations qui touchent régulièrement le lotissement du Château, situé en rive gauche du ruisseau de Noironte.							
Objectifs							
1. Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Concertation avec les propriétaires riverains							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau restauré 2. Aménagement des ouvrages bloquant la continuité écologique							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic		20 000	24 000			
2.	Programme de travaux		à définir	à définir			
3.	Suivi après travaux		10 000	12 000			
Total			30 000	36 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CG 25	
	2015						
1	2016	20 000	20%	50%	15%	15%	
2	2017	à définir	20%	50%	15%	15%	
	2018						
3	2019	10 000	20%	50%	15%	15%	
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Communauté de communes							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	18			
ME / TPCE	661		Priorité	I-14			
Cours d'eau	Le Rahin		Lancement	2016			
Commune(s)	Plancher Bas		Code ROE	7192			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau de la prise d'eau du bassin de Champagny (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le principal rôle du barrage de Plancher Bas, propriété de Voies Navigables de France (VNF), implanté sur le Rahin, est d'alimenter gravitairement une rigole permettant le remplissage du bassin de Champagny (13 millions de m3). Le barrage est actuellement équipé de 4 passes comportant chacune plusieurs vannes de types "guillottes" à crémaillère. Ce barrage présente de nombreux inconvénients (dangerosité, vétusté, manipulation difficile...). VNF souhaite le moderniser en y intégrant une passe à poissons.							
Objectifs							
- Maintenir sa vocation initiale (alimentation du réservoir de Champagny) - Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire - Respecter le débit réservé							
Conditions d'exécution							
- Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude géomorphologique. - Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. - Réalisation des études complémentaires à l'élaboration de l'aménagement.							
Indicateurs d'efficacité							
- Linéaire de cours d'eau décloisonné - Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes) - Restauration du transit de la charge solide							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Programme de travaux		250 000	300 000			
2.	Suivi après travaux		10 000	12 000			
Total			260 000	312 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CG 70	
	2015						
1	2016	250 000	20%	50%			
	2017						
2	2018	10 000	20%	50%			
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Voies Navigables de France							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	19			
ME / TPCE	10671		Priorité	II-5			
Cours d'eau	Le Raddon		Lancement	2016			
Commune(s)	Fresse		Code ROE	9911, 9916			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau de deux ouvrages à Fresse (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
En 2012, La Fédération de Pêche de Haute Saône a assuré la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études permettant de définir les solutions techniques d'aménagement des deux barrages en vue de rétablir la continuité écologique du Raddon. Ces deux ouvrages se situent en amont immédiat du barrage dit du Creusot qui fait l'objet d'un arasement en 2012. La phase travaux est prévue en seconde partie de contrat lorsque la problématique "assurances" sera solutionnée.							
Objectifs							
1. Restaurer la continuité piscicole sur cette partie du cours d'eau par l'arasement des ouvrages 2. Prendre en compte les intérêts locaux, notamment la présence d'habitations et l'intégration paysagère des travaux.							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude géomorphologique. 2. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. 3. Réalisation des études complémentaires à l'élaboration de l'aménagement.							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau décloisonné 2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes)							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Travaux + maîtrise d'oeuvre		500 000	600 000			
2.	Suivi après travaux		15 000	18 000			
Total			515 000	618 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CG 70	
	2015						
	2016						
	2017						
1	2018	500 000	20%	50%	15%	15%	
2	2019	15 000	20%	50%	15%	15%	
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2 : Fédération de pêche de Haute Saône							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	20			
ME / TPCE	10671		Priorité	I-15			
Cours d'eau	Le Raddon		Lancement	2015			
	Ouvrage situé sur un tronçon classé en Liste 1 et 2		Code ROE	58282			
Commune(s)	Fresse						
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau du seuil du Volvet à Fresse (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Cet ouvrage est le dernier verrou pour le rétablissement de la continuité écologique sur le Raddon, classé en liste 1 et 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement, après les travaux effectués sur l'ouvrage aval et les études lancées sur les ouvrages intermédiaires (cf. fiche-action B2-19). Cet ouvrage, utilisé pour l'alimentation d'une microcentrale, ne peut être supprimé et doit donc être équipé d'un dispositif de franchissement piscicole. La phase étude a été lancée en 2013 sous maîtrise d'ouvrage privée.							
Objectifs							
1. Restaurer la continuité piscicole sur cette partie du cours d'eau							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude géomorphologique. 2. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. 3. Respecter le débit réservé							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau décroisé 2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes)							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Travaux + maîtrise d'oeuvre		250 000	300 000			
2.	Suivi après travaux		15 000	18 000			
Total			265 000	318 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC		
1	2015						
	2016	250 000	20%	50%	10%		
	2017						
2	2018	15 000	20%	50%	10%		
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2 : Maîtrise d'ouvrage privée							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action	
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire	B2	21
ME / TPCE	656	Priorité	II-6
Cours d'eau	Ognon basse vallée	Lancement	2016
Commune(s)	Ouvrage situé sur un tronçon classé en Liste 2	Code ROE	20177
Compatibilité PDM 2016-2021	Cussey sur l'Ognon		
Intitulé du Projet	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique		
Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Cussey sur l'Ognon (25)			

CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
L'ouvrage de Cussey sur l'Ognon est un ouvrage situé sur le tronçon de l'Ognon classé en liste 2. Son état général est jugé bon. Il se situe en amont du pont de la D3. Cet ouvrage alimente le canal d'un moulin. Il représente un obstacle infranchissable pour la faune piscicole.							
Objectifs							
1. Restaurer la continuité piscicole sur cette partie du cours d'eau							
Conditions d'exécution							
1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage 2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 3. Validation technique de l'ONEMA concernant le dispositif de franchissement piscicole 4. Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau décloisonné 2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes)							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Etude diagnostic	25 000	30 000				
2.	Travaux (selon scénario choisi)	à définir	à définir				
3.	Suivi piscicole et sédimentaire	10 000	12 000				
Total		35 000	42 000				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CG 25*	CG 70**
	2015						
	2016						
	2017						
1	2018	25 000	20%	50%	10% à 30%		
2	2019	à définir	20%	50%	10% à 30%		
3	2020	10 000	20%	50%	10% à 30%		
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon							
Conditions d'aides							
* pas d'aides si usage économique associé à l'ouvrage (production hydroélectrique)							
** pas d'aides en cas de maîtrise d'ouvrage privée							

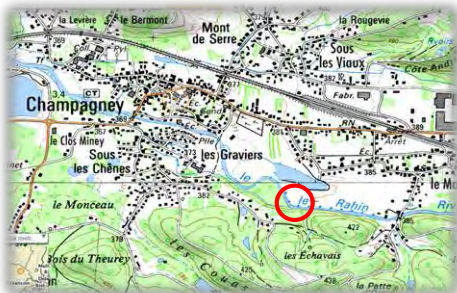
VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	22			
ME / TPCE	10699		Priorité	I-16			
Cours d'eau	Le Crenu		Lancement	2016			
Commune(s)	Ouvrage situé sur un tronçon classé en Liste 1		Code ROE	10842			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage Chardenot à Avilley (25)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
En 2010-2011, la Communauté de communes du Pays de Rougemont a engagé une étude du bassin versant du Crenu qui a permis d'aboutir à la mise en place d'un programme de travaux de restauration du cours d'eau. Dans le cadre de ce programme, la Fédération de Pêche du Doubs a proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour le rétablissement de la continuité écologique au droit du barrage Chardenot à Avilley.							
Objectifs							
1. Acquérir l'ouvrage 2. Restaurer la continuité piscicole sur cette partie du cours d'eau							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Validation technique de l'ONEMA concernant le dispositif de franchissement piscicole 3. Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau décloisonné 2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes)							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Acquisition de l'ouvrage		à définir	à définir			
2.	Etude diagnostic		15 000	18 000			
3.	Travaux (selon scénario choisi)		100 000	120 000			
4.	Suivi piscicole		10 000	12 000			
Total			125 000	150 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CG 25	
1	2015	à définir	20%	50%	15%	15%	
2	2016	15 000	20%	50%	15%	15%	
	2017						
3	2018	100 000	20%	50%	15%	15%	
4	2019	10 000	20%	50%	15%	15%	
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3,4 : Fédération de pêche du Doubs							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	23			
ME / TPCE	10825		Priorité	II-7			
Cours d'eau	Le Malgérard		Lancement	2018			
Commune(s)	Ouvrage situé sur un tronçon classé en Liste 1 et 2		Code ROE	58084			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Malgérard à Neuville les Cromary (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le Malgérard est un affluent de l'Ognon en rive droite, classé réservoir biologique et classé également en liste 1 et 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement. Au niveau de la commune de Neuville les Cromary, se trouve un moulin qui provoque une retenue d'eau de 0,2 hectares environ du fait de la présence d'un seuil, infranchissable pour la faune piscicole.							
Objectifs							
1. Restaurer la continuité écologique sur cette partie du cours d'eau							
Conditions d'exécution							
1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage 2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 3. Validation technique de l'ONEMA concernant le dispositif de franchissement piscicole 4. Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau décloisonné 2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes)							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic		20 000	24 000			
2.	Programme de travaux		100 000	120 000			
3.	Suivi après travaux		10 000	12 000			
Total			130 000	156 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CG 70*	
	2015						
	2016						
	2017						
1	2018	20 000	20%	50%	30%		
2	2019	100 000	20%	50%	15%		
3	2020	10 000	20%	50%	15%	15%	
Maîtrise d'ouvrage							
1,2 : Maîtrise d'ouvrage privée 3 : Fédération pêche 70							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire	B2	24			
ME / TPCE	12082	Priorité	I-17			
Cours d'eau	La Tounolle	Lancement	2015			
Commune(s)	Ouvrage situé sur un tronçon classé en Liste 1 et 2	Code ROE	58138			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique					
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau de la tréfilerie de Montarlot les Rioz (70)					
CONTEXTE						
Localisation						
						
Problèmes identifiés						
La Tounolle est un affluent rive droite de l'Ognon, classé en réservoir biologique et également en liste 1 et 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement. Elle alimente un plan d'eau de 2 ha environ via une prise d'eau dont la répartition des débits reste à déterminer précisément. Ce seuil provoque une chute de l'ordre de 2 m environ.						
Objectifs						
1. Restaurer la continuité piscicole sur cette partie du cours d'eau						
Conditions d'exécution						
1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage 2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 3. Validation technique de l'ONEMA concernant le dispositif de franchissement piscicole 4. Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.						
Indicateurs d'efficacité						
1. Linéaire de cours d'eau décloisonné 2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes)						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic	20 000	24 000			
2.	Programme de travaux	100 000	120 000			
3.	Suivi après travaux	10 000	12 000			
Total		130 000	156 000			
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CRFC	CG 70*
	2015					
	2016					
	2017					
1	2018	20 000	20%	50%	15%	15%
2	2019	100 000	20%	50%	30%	
3	2020	10 000	20%	50%	15%	15%
Maîtrise d'ouvrage						
1 : Communauté de communes Pays riolais 2 : Maîtrise d'ouvrage privée 3 : Fédération pêche 70						
Conditions d'aides						
* pas d'aides si maîtrise d'ouvrage privée						

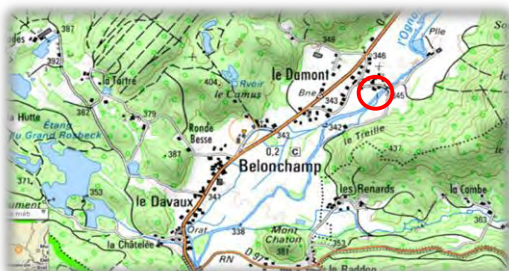
VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	25			
ME / TPCE	11747		Priorité	II-8			
Cours d'eau	La Buthiers		Lancement	2018			
Commune(s)	Sorans les Breurey		Code ROE	58119			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau de l'ancien moulin de Sorans (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Il s'agit d'un ouvrage bloquant la continuité écologique entre la Buthiers et un affluent rive droite, le ruisseau de la Combe aux Loups, qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope de l'Ecrevisse à pieds blancs. Cet ouvrage est composé d'un vannage en mauvais état général et ne présente plus aucun usage.							
Objectifs							
1. Restaurer la continuité piscicole sur cette partie du cours d'eau							
Conditions d'exécution							
1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage 2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 3. Validation technique de l'ONEMA concernant le dispositif de franchissement piscicole 4. Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau décloisonné 2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes)							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic		20 000	24 000			
2.	Programme de travaux		100 000	120 000			
3.	Suivi après travaux		10 000	12 000			
Total			130 000	156 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CG 70*	
	2015						
	2016						
	2017						
1	2018	20 000	20%	50%	15%	15%	
2	2019	100 000	20%	50%	30%		
3	2020	10 000	20%	50%	15%	15%	
Maîtrise d'ouvrage							
1 : Communauté de communes Pays riolais 2 : Maîtrise d'ouvrage privée 3 : Fédération pêche 70							
Conditions d'aides							
* pas d'aides si maîtrise d'ouvrage privée							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	26			
ME / TPCE	11747		Priorité	II-9			
Cours d'eau	La Buthiers		Lancement	2018			
Commune(s)	Buthiers		Code ROE	58137			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Buthiers (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
La Buthiers est un cours d'eau classé réservoir biologique au sens de la DCE. La Buthiers alimente un plan d'eau de 5 ha en dérivation après avoir été déplacée en rive droite de ce dernier. Un premier ouvrage, d'une hauteur de 2 m environ, est un seuil fixe en pierres faisant office de déversoir du plan d'eau. Un second ouvrage, situé au sein même du moulin enclavé dans le bâti, est un vannage présentant une chute de l'ordre de 2 m.							
Objectifs							
1. Restaurer la continuité piscicole sur cette partie du cours d'eau							
Conditions d'exécution							
1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage 2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 3. Validation technique de l'ONEMA concernant le dispositif de franchissement piscicole 4. Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau décloisonné 2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes)							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic		20 000	24 000			
2.	Programme de travaux		100 000	120 000			
3.	Suivi après travaux		10 000	12 000			
Total			130 000	156 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CG 70*	
	2015						
	2016						
	2017						
1	2018	20 000	20%	50%	15%	15%	
2	2019	100 000	20%	50%	30%		
3	2020	10 000	20%	50%	15%	15%	
Maîtrise d'ouvrage							
1: Communauté de communes Pays riolais 2 : Maîtrise d'ouvrage privée 3 : Fédération pêche 70							
Conditions d'aides							
* pas d'aides si maîtrise d'ouvrage privée							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	27			
ME / TPCE	661		Priorité	II-10			
Cours d'eau	Le Rahin		Lancement	2018			
Commune(s)	Champagney		Code ROE	7228			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de la Bachotte à Champagney (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
L'ouvrage se situe en amont de Champagney et présente une hauteur de chute de 2 m sur une longueur de 20 m environ. Cet ouvrage est totalement infranchissable pour l'intégralité de la faune piscicole présente dans le Rahin. Du point de vue sédimentaire, cet ouvrage semble totalement transparent. Cet ouvrage n'a plus d'usage puisque le canal d'amenée est en grande partie remblayé et n'est plus alimenté que partiellement sur les 200 premiers mètres avant de retourner au Rahin.							
Objectifs							
1. Restaurer la continuité piscicole sur cette partie du cours d'eau							
Conditions d'exécution							
1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage 2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 3. Validation technique de l'ONEMA concernant le dispositif de franchissement piscicole 4. Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau décloisonné 2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes)							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic		20 000	24 000			
2.	Programme de travaux		100 000	120 000			
3.	Suivi après travaux		10 000	12 000			
Total			130 000	156 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CG 70	
	2015						
	2016						
	2017						
1	2018	20 000	20%	50%	15%	15%	
2	2019	100 000	20%	50%	15%	15%	
3	2020	10 000	20%	50%	15%	15%	
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Syndicats d'aménagement, Communauté de communes, Fédération de pêche							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	28			
ME / TPCE	10596		Priorité	II-11			
Cours d'eau	Ruisseau le Fau		Lancement	2018			
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné		Code ROE	-			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau le Fau (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le ruisseau du Fau est un affluent rive gauche du Sacey d'une longueur de 10 km environ, avec un bassin versant majoritairement forestier de 25 km². Ce cours d'eau, d'une qualité physique globalement satisfaisante, présente un problème de rupture de la continuité écologique due à la présence d'un ouvrage transversal dont le rôle est d'alimenter le moulin du Fau.							
Objectifs							
1. Réaliser une étude diagnostic de l'ouvrage et du cours d'eau 2. Elaborer un programme d'actions 3. Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire							
Conditions d'exécution							
1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage 2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 3. Validation technique de l'ONEMA concernant le dispositif de franchissement piscicole 4. Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau décloisonné 2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes)							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic		20 000	24 000			
2.	Programme de travaux		à définir	à définir			
3.	Suivi après travaux		10 000	12 000			
Total			30 000	36 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CG 70	
	2015						
	2016						
	2017						
1	2018	20 000	20%	50%	15%	15%	
2	2019	à définir	20%	50%	15%	15%	
3	2020	10 000	20%	50%	15%	15%	
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Syndicats d'aménagement, Communauté de communes, Fédération de pêche							
Conditions d'aides							

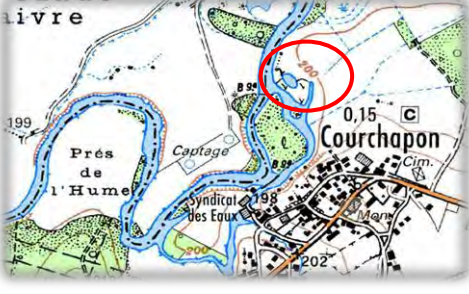
VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	29			
ME / TPCE	656		Priorité	I-18			
Cours d'eau	Ognon basse vallée		Lancement	2018			
Commune(s)	Moncey		Code ROE	20131			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Moncey (25)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le barrage de Moncey se situe sur l'Ognon constitue un obstacle infranchissable pour la faune piscicole, Cet ouvrage est doté d'un canal en rive gauche qu'isera à alimenter une microcentrale qui n'est plus en activité aujourd'hui, Ce canal pourrait être aménagé et équipé afin de permettre le rétablissement de la continuité. Le Smambvo, propriétaire de l'ouvrage, souhaite engager la réflexion quant à la conception d'une passe à poissons utilisant le bois comme matière première afin de réduire les coûts.							
Objectifs							
1. Réaliser une étude préalable 2. Elaborer un programme d'actions 3. Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire							
Conditions d'exécution							
1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage 2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 3. Validation technique de l'ONEMA concernant le dispositif de franchissement piscicole 4. Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau décloisonné 2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes)							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic		20 000	24 000			
2.	Programme de travaux		80 000	96 000			
3.	Suivi après travaux		5 000	6 000			
Total			105 000	126 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CG 25	
	2015						
	2016						
	2017						
1	2018	20 000	20%	50%	15%	15%	
2	2019	80 000	20%	50%	15%	15%	
3	2020	5 000	20%	50%	15%	15%	
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Syndicats d'aménagement, Communauté de communes, Fédération de pêche							
Conditions d'aides							

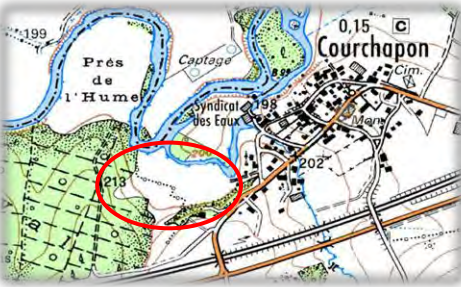
VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire		B2	30			
ME / TPCE	664		Priorité	II-12			
Cours d'eau	L'Ognon de sa source au Fourchon		Lancement	2018			
	Ouvrage situé sur un tronçon classé en Liste 1		Code ROE	9854			
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné						
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
Intitulé du Projet	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Belonchamp (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
L'ouvrage est un déversoir qui présente une largeur de l'ordre de 40m, une hauteur de chute de l'ordre de 1m en débit moyen et 1,2m à l'étiage. L'ouvrage présente un état général fortement dégradé : depuis une dizaine d'années au moins, une brèche est présente dans le coursier du déversoir. La crête s'est progressivement affaissée, et un affouillement important s'est créé au pied de l'ouvrage susceptible d'induire un sous-cavage et un risque de déstabilisation de la structure (basculement de l'ouvrage).							
Objectifs							
1. Réaliser une étude diagnostic de l'ouvrage et du cours d'eau 2. Elaborer un programme d'actions 3. Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire							
Conditions d'exécution							
1. Faire émerger une maîtrise d'ouvrage 2. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 3. Validation technique de l'ONEMA concernant le dispositif de franchissement piscicole 4. Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.							
Indicateurs d'efficacité							
1. Linéaire de cours d'eau décloisonné 2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, nombre d'espèces présentes)							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Etude diagnostic		15 000	18 000			
2.	Programme de travaux		à définir	à définir			
3.	Suivi après travaux		10 000	12 000			
Total			25 000	30 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC	CG 70	
	2015						
	2016						
	2017						
1	2018	15 000	20%	50%	15%	15%	
2	2019	à définir	20%	50%	15%	15%	
3	2020	10 000	20%	50%	15%	15%	
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Syndicat intercommunal d'aménagement de la haute vallée de l'Ognon							
Conditions d'aides							

B3 : Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action					
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques	B3	1				
ME / TPCE	656						
Cours d'eau	Ognon basse vallée	Priorité	I-1				
Commune(s)	Brussey	Lancement	2015				
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes						
Intitulé du Projet	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Brussey (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Cette frayère est le point le plus bas d'une série de fossés drainant les eaux de la vaste plaine de Brussey. Situé en rive droite de l'Ognon, le site de la Brevère est situé sur la commune de Brussey. Placé dans la partie basse du tronçon hydraulique compris entre le barrage d'Emagny à environ 6,5 km à l'amont et celui de Marnay à environ 3 km à l'aval tous deux infranchissables. L'environnement de la frayère est essentiellement représenté par de la prairie de fauche ou pâturée. Une plantation de peupliers occupe la zone la plus marécageuse.							
Objectifs							
L'objectif principal de ce projet est de rétablir la fonctionnalité du site, en particulier en tant que zone de frai pour le Brochet. Il s'agit de rétablir les connexions entre les différents compartiments qui compose le site et l'Ognon.							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions 3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau							
Indicateurs d'efficacité							
Amélioration des populations piscicoles, en particulier le Brochet, espèce cible du projet							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Travaux de terrassement	10 000	12 000				
2.	Travaux de débroussaillage	5 000	6 000				
3.	Evaluation de l'efficacité des travaux	1 500	1 800				
Total		16 500	19 800				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CG 70		
1,2	2015	15 000	20%	50%	30%		
	2016						
3	2017						
	2018	1 500	20%	50%	30%		
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2: Smambvo 3: Fédération de pêche 70							
Conditions d'aides							

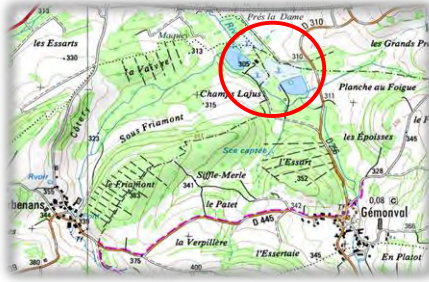
VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques		B3	2			
ME / TPCE	656						
Cours d'eau	Ognon basse vallée		Priorité	I-2			
Commune(s)	Perrouse		Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes						
Intitulé du Projet	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Perrouse (70) lieu-dit de la Morte Jacquot						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le site se compose d'un ancien méandre connectif de l'Ognon et a fait l'objet d'une première intervention en 1998. Une visite en août 2014 a permis d'identifier plusieurs perturbations: - un envahissement de la végétation ligneuse au niveau de la connexion amont et le long de la rive droite du site - un défaut d'entretien de la mise en défens (clôture) - un déficit en surfaces favorables à la ponte du brochet - un sousdimensionnement du passage busé amont provoquant une mortalité piscicole régulière.							
Objectifs							
1. Rajeunir le site par des interventions sur la végétation Maintenir l'équilibre du site en tant que zone humide et zone d'exploitation agricole (pâturage bovine) Améliorer la diversité végétale de la zone humide et augmenter ainsi la qualité des supports de ponte en créant des banquettes et des languettes en pente douce en rive gauche du site 4. Remplacement de la buse par un dispositif mieux adapté.							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions 3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau							
Indicateurs d'efficacité							
Amélioration des populations piscicoles, en particulier le Brochet, espèce cible du projet							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Travaux de terrassement	3 000	3 600				
2.	Travaux sur la végétation	3 000	3 600				
3.	Remplacement du busage	4 000	4 800				
4.	Evaluation de l'efficacité des travaux	1 500	1 800				
Total		11 500	13 800				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CG70		
1,2,3	2015	10 000	20%	50%	30%		
	2016						
4	2017	1 500	20%	50%	30%		
	2018						
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Smambvo 4: Fédération de pêche 70							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action				
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques	B3	3			
ME / TPCE	656					
Cours d'eau	Ognon basse vallée	Priorité	I-3			
Commune(s)	Courchapon	Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes					
Intitulé du Projet	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Courchapon (25)					
CONTEXTE						
Localisation						
						
Problèmes identifiés						
Le site se situe au nord de la commune de Courchapon (25) dans un ensemble de prairies humides pâturées par des bovins. La connexion avec l'Ognon se réalise via une reculée en eau permanente en période de hautes eaux. Plusieurs baissières se remplissent alors et permettent la reproduction du brochet (site à fort potentiel et aux supports de pontes de qualité). En période de décrue, la faune piscicole se retrouve piégée dans les baissières par une absence de chenal de dévalaison. En effet, plusieurs bouchons de végétation et atterrissements liés au piétinement limitent le bon écoulement des eaux.						
Objectifs						
1. Favoriser les échanges hydrauliques entre l'annexe et l'Ognon durant la période favorable à la reproduction du brochet et lors des décrues. 2. Maintenir l'équilibre du site en tant que zone humide et zone d'exploitation agricole (pâture bovine)						
Conditions d'exécution						
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions 3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau						
Indicateurs d'efficacité						
Amélioration des populations piscicoles, en particulier le Brochet, espèce cible du projet						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Travaux de terrassement	6 793	8 152			
2.	Evaluation de l'efficacité des travaux	1 500	1 800			
Total		8 293	9 952			
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CG25	
1	2015	6 793	20%	50%	30%	
	2016					
2	2017	1 500	20%	50%	30%	
	2018					
	2019					
	2020					
Maîtrise d'ouvrage						
1 : Smambvo 2 : Fédération de pêche						
Conditions d'aides						

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques		B3	4			
ME / TPCE	656						
Cours d'eau	Ognon basse vallée		Priorité	I-4			
Commune(s)	Courchapon		Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes						
Intitulé du Projet	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Courchapon (25)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Situé au sud-est de la commune de Courchapon (25), le site est constitué d'une annexe hydraulique identifiée par les usagers comme frayère à brochet. Actuellement, le site n'est fonctionnel qu'à une fréquence très réduite et présente une durée de mise en eau trop faible pour permettre une reproduction du brochet efficace.							
Objectifs							
1. Favoriser les échanges hydrauliques entre l'annexe et l'Ognon (mise en eau et retenue d'eau) durant la période favorable à la reproduction du brochet 2. Maintenir l'équilibre du site en tant que zone humide et zone d'exploitation agricole (passage à gué) 3. Améliorer la diversité végétale de la zone humide et augmenter ainsi la qualité des supports de ponte							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions 3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau							
Indicateurs d'efficacité							
Amélioration des populations piscicoles, en particulier le Brochet, espèce cible du projet							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Travaux de terrassement		18 000	21 600			
2.	Traitement de la végétation		8 000	9 600			
3.	Evaluation de l'efficacité des travaux		1 500	1 800			
Total			27 500	33 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CG25		
1,2	2015	27 500	20%	50%	30%		
	2016						
3	2017	1 500	20%	50%	30%		
	2018						
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2 : Smambvo 3 : Fédération de pêche 25							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action					
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques	B3	5				
ME / TPCE	659						
Cours d'eau	Ognon du Lauzin au Rahin	Priorité	I-5				
Commune(s)	Aillevans	Lancement	2015				
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes						
Intitulé du Projet	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune d'Aillevans (70) lieu-dit du Creux des Fées						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le site du Creux des fées (Aillevans - 70) a fait l'objet d'une première restauration par la Fédération de Pêche de Haute-Saône. La fonctionnalité du site est avérée mais la surface favorable à la reproduction du brochet est actuellement en cours de diminution par un effet de fermeture du milieu liée au développement des saulaies. La récente chute d'arbres au niveau de la connexion peut être le point de départ d'un comblement limitant les échanges hydrauliques entre l'annexe et l'Ognon. De plus, la partie amont du site qui dispose d'une bonne qualité de support de ponte n'est connectée au reste du site qu'en de rares cas.							
Objectifs							
1. Rajeunir le site par des interventions sur la végétation (saulaie) les échanges hydrauliques par le retrait des arbres tombés en travers de la connexion de l'amont du site à une fréquence plus élevée 2. Perreniser 3. Retablir la connexion							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions 3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau							
Indicateurs d'efficacité							
Amélioration des populations piscicoles, en particulier le Brochet, espèce cible du projet							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Travaux sur la végétation	4 000	4 800				
2.	Evaluation de l'efficacité des travaux	1 500	1 800				
Total		5 500	6 600				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CG70		
1	2015	4 000	20%	50%	30%		
	2016						
2	2017	1 500	20%	50%	30%		
	2018						
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1: SIAHVO 2: Fédération de pêche 70							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action					
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques	B3	6				
ME / TPCE	2025						
Cours d'eau	L'Ognon du Lauzin à la Linotte	Priorité	I-6				
Commune(s)	Avilley (25)	Lancement	2015				
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes						
Intitulé du Projet	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune d'Avilley (25) au lieu-dit En Belin						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le site est caractérisé par une zone marécageuse de 1000 m² environ drainée par un fossé encombré de végétation. La connexion du site se fait à moyennes eaux mais le site semble présenter un défaut de retenue d'eau. La connexion est envahie par les ligneux et est fortement ombragée, la balsamine de l'Himalaya s'y développe de manière contenue mais reste assez présente. La mise en défens du site est à revoir compte tenu d'un piétinement par les bovins des zones favorables à la ponte.							
Objectifs							
1. Favoriser les échanges hydrauliques et piscicoles entre la frayère et l'Ognon 2. Favoriser le développement des hélophytes pour améliorer la qualité des supports de ponte du brochet (espèce vulnérable en France) en intervenant sur la végétation ligneuse. 3. Lutter contre la Balsamine de l'Himalaya et limiter le piétinement des supports de ponte.							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions 3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau							
Indicateurs d'efficacité							
Amélioration des populations piscicoles, en particulier le Brochet, espèce cible du projet							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Travaux sur la végétation, traitement des embâcles	2 000	2 400				
2.	Lutte contre Balsamine	1 500	1 800				
3.	Mise en défens (clôture amovible)	700	840				
4.	Evaluation de l'efficacité des travaux	1 500	1 800				
Total		5 700	6 840				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CG25		
1,2,3	2015	3 200	20%	50%	30%		
2	2016	500	20%	50%	30%		
2,4	2017	2 000	20%	50%	30%		
	2018						
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Smambvo 4: Fédération de pêche							
Conditions d'aides							

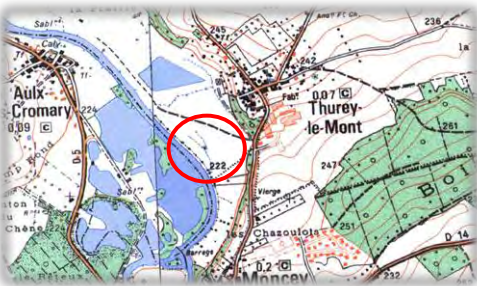
VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques		B3	7			
ME / TPCE	660						
Cours d'eau	Le Scey		Priorité	I-7			
Commune(s)	Gémonval, Secenans, Vellechevreux-et-Courbenans, Crevans et la-Chapelle-lès-Granges		Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0601 : Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide						
Intitulé du Projet	Restauration de zones humides sur les communes de Gémonval (25), Secenans, Vellechevreux-et-Courbenans, Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le site est composé de cinq anciens étangs dont un seul est en eau permanente. Les quatre étangs à sec sont envahis par la végétation ligneuse à différents stades d'évolution provoquant leur fermeture et comblement. L'alimentation en eau des différents secteurs du site est perturbée et n'est pas clairement identifiée. De plus, de nombreuses espèces végétales ornementales et espèces exotiques envahissantes sont présentes. Malgré tout, l'ensemble du secteur présente un fort potentiel d'accueil pour l'avifaune liée aux milieux humides.							
Objectifs							
1. Améliorer et maintenir le caractère humide du site en gérant l'alimentation en eau du site. 2. Retrouver des habitats diversifiés caractéristiques (vases exondées, prairies humides, cariçaies, ...) permettant l'accueil de l'avifaune (anatidées et limicoles) et de l'entomofaune (rhopalocères et odonates). 3. Permettre l'accueil et la formation autour des zones humides (rôle, gestion, flore, faune, ...).							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau							
Indicateurs d'efficacité							
Amélioration de la diversité végétale et de l'avifaune liées aux zones humides.							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Acquisition		115 000	115 000			
2.	Etude préalable		25 400	25 400			
3.	Travaux de restauration		96 300	96 300			
4.	Installations pédagogiques		60 000	60 000			
		Total	296 700	296 700			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CG25	CRFC	
1,2	2015	140 400	20%	80%			
3,4	2016	156 300	20%	50%	15%	15%	
	2017						
	2018						
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3,4 : Fédération des Chasseurs du Doubs							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques		B3	8			
ME / TPCE	656						
Cours d'eau	Ognon basse vallée		Priorité	I-8			
Commune(s)	Pagney		Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide						
Intitulé du Projet	Restauration et gestion d'une zones humides sur la commune de Pagney (39)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés L'ancienne gravière de Pagney est située en basse vallée de l'Ognon au nord du village de Pagney. Depuis l'arrêt de l'exploitation en 2004, le site est devenu particulièrement attractif pour l'avifaune à la fois en période de reproduction mais aussi en migration. La commune de Pagney, propriétaire depuis 2009, a retrocédé par convention la gestion du site au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon. En l'absence de gestion, les milieux terrestres bordant la gravière s'appauvrissent en espèces végétales et se retrouvent dominés par les graminées et les saulaies. Le site fait l'objet d'un programme pluriannuel d'actions depuis 2012 et							
Objectifs 1. Redynamiser le milieu en éclaircissant la végétation ligneuse 2. Maintenir la mosaïque de milieux humides ouvert favorables à la reproduction de l'avifaune. 3. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes. 4. Accueillir et sensibiliser le public.							
Conditions d'exécution 1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions 3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau							
Indicateurs d'efficacité Amélioration de la reproduction de l'avifaune							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Tranche de travaux 2015		16 500	19 800			
2.	Tranche de travaux 2016		36 000	43 200			
Total			52 500	63 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CG 39		
1	2015	16 500	20%	50%	30%		
2	2016	36 000	20%	50%	30%		
	2017						
	2018						
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2 : Smambvo							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques		B3	9			
ME / TPCE	656						
Cours d'eau	Ognon basse vallée		Priorité	I-9			
Commune(s)	Pesmes		Lancement	2016			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes						
Intitulé du Projet	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Pesmes (70) sur le lieu-dit du Prés des Essarts						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le site se compose de plusieurs annexes hydrauliques connectées entre elles lors d'événements de crues annuelles. L'annexe principale est alimentée toute l'année par le Bief Rouge par l'amont, entretenant ainsi un chenal "d'étiage" mais également le caractère humide du site. La partie aval de cette annexe est en connexion permanente avec l'Ognon et joue le rôle de zone de grossissement et de refuge lors des crues. L'ensemble du site est soumis à une forte pression de pâturage et de piétinement bovin. Des baissières connexes peuvent occasionnellement servir de zone de ponte mais sont actuellement dégradées.							
Objectifs							
L'objectif principal de ce projet est de rétablir la fonctionnalité du site, en particulier en tant que zone de frai pour le Brochet. Il s'agit de rétablir les connexions entre les différents compartiments qui compose le site et l'Ognon et de préserver et favoriser la végétation hélophytique (ponte) par une mise en défens de ces secteurs.							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions 3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau							
Indicateurs d'efficacité							
Amélioration des populations piscicoles, en particulier le Brochet, espèce cible du projet							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Travaux de terrassement	7 000	8 400				
2.	Travaux de débroussaillage	2 000	2 400				
3.	Mise en défens	2 000	2 400				
4.	Evaluation de l'efficacité des travaux	1 500	1 800				
Total		12 500	15 000				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CG 70		
1,2,3	2015						
	2016	9 000	20%	50%	30%		
	2017						
4	2018	1 500	20%	50%	30%		
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Smambvo 4 : Fédération de pêche 70							
Conditions d'aides							

!	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques		B3	10			
ME / TPCE	656						
Cours d'eau	Ognon basse vallée		Priorité	I-10			
Commune(s)	Vandelans		Lancement	2016			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes						
Intitulé du Projet	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Vandelans (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le site se compose d'une reculée en eau permanente fortement ombragée et aux berges abruptes. Elle présente des arbres en travers au niveau de la connexion avec l'Ognon. À l'amont de cette zone de grossissement et de refuge pour la faune aquatique, un fossé végétalisé (carex et jonc) peut servir de zone de ponte pour le brochet, celui-ci se met en eau en moyennes eaux et s'étend dans une baissière dans la prairie de fauche sur une surface importante. Une seconde baissière complète le site plus en aval mais ne semble être en eau qu'en de rares occasions.							
Objectifs							
1. Rajeunir le site par des interventions sur la végétation les échanges hydrauliques par le retrait des arbres tombés en travers au niveau de la connexion du fossé à l'amont du site et retravailler son profil en travers afin de favoriser la dispersion de l'eau dans la baissière. 2. Perenniser 3. Améliorer la connexion							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions 3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau							
Indicateurs d'efficacité							
Amélioration des populations piscicoles, en particulier le Brochet, espèce cible du projet							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Travaux de terrassement		1 000	1 200			
2.	Travaux sur la végétation		4 000	4 800			
3.	Evaluation de l'efficacité des travaux		1 500	1 800			
Total			6 500	7 800			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CG70		
	2015						
1,2	2016	5 000	20%	50%	30%		
	2017						
3	2018	1 500	20%	50%	30%		
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2 : Smambvo 3: Fédération de pêche 70							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action	
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques		B3	11
ME / TPCE	656			
Cours d'eau	Ognon basse vallée		Priorité	I-11
Commune(s)	Jallerange		Lancement	2016
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes			
Intitulé du Projet	Restauration/création d'une frayère à Brochets sur la commune de Jallerange (25)			
CONTEXTE				
Localisation				
				
Problèmes identifiés				
Le site est constitué de deux principales baissières, la première composée de carex et d'hélophytes denses qui se sont développés suite au déboisement du secteur et la seconde longeant un fossé sous couvert boisé ne présentant pas des supports de ponte de qualité. L'alimentation en eau des baissières se réalise lors d'événements de crue de faibles amplitudes mais l'eau se disperse rapidement en dehors des zones adaptées à la reproduction du brochet.				
Objectifs				
1. Favoriser les échanges hydrauliques entre l'annexe et l'Ognon (mise en eau des baissières) durant la période favorable à la reproduction du brochet 2. Maintenir l'équilibre du site en tant que zone humide et zone d'exploitation forestière 3. Améliorer la diversité végétale de la zone humide et augmenter ainsi la qualité des supports de ponte notamment sur la baissière sous couvert boisé.				
Conditions d'exécution				
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions 3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau				
Indicateurs d'efficacité				
Amélioration des populations piscicoles, en particulier le Brochet, espèce cible du projet				
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF				
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Travaux de terrassement		10 000	12 000
2.	Traitement de la végétation		5 000	6 000
3.	Suivi du site		1 500	1 800
Total			16 500	19 800
Plan de financement et clé de répartition				
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière	
	2015		MO	
1,2	2016	16 500	100%	
	2017			
3	2018	1 500	100%	
	2019			
	2020			
Maîtrise d'ouvrage				
1,2 : ONF 3: Fédération de pêche				
Conditions d'aides				

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action					
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques	B3	12				
ME / TPCE	656						
Cours d'eau	Ognon basse vallée	Priorité	I-12				
Commune(s)	Thurey-le-Mont	Lancement	2016				
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes						
Intitulé du Projet	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Thurey-le-Mont (25) au lieu-dit des Grandes Iles						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le site se compose d'une petite reculée alimentée en amont par un fossé drainant des prairies humides et en aval par l'Ognon lorsque les conditions de débit le permettent. Le site possède un fort potentiel pour la ponte du brochet mais présente une zone de grossissement des alevins restreinte à la zone de connexion avec l'Ognon. Celle-ci est par ailleurs envahie par les ligneux et des embâcles se forment localement. Deux passages d'engins agricoles et un passage busé perturbent également les échanges hydrauliques sur le fossé et dépressions présentes dans les prairies.							
Objectifs							
1. Favoriser les échanges hydrauliques et piscicoles entre la frayère et l'Ognon (passage busé et passages engins) 2. Favoriser le développement des hélophytes pour améliorer la qualité des supports de ponte du brochet (espèce vulnérable en France) en intervenant sur la végétation ligneuse. 3. Améliorer la fonctionnalité de la frayère par des travaux de terrassement léger afin de favoriser la mise en eau des points bas.							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions 3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau							
Indicateurs d'efficacité							
Amélioration de la diversité végétale et de l'avifaune.							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Travaux de terrassement (passages engins et buse)	4 000	4 800				
2.	Travaux sur la végétation	3 000	3 600				
3.	Evaluation de l'efficacité des travaux	1 500	1 800				
Total		8 500	10 200				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CG25		
1,2	2015	7 000	20%	50%	30%		
	2016						
3	2017	1 500	20%	50%	30%		
	2018						
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2 : Smambvo 3 : Fédération de pêche							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action					
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques	B3	13				
ME / TPCE							
Cours d'eau		Priorité	I-13				
Commune(s)	Chevigny-sur-l'Ognon	Lancement	2016				
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide						
Intitulé du Projet	Restauration de zones humides sur la commune de Chevigny-sur-l'Ognon (25)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Situé dans le Bois des Fourchères sur la commune de Chevigny-sur-l'Ognon (25), le site se compose de trois anciens étangs forestier en cascade alimentés par un ruisseau. Il n'existe actuellement plus d'usage de ces étangs et des échancrures ont été réalisées dans les anciennes digues afin de laisser libre cours au ruisseau. Les différents secteurs ont conservé leur caractère humide mais se comblent rapidement par la progression de la végétation ligneuse (aulnaie-saulaie).							
Objectifs							
1. Redynamiser le milieu en éclaircissant la végétation ligneuse et en augmentant les niveaux d'eau sur une plus longue période de l'année. 2. Maintenir l'équilibre du site en tant que zone humide et zone d'exploitation forestière. 3. Favoriser la flore herbacée typique des zones humides et augmenter l'attrait pour les amphibiens.							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions 3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau							
Indicateurs d'efficacité							
Augmentation des niveaux d'eau sur le site et développement de la strate herbacée.							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Acquisition*						
2.	Travaux de restauration	28 500	34 200				
3.	Evaluation de l'efficacité des travaux	1 500	1 800				
Total		30 000	36 000				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CG 25		
1	2015						
2	2016	28 500	20%	50%	30%		
	2017						
3	2018	1 500	20%	50%	30%		
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : ONF							
Conditions d'aides							
* Acquisition par la commune en 2014							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action		
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques		B3	14	
ME / TPCE	656				
Cours d'eau	Ognon basse vallée		Priorité	II-1	
Commune(s)	Cussey sur l'Ognon		Lancement	2018	
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes				
Intitulé du Projet	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Cussey sur l'Ognon (25)				
CONTEXTE					
Localisation					
					
Problèmes identifiés					
Le site est composé d'un bief en eau permanente alimenté par des sources en provenance de la côtère, par les eaux de ruissellement et par les crues de l'Ognon. Ce bief est bordé en rive droite d'une prairie humide de fauche localisée comportant plusieurs zones basses et d'un boisement humide localisé en rive gauche constitué d'essences naturelles (frênaie / aulnaie / saulaie) et d'une lignée de peupliers (21 individus) très souvent en mauvais état sanitaire.					
Objectifs					
1. Favoriser les échanges hydrauliques et piscicoles entre les points bas et l'Ognon ; 2. Accroître le développement de la flore hélophytique favorable à la biodiversité et au frai du brochet (espèce vulnérable en France) 3. Augmenter la durée de rétention d'eau pour limiter la mortalité des œufs et des alevins par assèchements précoces					
Conditions d'exécution					
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions 3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau					
Indicateurs d'efficacité					
Amélioration des populations piscicoles, en particulier le Brochet, espèce cible du projet					
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF					
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.	
1.	Travaux de terrassement		17 000	20 400	
2.	Travaux sur la végétation		8 300	9 960	
3.	Evaluation de l'efficacité des travaux		1 500	1 800	
Total			26 800	32 160	
Plan de financement et clé de répartition					
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière		
			MO	AERMC	CG 25
	2015				
	2016				
	2017				
1,2	2018	25 300	20%	50%	30%
	2019				
3	2020	1 500	20%	50%	30%
Maîtrise d'ouvrage					
1,2,3 : Smambvo, Fédération de pêche 25					
Conditions d'aides					

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action				
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques	B3	15			
ME / TPCE	656					
Cours d'eau	Ognon basse vallée	Priorité	II-2			
Commune(s)	Chenevrey-Morogne	Lancement	2018			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes					
Intitulé du Projet	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Chenevrey-Morogne (70) au lieu dit en Masebreux					
CONTEXTE						
Localisation						
						
Problèmes identifiés						
Situé sur la commune de Chenevrey-et-Morogne (70), le site se compose de l'ancien lit mineur de l'Ognon et est actuellement en phase final d'atterrissement. Malgré une surface réduite et une connectivité douteuse (connexion par l'aval en moyennes eaux et par l'amont en hautes eaux), le site reste partiellement fonctionnel comme le montre la pêche du 8 avril 2009 (un alevin de brochet capturé). La gestion de la parcelle en pâture assure un environnement proche idéal pour la frayère.						
Objectifs						
1. Favoriser les échanges hydrauliques et piscicoles entre la frayère et l'Ognon (connexion et franchissement du chenal) 2. Favoriser la variété physique du bras mort pour rechercher une meilleure biodiversité et améliorer la qualité des supports de ponte du brochet (espèce vulnérable en France) 3. Améliorer la fonctionnalité de la frayère par des travaux de terrassement						
Conditions d'exécution						
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions 3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau						
Indicateurs d'efficacité						
Amélioration des populations piscicoles, en particulier le Brochet, espèce cible du projet						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Travaux de terrassement	6 360	7 632			
2.	Evaluation de l'efficacité des travaux	600	720			
Total		6 960	8 352			
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CG70	
	2015					
	2016					
	2017					
1	2018	6 960	20%	50%	30%	
	2019					
2	2020	600	20%	50%	30%	
Maîtrise d'ouvrage						
1,2 : Fédération de pêche 70						
Conditions d'aides						

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques		B3	16			
ME / TPCE	656						
Cours d'eau	Ognon basse vallée		Priorité	II-3			
Commune(s)	Boulot		Lancement	2018			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes						
Intitulé du Projet	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Boulot (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Situé en rive droite de l'Ognon, le site des Iles du courant est localisé sur la commune de Boulot (70) juste en amont de la confluence de la Tounolle avec l'Ognon. La surface potentiel de frayère est estimée à 600m². Le développement des ligneux (saulaie) constitue un obstacle à l'immersion du site durant les crues de faibles ampieurs et pénalise le développement de la flore hélophytique.							
Objectifs							
L'objectif principal de ce projet est de rétablir la fonctionnalité du site, en particulier en tant que zone de frai pour le Brochet par la reconnexion de la reculée avec l'Ognon et l'amélioration de la qualité des supports de pontes (hélophytes).							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions 3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau							
Indicateurs d'efficacité							
Amélioration des populations piscicoles, en particulier le Brochet, espèce cible du projet et de la flore hélophytique.							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Travaux de terrassement		4 000	4 800			
2.	Traitement de la végétation et pose de la clôture		6 800	8 160			
3.	Evaluation de l'efficacité des travaux		1 500	1 800			
Total			12 300	14 760			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CG70		
	2015						
	2016						
	2017						
1,2	2018	10 800	20%	50%	30%		
	2019						
3	2020	1 500	20%	50%	30%		
Maîtrise d'ouvrage							
1,2 : Smambvo 3: Fédération de pêche							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques		B3	17			
ME / TPCE	656						
Cours d'eau	Ognon basse vallée		Priorité	II-4			
Commune(s)	Thervay		Lancement	2018			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes						
Intitulé du Projet	Restauration/création d'une frayère à Brochets sur la commune de Thervay (39) lieu-dit des Iles de Balançon						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le site des Iles de Balançon se situe sur la commune de Thervay (39) à proximité du site de l'Abbaye d'Acey. Il est en connexion permanente avec l'Ognon par l'aval et sert également d'exutoire à un réseau de fossés dans sa partie amont. Le couvert boisé est dense et limite le développement de la strate herbacée sur l'ensemble du site. Les berges sont abruptes et la topographie du site favorise les zones de piègeages en période de décrue.							
Objectifs							
1. Favoriser les échanges hydrauliques entre les chenaux en eau permanente et le reste du site durant la période favorable à la reproduction du brochet (travaux sur les faciès des berges et pente des "zones de pontes"). 2. Rajeunir la végétation en réalisant une ouverture du site pour favoriser le développement et la diversité des héliophytes et contenir l'envahissement des ligneux tout en gardant des zones de refuges et de grossissements pour la faune piscicole.							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions 3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau							
Indicateurs d'efficacité							
Amélioration des populations piscicoles, en particulier le Brochet, espèce cible du projet							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Travaux de terrassement		5 000	6 000			
2.	Traitement de la végétation		6 000	7 200			
3.	Evaluation de l'efficacité des travaux		1 500	1 800			
Total			12 500	15 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CG39		
	2015						
	2016						
	2017						
1,2	2018	11 000	20%	50%	30%		
	2019						
3	2020	1 500	20%	50%	30%		
Maîtrise d'ouvrage							
1,2 : Smambvo 3: Fédération de pêche							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action					
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques	B3	18				
ME / TPCE	656						
Cours d'eau	Ognon basse vallée	Priorité	II-5				
Commune(s)	Montagney	Lancement	2018				
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes						
Intitulé du Projet	Restauration/création d'une frayère à Brochets sur la commune de Montagney (70)						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Le site se compose d'un fossé compris dans de vastes cariçaies exploitées en prairie de fauche ou en pâture bovine. Seule la partie apicale du fossé se trouve dans une parcelle de maïs. Les surfaces favorables à la ponte du brochet sont limitées aux berges qui sont bien fournies en support de ponte. Il est à noter la présence d'agrion de mercure sur l'ensemble du site. Un secteur reste envahi par les ligneux dans le tiers supérieur du fossé. Le site est sous influence des variations du niveau d'eau de l'Ognon mais est également alimenté par l'amont (buse enterrée) maintenant de l'eau sur l'ensemble du linéaire.							
Objectifs							
1. Améliorer la circulation globale du site aussi bien d'un point de vue hydraulique que faunistique tout en maintenant et favorisant les espèces patrimoniales présentes (agrion de mercure et brochet) l'équilibre du site en tant que zone humide et zone d'exploitation agricole (pâture bovine) l'évolution des espèces exotiques envahissantes (Azola) 2. Maintenir 3. Surveiller							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions 3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau							
Indicateurs d'efficacité							
Amélioration des populations piscicoles, en particulier le Brochet, espèce cible du projet, maintien de l'Agrion de mercure sur le site.							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Remplacement de busage par un passage supérieur	4 000	4 800				
2.	Traitement de la végétation	3 000	3 600				
3.	Evaluation de l'efficacité des travaux	1 500	1 800				
Total		8 500	10 200				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CG70		
	2015						
	2016						
	2017						
1,2	2018	7 000	20%	50%	30%		
	2019						
3	2020	1 500	20%	50%	30%		
Maîtrise d'ouvrage							
1,2 : Smambvo 3 : Fédération de pêche							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action				
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques	B3	19			
ME / TPCE	656					
Cours d'eau	Ognon basse vallée	Priorité	II-6			
Commune(s)	Vitreux	Lancement	2018			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes					
Intitulé du Projet	Restauration/création d'une frayère à Brochets sur la commune de Vitreux (39) lieu-dit de l'Abbaye d'Acey					
CONTEXTE						
Localisation						
						
Problèmes identifiés						
Le site de l'Abbaye d'Acey a fait l'objet de travaux de restauration ambitieux en 2012 sur l'ancien méandre connectif. L'efficacité de ceux-ci a atteint les objectifs fixés. Un second bras reste à retravailler afin de rendre une fonctionnalité complète à ce site au fort potentiel et améliorer la reproduction du brochet sur ce secteur.						
Objectifs						
1. Reconnecter le bras avec le reste du site notamment durant la période favorable à la reproduction du brochet 2. Maintenir l'équilibre du site en tant que zone humide et zone d'exploitation agricole (création de deux passages d'engins) 3. Améliorer la diversité végétale de la zone humide et augmenter ainsi la surface et la qualité des supports de ponte						
Conditions d'exécution						
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions 3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau						
Indicateurs d'efficacité						
Amélioration des populations piscicoles, en particulier le Brochet, espèce cible du projet						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Travaux de terrassement	5 000	6 000			
2.	Traitement de la végétation	2 000	2 400			
3.	Evaluation de l'efficacité des travaux	1 500	1 800			
Total		8 500	10 200			
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CG25	
	2015					
1,2	2016	7 000	20%	50%	30%	
	2017					
3	2018	1 500	20%	50%	30%	
	2019					
	2020					
Maîtrise d'ouvrage						
1,2 : Smambvo 3 : Fédération de pêche						
Conditions d'aides						

VOLET	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES	Code Fiche Action				
THEME	Gestion et suivi des milieux	B3	20			
ME / TPCE	656					
Cours d'eau	Ognon basse vallée	Priorité	II-7			
Commune(s)	Malans	Lancement	2018			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes					
Intitulé du Projet	Restauration/création d'une frayère à Brochets sur la commune de Malans (70)					
CONTEXTE						
Localisation						
						
Problèmes identifiés						
Le site se situe à la confluence du ruisseau de Bauberie et de l'Ognon sur la commune de Malans (70). Le ruisseau de Bauberie rejoint l'Ognon au niveau d'une reculée en connexion permanente et traverse juste en amont une petite prairie de fauche connue pour accueillir le frai du brochet en période de hautes eaux. La fonction de reproduction du site est malgré tout perturbé par un busage sous dimensionné et défectueux à l'aval de la prairie. Un second passage busé se situe juste en amont de la prairie et joue un rôle de retention des écoulements du ruisseau dans la forêt amont, constituant une zone humide à fort potentiel.						
Objectifs						
1. Améliorer la circulation globale du site en remplaçant le passage busé aval par un passage supérieur. 2. Maintenir l'équilibre du site en tant que zone humide et zone d'exploitation agricole (prairie de fauche)						
Conditions d'exécution						
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions 3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau						
Indicateurs d'efficacité						
Amélioration des populations piscicoles, en particulier le Brochet, espèce cible du projet, maintien de l'Agrion de mercurie sur le site.						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Remplacement de busage par un passage supérieur	2 000	2 400			
2.	Traitement de la végétation	1 500	1 800			
3.	Evaluation de l'efficacité des travaux	1 500	1 800			
Total		5 000	6 000			
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CG70	
	2015					
	2016					
	2017					
1	2018	3 500	20%	50%	30%	
	2019					
2	2020	1 500	20%	50%	30%	
Maîtrise d'ouvrage						
1 : Smambvo 2: Fédération de pêche						
Conditions d'aides						

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action					
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques	B3	21				
ME / TPCE	656 - 659 - 2025						
Cours d'eau	L'Ognon Basse Vallée, l'Ognon du Lauzin à la Linotte, l'Ognon du Rahin au Lauzin	Priorité	II-8				
Commune(s)	Communes des masses d'eau concernées	Lancement	2018				
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes						
Intitulé du Projet	Amélioration de la reproduction du brochet sur les moyenne et basse vallées de l'Ognon						
CONTEXTE							
Localisation							
							
Problèmes identifiés							
Les aménagements et les activités ont profondément modifié la pente naturelle et le fonctionnement hydraulique de l'Ognon sur l'ensemble de son bassin versant. L'incision du lit mineur engendrée a « déconnecté » les annexes hydrauliques (bras mort, noue, ...) ou fortement réduit leur fréquence d'inondation. C'est pourtant cette fréquence d'inondation et la périodicité de ces événements qui déterminent le succès de reproduction d'une espèce emblématique de l'Ognon, le brochet. Ces milieux sont également souvent caractérisés par une diversité d'habitats élevée et permet d'accueillir localement une biodiversité importante.							
Objectifs							
Cette fiche générique permet l'ajout de sites ou de projets non identifiés lors de la rédaction du contrat et qui pourraient émerger au cours des six années du contrat. A titre indicatif, nous prévoyons la réalisation éventuelle d'un site supplémentaire par année de contrat. Comme pour les autres projets, l'objectif principal est de rétablir la fonctionnalité du site, en particulier en tant que zone de frai pour le Brochet.							
Conditions d'exécution							
1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude 2. Accord des propriétaires et signature de convention pour la pérennisation des actions 3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau							
Indicateurs d'efficacité							
Amélioration des populations piscicoles, en particulier le Brochet, espèce cible des projets							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Travaux de restauration des échanges hydrauliques	36 000	43 200				
2.	Travaux sur la végétation	18 000	21 600				
3.	Evaluation de l'efficacité des travaux	9 000	10 800				
Total		54 000	64 800				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CG25/70/39		
1,2	2015	7 500	20%	50%	30%		
1,2	2016	7 500	20%	50%	30%		
1,2,3	2017	9 000	20%	50%	30%		
1,2,3	2018	9 000	20%	50%	30%		
1,2,3	2019	9 000	20%	50%	30%		
1,2,3	2020	9 000	20%	50%	30%		
Maîtrise d'ouvrage							
1,2,3 : Smambvo, Fédérations de pêche, ONF, Privés, Communes, Communautés de communes ...							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques		B3	22			
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité		Priorité	II-9			
Commune(s)	En totalité		Lancement	2018			
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0601 : Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide						
Intitulé du Projet	Préservation des zones humides de la vallée de l'Ognon et gestion conservatoire						
CONTEXTE							
Localisation							
Périmètre du contrat de rivière hors territoires de compétence des syndicats (SMAMBVO et SIAHVO) 		 Zones humides, milieux prairiaux, annexes aquatiques d'intérêt patrimonial à forts enjeux de biodiversité, faisant partie intégrante des éléments types du Schéma régional de cohérence écologique, tels que					
Problèmes identifiés							
Les zones humides de la Vallée de l'Ognon présentent une biodiversité remarquable, comptant des habitats naturels patrimoniaux, tout comme les espèces floristiques et faunistiques inféodées à ces milieux naturels et semi-naturels. Toutefois, ces écosystèmes sont nombreux à être menacés par l'intensification des pratiques anthropiques, qu'elles soient agricoles ou liées à l'urbanisme. La préservation de ces milieux humides est donc un enjeu majeur qui doit passer par la maîtrise de l'usage des sols au travers d'une stabilisation du foncier dont le levier d'action est la mise en œuvre d'une stratégie de préservation des milieux humides de la vallée de l'Ognon, basée sur l'acquisition foncière, la maîtrise d'usage et la mise en place de pratiques respectueuses (via des documents de gestion type bail rural à caractère environnemental (BRE), plan de gestion conservatoire, etc.). Cette stratégie devra être conduite en concertation et en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés (Syndicats, communes, chambres consulaires, exploitants agricoles, etc.).							
Objectifs							
Cette stratégie contribuera à la préservation des zones humides de la Vallée de l'Ognon et de leur biodiversité et permettra l'amélioration des pratiques agricoles en faveur des milieux naturels							
Conditions d'exécution							
Mise en œuvre de la stratégie de préservation des zones humides de la Vallée de l'Ognon par maîtrise foncière et d'usage et gestion conservatoire : - définition des secteurs à enjeux prioritaires et de la stratégie d'intervention des partenaires (SMAMBVO et SIAHVO) ; - veille et animation foncière ; - acquisition de foncier humide par CEN FC et/ou collectivités en présence ; - compléments par maîtrise d'usage au travers de convention de gestion CEN – Propriétaire public ou privé, visant la mise en place de baux ruraux à caractère environnemental et autres opérations de gestion écologique ; - proposition des mesures de gestion permettant de préserver voire améliorer la biodiversité des milieux naturels concernés (baux ruraux à caractère environnemental, de plan de gestion décennaux, etc.) ; - mise en œuvre des mesures de gestion conservatoire proposées.							
Indicateurs d'efficacité							
Surface de milieux humides préservés Amélioration des pratiques agricoles en faveur des milieux naturels							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Définition de la stratégie d'intervention et des secteurs à enjeux		7 840	9 800			
2.	Animation foncière		11 760	14 700			
3.	Acquisition (moyenne de 1 500 €/ha, soit 10 ha/an pendant 3 ans + frais notariaux)		48 000	60 000			
4.	Proposition et mise en œuvre de préconisations		15 680	19 600			
Total			83 280	104 100			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CG 70	CRFC/FRB	
	2015						
	2016						
	2017						
1	2018	7 840	à définir	à définir	à définir	à définir	
2,3	2019	59 760	à définir	à définir	à définir	à définir	
4	2019	15 680	à définir	à définir	à définir	à définir	
Maîtrise d'ouvrage							
Smambvo, Siahvo, CEN Franche-Comté, Fédérations de pêche, ONF, Fédérations de chasse, Communes, Communautés de communes...							
Conditions d'aides							

Cours d'eau	Ognon de sa source au Fourchon	Priorité	II-10				
Commune(s)	Saint-Germain (70), Saint-Barthélémy (70), Montessaux 70), Ecromagny (70)	Lancement	2018				
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0601 : Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide						
Intitulé du Projet	Préservation des tourbières (Réseau tourbières du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-comté)						
CONTEXTE							
Localisation							
Trois sites ou groupes de sites, présents sur le périmètre du Contrat de rivière, dont la gestion est assurée par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté (CEN FC). - Tourbière de la Grande Pile et sites tourbeux périphériques (Saint-Germain, 70 cf. photo , - Tourbière du Sennepey et zone humide de la Cornaz Mâchurée (Saint-Barthelemy et Montessaux, 70), - Tourbière de Pellevin (Ecromagny, 70).		 Photo : S. Moncorgé					
Problèmes identifiés							
Les tourbières présentent de nombreux intérêts : hydrologique (stockage, restitution et épuration des eaux), scientifique (archives paléoenvironnementales), paysager, patrimonial (présences d'espèces rares et menacées), stockage de carbone, etc. Comme toutes les zones humides, elles ont subi de fortes dégradations (drainage, extraction de tourbe, remblaiement, ennoiment, etc.), si bien que l'on estime que plus de la moitié des surfaces ont disparu en France durant les 50 dernières années. La sauvegarde de ces milieux est une priorité pour de nombreuses politiques en faveur de l'eau ou des milieux naturels (SAGE, Natura 2000 etc.).							
Objectifs							
Le CEN FC conduit depuis plus de 20 ans des actions en faveur des tourbières. Il gère à ce jour une trentaine de tourbières en région, qui intègrent son "Réseau tourbières", dont les 3 sites ou groupes de sites listés ci-dessus, qui font partie du périmètre du Contrat de Rivière. Sur chacun de ces sites, il élabore un plan de gestion destiné à planifier les opérations à mettre en oeuvre sur une période 5 ou 10 ans. Les actions qui sont proposées sur ces sites sur la durée du Contrat consistent en la mise en œuvre d'actions de : - de maîtrise foncière, - restauration (bouchage de drains, etc.), - d'entretien (mise en place de pâturage, coupe de ligneux, etc.), - de sensibilisation (scolaires, visites grand public et élus, etc.), - de connaissance et de suivi (études hydrauliques et naturalistes, inventaires sur les opérations conduites, etc.). Un projet de Réserve naturelle régionale va être déposé fin 2014 auprès du Conseil régional de Franche-Comté, intégrant la Grande Pile et ses sites périphériques (Petite Pile, Bois de question, et tourbière de l'étang des Monts Reveaux). Si des opportunités de gestion d'autres sites émergent en cours de contrat, il pourront être affichés avec ce dernier.							
Conditions d'exécution							
Indicateurs d'efficacité							
Surface de tourbières acquise Nombre de travaux réalisés							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Grande Pile et sites tourbeux périphériques	36 000	43 200				
2.	Tourbière du Sennepey et zone humide de la Cornaz Mâchurée	21 000	25 200				
3.	Tourbière de Pellevin	24 000	28 800				
Total		81 000	97 200				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CRFC/FRB		
	2015						
	2016						
	2017						
1,2,3	2018	27 000		à définir	à définir		
1,2,3	2019	27 000		à définir	à définir		
1,2,3	2020	27 000		à définir	à définir		
Maîtrise d'ouvrage							
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté							
Conditions d'aides							

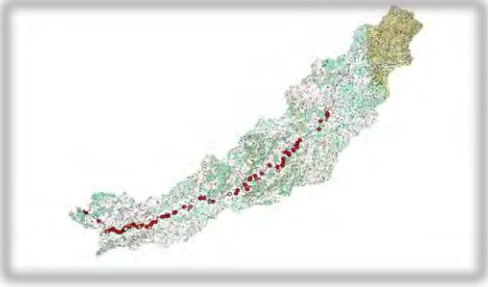
B4 : Gestion et suivi des milieux

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX			Code Fiche Action			
THEME	Gestion et suivi des milieux			B4	1		
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité			Priorité	I-1		
Commune(s)	En totalité			Lancement	2015		
Compatibilité PDM 2016-2021	-						
Intitulé du Projet	Gestion et valorisation d'un site naturel en vallée de l'Ognon						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
Il s'agit de réaliser une étude d'opportunité de mise en place d'une gestion et d'une valorisation d'un site naturel de la vallée alluviale de l'Ognon au carrefour de trois départements (Doubs, Jura et Haute Saône). Il s'agira notamment de définir précisément le périmètre de ce site et de d'estimer le coût d'élaboration d'un plan de gestion de la biodiversité et de valorisation auprès du grand public.							
Objectifs							
Cette démarche doit permettre aux acteurs du territoire de décider de l'engagement ou non d'une démarche interdépartementale de gestion de ce site. Il s'agira de mettre en valeur les points d'intérêt du secteur, dont le périmètre sera à définir précisément, et de proposer une éventuelle ouverture au public.							
Conditions d'exécution							
La maîtrise d'ouvrage de cette étude sera assurée par l'EPTB Saône et Doubs, structure porteuse du Contrat de rivière Ognon. En cas de mise en place éventuelle d'un plan de gestion, le Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Ognon serait pressenti pour en assurer le portage opérationnel.							
Indicateurs d'efficacité							
Rédaction d'un plan de gestion							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)				Coût H.T.	Coût T.T.C.		
1.	Etude			10 965	13 158		
2.	Travaux, valorisation, ouverture au public			à définir	à définir		
			Total	10 965	13 158		
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CG39	CG 70	CG 25
1	2015	10 965	20%		27,5%	25,0%	27,5%
2	2016	à définir	20%		27,5%	25,0%	27,5%
	2017						
	2018						
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
EPTB Saône Doubs (étude), Smambvo (travaux)							
Conditions d'aides							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action			
THEME	Gestion et suivi des milieux		B4	2		
ME / TPCE	Ognon, Rahin et affluents					
Cours d'eau	Ognon, Rahin et affluents		Priorité	I-2		
Commune(s)	Communes des BV concernés		Lancement	2015		
Compatibilité PDM 2016-2021	MIA0204 : Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau					
Intitulé du Projet	Plan de gestion des alluvions de l'Ognon et de ses affluents					
CONTEXTE						
Problèmes identifiés						
Le stock alluvial du lit mineur de l'Ognon et de ses affluents, non renouvelable à notre échelle de temps, a été surexploité entre les années 50 et les années 70 et a probablement même été épuisé en moyenne et basse vallées. Le reliquat de ce stock, encore visible en haute vallée, est en cours d'évacuation vers l'aval. Son transit est cependant complètement bloqué à partir du PK 110 (Beaumotte) par les nombreuses fosses des anciennes extractions en lit mineur. On peut estimer que la dynamique fluviale dans la haute vallée de l'Ognon est encore plus ou moins fonctionnelle, bien que figée par de très nombreuses protections de berges, tandis qu'elle est complètement dysfonctionnelle dans la moyenne et basse vallée (Malavoi, 2003).						
Objectifs						
Partant de ce constat général et de nombreuses observations concernant la gestion des dépôts d'alluvions naturels ou non (cas des canaux d'amenée en haute vallée), il est indispensable de réaliser une étude qui permettra de définir une politique globale de préservation du transit du débit solide.						
Conditions d'exécution						
1. Respect des préconisations issues de l'étude 2. Mise en place d'un comité de suivi de l'opération 3. Accord des communes et/ou propriétaires riverains pour le dépôt des alluvions						
Indicateurs d'efficacité						
Volumes de sédiments transférés Evolution géomorphologique des tronçons concernés						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.		
1.	Etude diagnostic		20 000	24 000		
2.	Programme de travaux		à définir	à définir		
3.	Suivi après travaux		5 000	6 000		
Total			25 000	30 000		
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CG 70	
	2015					
1	2016	20 000	20%	50%	30%	
2	2017	à définir				
3	2018	25 000	20%	50%	30%	
	2019					
	2020					
Maîtrise d'ouvrage						
EPTB Saône Doubs, Smambvo, Siahvo						
Conditions d'aides						

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Gestion et suivi des milieux		B4	3			
ME / TPCE	10354, 10929, 11854, 11171, 10671, 10566						
Cours d'eau	La Vannoise, Ruisseau du Ballon, la Doue de l'eau, Ruisseau de Mansevillers, le Raddon, Ruisseau de la Mer		Priorité	I-3			
Commune(s)	Communes des BV concernés		Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	-						
Intitulé du Projet	Suivi écologique des ruisseaux patrimoniaux apicaux du bassin versant de l'Ognon						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
Entre sa source à Château Lambert et la traversée de Mélisey, soit sur un linéaire de 20 km environ, l'Ognon reçoit les eaux de six affluents considérés comme patrimoniaux du fait de leurs qualités physiques et de leur capacité à accueillir encore aujourd'hui une faune et une flore remarquables, et en particulier les espèces piscicoles et astacicoles telles que la Truite fario, la Lamproie de Planer ou encore l'Ecrevisse à pieds blancs. La Vannoise, La Doue de l'eau et le Raddon sont classés réservoirs biologiques, tout comme l'Ognon de sa source au Rahin (FRDR 664).							
Objectifs							
L'opération proposée permettra d'une part d'assurer un état des lieux pour les masses d'eau faisant l'objet de projets de restauration (Mansevillers, Raddon) et, d'autres part, d'effectuer une veille écologique pour les autres masses d'eau identifiées afin de s'assurer de leur non-dégradation.							
Conditions d'exécution							
1. Réaliser un suivi par an pendant la durée du contrat de rivière							
Indicateurs d'efficacité							
Nombre de pêches électriques réalisées							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	1 pêche électrique /an /cours d'eau		18 000	21 600			
Total			18 000	21 600			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC			
1	2015	3 000					
1	2016	3 000	20%	80%			
1	2017	3 000	20%	80%			
1	2018	3 000	20%	80%			
1	2019	3 000	20%	80%			
1	2020	3 000	20%	80%			
Maîtrise d'ouvrage							
Fédération pêche 70							
Conditions d'aides							
Cette fiche action pourra être réévaluée lors du bilan à mi-parcours du contrat de rivière.							

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX				Code Fiche Action	
THEME	Gestion et suivi des milieux				B4	4
ME / TPCE	En totalité					
Cours d'eau	En totalité				Priorité	II-1
Commune(s)	En totalité				Lancement	2015
Compatibilité PDM 2016-2021	-					
Intitulé du Projet	Programme d'acquisition foncière					
CONTEXTE						
Problèmes identifiés						
Dans la continuité du premier contrat de rivière Ognon, les syndicats de rivière ont fait l'acquisition de parcelles en bord de cours d'eau et/ou reconnus comme des terrains humides afin d'exercer leur rôle de mise en valeur et de restauration des milieux aquatiques et humides remarquables du bassin versant. Il est donc envisagé de maintenir cette politique afin de bénéficier de la maîtrise foncière lors de travaux de restauration et d'entretien des espaces naturels acquis. Cette politique pourra se faire sur la base des possibilités d'achat via la SAFER et/ou de gré à gré avec les vendeurs potentiels. Une estimation d'achat de 10 hectares par an est envisagée.						
Objectifs						
1. Acquérir les terrains ayant une valeur écologique (zones humides, bras morts, prairies humides...) 2. Assurer l'entretien et la restauration de la fonctionnalité de ces milieux en lien avec l'Ognon par la mise en œuvre d'un plan de gestion annuel						
Conditions d'exécution						
Mise en place éventuelle d'une convention avec la SAFER. La convention comporte ainsi principalement : 1. Un volet « veille foncière » : il permet notamment de suivre l'évolution des mutations dans le monde rural et d'assurer une veille sur les opportunités foncières. 2. Un volet relatif à la mission d'action foncière pour constitution de réserves foncières spécifiques de la SAFER.						
Indicateurs d'efficacité						
Nombre d'hectares acquis						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)					Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Acquisition foncière (sur base de 60 hectares)				120 000	144 000
				Total	120 000	144 000
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts	MO	AERMC	CRFC	CG 39
1	2015	20 000	20%	50%	10% à 30%	10% à 30%
1	2016	20 000	20%	50%	10% à 30%	10% à 30%
1	2017	20 000	20%	50%	10% à 30%	10% à 30%
1	2018	20 000	20%	50%	10% à 30%	10% à 30%
1	2019	20 000	20%	50%	10% à 30%	10% à 30%
1	2020	20 000	20%	50%	10% à 30%	10% à 30%
Maîtrise d'ouvrage						
Smambvo, Siahvo						
Conditions d'aides						

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action				
THEME	Gestion et suivi des milieux	B4	5			
ME / TPCE	656 - 659 - 2025					
Cours d'eau	L'Ognon Basse Vallée, l'Ognon du Lauzin à la Linotte, l'Ognon du Rahin au Lauzin	Priorité	II-2			
Commune(s)	Communes des masses d'eau concernées	Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée					
Intitulé du Projet	Mise en œuvre du plan de gestion des frayères à brochets identifiées					
CONTEXTE						
Localisation						
						
Problèmes identifiés						
Face au nombre croissant de sites restaurés, la mise en place d'un plan de gestion de l'ensemble des frayères à brochets s'impose comme un outil indispensable à la pérennisation des actions menées sur le bassin versant de l'Ognon. Suivant un protocole défini, le plan de gestion permettra de planifier les opérations à mettre en place durant la période du contrat de rivière. Ces actions concernent aussi bien l'évaluation de l'efficacité des travaux par le suivi du frai du brochet que les actions de surveillance et d'entretien régulier des sites (végétation principalement).						
Objectifs						
1. Evaluer l'efficacité des travaux entrepris sur les sites de frayères du brochet. 2. Pérenniser les fonctionnalités des sites et réduire les coûts de réintervention. 3. Planifier les différentes interventions de suivi sur l'ensemble des sites prédéfinis (faune/flore, évolution des sites, ...). 4. Planifier les différentes interventions d'entretien sur l'ensemble des sites prédéfinis (végétation ligneuse, bouchons alluviaux, embâcles, ...).						
Conditions d'exécution						
1. Respect des préconisations issues du plan de gestion. 2. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau si nécessaire.						
Indicateurs d'efficacité						
Nombre de sites suivis par an						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Réalisation d'un tableau de bord	0	0			
2.		0	0			
3.		0	0			
Total		0	0			
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CG	
	2015					
	2016					
	2017					
	2018					
	2019					
	2020					
Maîtrise d'ouvrage						
1 : EPTB Saône Doubs, Smambvo, Siahvo						
Conditions d'aides						

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX	Code Fiche Action				
THEME	Gestion et suivi des milieux	B4	6			
ME / TPCE	En totalité					
Cours d'eau	En totalité	Priorité	II-3			
Commune(s)	En totalité	Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	-					
Intitulé du Projet	Entretien courant des ouvrages et des boisements de berges					
CONTEXTE						
Problèmes identifiés						
Le SMAMBVO est chargé de gérer 146 km du cours principal de l'Ognon. Afin d'assurer les missions d'entretien du cours d'eau sur ce linéaire important, le Syndicat a engagé un solide partenariat avec les Chantiers départementaux pour l'emploi et l'insertion (CDEI) qui réalisent diverses interventions telles que le débroussaillage, la replantation de ripisylve, les protections de berges en génie végétal ou encore le retrait d'embâcles sur les ouvrages hydrauliques. De même, le SIAHVO intervient dans le cadre de ses missions de restauration des annexes hydrauliques et d'entretien des ouvrages hydrauliques. Il intervient également pour le compte des communes afin d'assurer un entretien raisonné des berges de l'Ognon et du Rahin.						
Objectifs						
1. Maintenir l'état de fonctionnement optimum du cours d'eau tout en réduisant la fréquence et l'ampleur des interventions ultérieures. 2. Restaurer la ripisylve sur les secteurs où les berges ont été mises à nu par la mise en place d'un programme de replantation de boutures et de jeunes plants. 3. Diversifier les boisements de berge, redensifier la ripisylve et limiter les apports de bois mort à la rivière.						
Conditions d'exécution						
1. Respect de la réglementation en vigueur 2. Concertation et information des propriétaires riverains						
Indicateurs d'efficacité						
1. Nombre de secteurs faisant l'objet d'un programme de replantation 2. Etat de la ripisylve 3. Maintien ou amélioration de la qualité biologique du cours d'eau						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Smambvo : 120 jours/an, 400€/jour, 3 ans	144 000	172 800			
2.	Siahvo : 120 jours/an, 400€/jour, 3 ans	144 000	172 800			
Total		288 000	345 600			
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC*		
1,2	2015	48 000	70%	30%		
1,2	2016	48 000	70%	30%		
1,2	2017	48 000	70%	30%		
1,2	2018	48 000	70%	30%		
1,2	2019	48 000	70%	30%		
1,2	2020	48 000	70%	30%		
Maîtrise d'ouvrage						
1 : Smambvo 2 : Siahvo						
Conditions d'aides						
* aides spécifiques conditionnées à la réalisation d'opérations de rétablissement de la continuité écologique						

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action	
THEME	Gestion et suivi des milieux		B4	7
ME / TPCE	656			
Cours d'eau	Ognon basse vallée		Priorité	I-4
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné		Lancement	2015
Compatibilité PDM 2016-2021	-			
Intitulé du Projet	Connaissance et conservation participative en vallée de l'Ognon pour le maintien, la restauration des zones de reproduction et des continuités écologiques en faveur des amphibiens menacés			

CONTEXTE	
Problèmes identifiés La vallée de l'Ognon correspond à l'un des trois bastions régionaux pour la Rainette verte <i>Hyla arborea</i>, en danger de disparition en Franche-Comté, et le seul en vallée alluviale. La métapopulation s'articule aujourd'hui autour de 2 noyaux de populations apparemment déconnectés, le premier en basse vallée, à l'ouest de Pesmes, et le second en moyenne vallée correspondant à sa limite de répartition amont (secteur Geneuille-Emagny). Un partenariat entre la LPOFC et le laboratoire Théma dans le cadre du programme de recherche GRAPHAB vise à modéliser le réseau fonctionnel d'habitats en région pour cette espèce choisie comme modèle biologique afin de cibler les secteurs à enjeu de restauration ou création d'habitat pour reconnecter les populations entre elles (modélisation pour la vallée de l'Ognon à partir de l'hiver 2014). Des opérations de maintien de l'espèce, auxquelles participe la LPO FC, sont déjà mises en oeuvre en moyenne vallée (création d'un ENS25 dédié à l'espèce et réseau PRAM d'Emagny). Outre la Rainette verte, la vallée de l'Ognon est également concernée par d'autres enjeux herpétologiques forts pour lesquels la connaissance est à conforter, en priorité concernant les Tritons crêtés et ponctué. Des prospections ciblées permettront d'orienter les mesures de gestion afin d'avoir une approche des trames vertes et bleues élargie au cortège des amphibiens et espèces associées, au-delà de la Rainette verte.	
Objectifs L'enjeu est ici de poursuivre le programme d'actions en faveur de l'espèce à l'échelle de la vallée de l'Ognon (tronçon Recologne à Broye-Aubigney-Montseugny) et de tester la mise en oeuvre concrète sur le terrain des résultats du programme de recherche GRAPHAB, en complémentarité des approches de terrain prenant en compte des paramètres et contraintes supplémentaires et nécessaires. Contribuer à sauvegarder les espèces à enjeu de conservation de la région (niveau de menace élevée en liste rouge / faisant l'objet d'un plan national et/ou régional d'actions) par le maintien des sites de reproduction et la restauration des continuités écologiques. Porté à connaissance des enjeux faunistiques vers les acteurs locaux et développement d'un programme de conservation participative (mobilisation de volontaires, bénévoles, professionnels et acteurs agricoles, territoires de collectivités) pour la réalisation d'actions concrètes de préservation des milieux et de restauration de leur fonctionnalité.	
Conditions d'exécution Amélioration des connaissances : inventaires ciblés par les professionnels et par animation du réseau de bénévoles. Evaluation de l'état de conservation des milieux et hiérarchisation des mesures de restauration et de création (en testant le logiciel GRAPHAB): densification du noyau de population aval et restauration des continuités entre noyaux de populations amont et aval (Rainette); recherche des Tritons sp et densification du réseau sur trois secteurs d'Emagny à Pesmes.	
Indicateurs d'efficacité Nombre de données recueillies Nombre de mares restaurées ou créées / Colonisation effective par les espèces cibles Evolution des connexions du réseau Nombre d'acteurs locaux mobilisés	

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF			
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Etude préalable (terrain professionnel, animation d'observateurs et campagne de science participative) pour le recensement des sites de reproductions des espèces cibles : 1 tronçon de la vallée/3/an + prélèvement d'eau pour analyse ADN environnemental tritons (1 an sur 2) et méthode des pièges "Ortmann" sur sites désignés (1 an sur 2)	56 605	56 605
2.	Accompagnement local à l'émergence d'actions de conservation participative pour la restauration et la densification du réseau de sites de reproduction (porté à connaissance des enjeux, restauration, création, mise en protection, prise en compte des éléments de connectivité écologique, etc), encadrement technique et scientifiques des travaux et actions. Définition avec les acteurs volontaires des conditions/besoins pour activer une marge de progrès en faveur de la biodiversité.	114 530	144 440
3.	Mesure de l'efficacité des opérations (bilan des travaux, présence/absence des espèces cibles, connexions créées) et retour d'expérience envers les partenaires et acteurs locaux	44 220	44 220
Total		215 355	245 265

Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC	CG	CRFC/FRB
1,2,3	2015	38 965				
1,2,3	2016	42 200				
1,2,3	2017	44 935				
1,2,3	2018	37 145				
1,2,3	2019	37 005				
1,2,3	2020	45 015				

Maîtrise d'ouvrage
LPO Franche-Comté et/ou partenariat avec les collectivités locales selon les possibilités
Conditions d'aides

VOLET	FONCTIONNALITE DES MILIEUX		Code Fiche Action				
THEME	Gestion et suivi des milieux		B4	8			
ME / TPCE	656						
Cours d'eau	Ognon basse vallée		Priorité	II-4			
Commune(s)	Communes localisées sur le BV concerné		Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	-						
Intitulé du Projet	Préservation du cortège d'oiseaux des zones humides agricoles par une adaptation/adéquation des pratiques agricoles sur les milieux concernés.						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
Le projet concernant les oiseaux des zones humides agricoles porte sur les milieux prairiaux de la vallée de l'Ognon (prairies de fauche, zones cultivées, marais, gravière dont l'exploitation est achevée, etc.), vallée ne bénéficiant à ce jour d'aucune mesure de protection réglementaire ou de gestion conservatoire à l'échelle de ces enjeux forts du territoire. Ces écosystèmes fournissent en effet une contribution importante et spécifique à la biodiversité. Si les prairies fauchées forment l'habitat plus ou moins exclusif, en période de nidification d'une avifaune spécialisée, d'autres milieux non agricoles (marais, milieux humides) permettent aussi d'assurer la reproduction de quelques espèces patrimoniales. Les premières sont depuis plusieurs décennies altérées par les pratiques agricoles (fauche précoce, fertilisation, retournement au profit du maïs, etc.). L'impact des fenaisons précoces sur la dynamique des populations d'oiseaux prairiaux n'est plus à démontrer aujourd'hui. La protection des populations nicheuses passe ainsi par la conservation et/ou la restauration d'étendues de prairies de dimensions suffisantes et bénéficiant d'une gestion agricole basée sur le fauchage extensif et donc d'une adéquation de périodicité de travaux agricoles avec le cycle de reproduction des espèces. Les espèces prairiales visées sont toutes des espèces à enjeux de conservation, inscrites sur la Liste Rouge en Franche-Comté : Courlis cendré, Tarier des prés, Pipit farlouse, Vanneau huppé, Marouette ponctuée (et Rôle des genêts présent en vallée de l'Ognon jusque dans les années 90).							
Objectifs							
Contribuer à sauvegarder les espèces à enjeu de conservation de la région (niveau de menace élevée en liste rouge / faisant l'objet d'un plan national et/ou régional d'actions) par le maintien des sites de reproduction et la restauration des continuités écologiques. Porter à connaissance des enjeux faunistiques vers les acteurs locaux et développement d'un programme de conservation participative (mobilisation de volontaires, bénévoles, professionnels et acteurs agricoles, territoires de collectivités) pour la réalisation d'actions concrètes de préservation des milieux et de restauration de leur fonctionnalité.							
Conditions d'exécution							
L'enjeu oiseaux des zones humides agricoles concerne l'ensemble de la vallée de l'Ognon. Développement des partenariats nécessaires avec les propriétaires/gestionnaires de parcelles et mise en oeuvre des travaux (restauration et création de pièces d'eau, corridors) et accompagnement à la prise en compte des enjeux dans les travaux agricoles. Complémentarité avec des programmes portés par d'autres structures (Biodiversité haies (FNE FC), restauration de zones humides (SMAMBVO, PRAM, etc...)							
Indicateurs d'efficacité							
Nombre de nichées préservées lors des travaux agricoles Nombre d'acteurs locaux mobilisés							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Assurer une mise à jour des connaissances nécessaires à l'action sur les espèces et territoires ciblés (répartition des espèces en nidification par des prospections professionnelles et avec animation du réseau d'observateurs bénévoles, accueil et encadrement d'un stagiaire), anticipation de la problématique de prise en compte des enjeux avec les professionnels du monde agricole et les différents acteurs locaux (collectivités, Chambres d'agriculture, etc.).	40 895	40 895				
2.	Accompagnement de la profession agricole avec proposition réactive d'interventions pouvant donner lieu à indemnisation et définition, avec les exploitants volontaires, des conditions/besoins pour activer une marge de progrès en faveur de la biodiversité sur l'exploitation, en remplaçant leur rôle dans la connaissance des enjeux et la réalisation d'un projet concret en faveur de la biodiversité.	53 355	53 355				
3.	Bilan de l'opération, en lien avec les exploitants et locataires agricoles concernés, anticipation sur les possibles interventions et adaptations à mener, orientations possibles, travail avec groupes constitués, fonctionnalités/continuités inter-exploitations, etc.	17 400	17 400				
Total		111 650	111 650				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			MO	AERMC	CG	CRFC/FRB	
1,2,3	2015	18 230					
1,2,3	2016	18 435					
1,2,3	2017	18 435					
1,2,3	2018	18 850					
1,2,3	2019	18 850					
1,2,3	2020	18 850					
Maîtrise d'ouvrage							
LPO Franche-Comté et/ou partenariat avec les collectivités locales selon les possibilités							
Conditions d'aides							

C : ANIMATION, COMMUNICATION, ET PATRIMOINE

C1 : Animation et coordination du Contrat

VOLET	ANIMATION ET COORDINATION DU CONTRAT		Code Fiche Action				
THEME	Animation et coordination du Contrat		C1	1			
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité		Priorité	I-1			
Commune(s)	En totalité						
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée						
Intitulé du Projet	Poste de coordonnateur du Contrat de Rivière						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
Un Contrat de Rivière est un projet complexe, abordant des thématiques diversifiées dont la mise en oeuvre nécessite la présence d'un chargé de missions à temps complet possédant des compétences techniques et administratives. Ce dernier sera ainsi en charge de créer une dynamique autour du programme d'actions et d'assister sur le plan technique et administratif les maîtres d'ouvrages locaux.							
Objectifs							
Les principales missions du coordinateur du contrat seront : 1. L'organisation et l'animation des réunions du Comité de rivière ; 2. L'impulsion et la coordination des actions prévues au Contrat ; 3. L'assistance technique et administrative des maîtres d'ouvrages locaux ; 4. La réalisation des états d'avancements du Contrat ; 5. La mise en place du programme de communication.							
Conditions d'exécution							
Indicateurs d'efficacité							
1. Satisfaction des maîtres d'ouvrages locaux et des partenaires techniques et financiers. 2. Circulation d'informations et contacts entre le chargé de mission et les maîtres d'ouvrages locaux.							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Salaires + charges sur 6 ans		348 000	348 000			
			Total	348 000			
			348 000	348 000			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			EPTB SD	AERMC*	CG70	CG25	CG39
1	2015	58 000	33%	50%	7,9%	5,6%	3,4%
1	2016	58 000	33%	50%	7,9%	5,6%	3,4%
1	2017	58 000	33%	50%	7,9%	5,6%	3,4%
1	2018	58 000	33%	50%	7,9%	5,6%	3,4%
1	2019	58 000	33%	50%	7,9%	5,6%	3,4%
1	2020	58 000	33%	50%	7,9%	5,6%	3,4%
Maîtrise d'ouvrage							
EPTB Saône et Doubs							
Conditions d'aides							
* L'AERMC fournit une aide de 50% sur la base du salaire chargé *1,3 pour le poste d'animateur et 50% sur le montant HT des dépenses d'investissement plafonnés à 24 000 €HT de dépenses.							

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE		Code Fiche Action				
THEME	Animation et coordination du Contrat		C1	2			
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité		Priorité	I-2			
Commune(s)	En totalité						
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée						
Intitulé du Projet	Poste de chargé d'études / technicien de rivière						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
En appui du coordonnateur du contrat, le technicien sera le support technique de l'EPTB Saône et Doubs et des différents maîtres d'ouvrage locaux. Il aura la charge d'impulser la mise en œuvre des projets répondant aux objectifs du contrat de rivière, en particulier ceux qui concernent le volet B (continuité écologique, restauration physique des cours d'eau, restauration des zones humides et annexes hydrauliques).							
Objectifs							
1. Rechercher et évaluer des sites potentiels de reproduction du brochet (fonctionnalité, enjeux) et proposer des projets de réhabilitation/restauration 2. Evaluer les enjeux liés à la continuité écologique et aux zones de reproduction de la truite sur la haute vallée de l'Ognon ainsi que sur les affluents concernés et proposer des projets d'aménagements et de restauration. 3. Rédiger les dossiers de déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau. 4. Participer à la conduite des projets et travaux en cours et à venir. 5. Améliorer les connaissances liées aux espèces de la flore et de la faune à enjeux patrimoniaux sur le BV Ognon. 6. Suivi avant et après travaux des sites. 7. Participer aux actions de communication du contrat rivière (plaquettes, réunions, conseils techniques auprès des élus et des riverains...).							
Conditions d'exécution							
1. Placé sous l'autorité du coordonnateur du Contrat de rivière Ognon 2. Basé dans les locaux de la Maison de l'Ognon à Boulot							
Indicateurs d'efficacité							
1. Satisfaction des maîtres d'ouvrages locaux et des partenaires techniques et financiers. 2. Nombre de projets impulsés							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Salaires + charges sur 6 ans		298 000	387 400			
Total			298 000	387 400			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			EPTB SD	AERMC*	CG70	CG25	CG39
1	2015	49 667	20%	50%			
1	2016	49 667	20%	50%			
1	2017	49 667	20%	50%			
1	2018	49 667	20%	50%			
1	2019	49 667	20%	50%			
1	2020	49 667	20%	50%			
Maîtrise d'ouvrage							
EPTB Saône et Doubs							
Conditions d'aides							
* L'AERMC fournit une aide de 50% sur la base du salaire chargé *1,3 pour le poste d'animateur et 50% sur le montant HT des dépenses d'investissement plafonnés à 24 000 €HT de dépenses.							

VOLET	ANIMATION ET COORDINATION DU CONTRAT	Code Fiche Action					
THEME	Animation et coordination du Contrat	C1	3				
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité	Priorité	I-3				
Commune(s)	En totalité						
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée						
Intitulé du Projet	Postes au sein du Syndicat de la moyenne et basse vallée de l'Ognon						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
Acteur majeur de la mise en œuvre des actions du contrat de rivière, le Syndicat mixte d'aménagement de la moyennne et de la basse vallée de l'Ognon dispose d'une équipe technique complète en lien avec le coordonnateur du contrat. Cette équipe se compose d'un directeur technique, d'une chargée de missions zones humides et d'une technicienne de rivière.							
Objectifs							
1. Pérenniser la structure par le maintien des effectifs nécessaires à la réalisation des missions statutaires et notamment la mise en œuvre des projets inscrits au programme d'action du contrat de rivière. 2. Participer à l'élaboration des dossiers techniques et administratifs de chaque opération, d'assurer le suivi des réalisations et des réunions de chantier en étroite collaboration avec le coordonnateur du contrat, . 3. Participer aux instances du contrat (comité de rivière, comité de pilotage)							
Conditions d'exécution							
Indicateurs d'efficacité							
1. Satisfaction des maîtres d'ouvrages locaux et des partenaires techniques et financiers. 2. Circulation d'informations et contacts entre le chargé de mission et les maîtres d'ouvrages locaux. 3. Nombre de projets impulsés							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Salaires + charges sur 6 ans pour les trois postes	900 000	1 080 000				
Total		900 000	1 080 000				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			SMAMBVO	AERMC*	CG70	CG25	CG39
1	2015	180 000	33%	50%			
1	2016	180 000	33%	50%			
1	2017	180 000	33%	50%			
1	2018	180 000	33%	50%			
1	2019	180 000	33%	50%			
1	2020	180 000	33%	50%			
Maîtrise d'ouvrage							
Smambvo							
Conditions d'aides							
* L'AERMC fournit une aide de 50% sur la base du salaire chargé *1,3							

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE		Code Fiche Action			
THEME	Animation et coordination du Contrat		C1	4		
ME / TPCE	En totalité					
Cours d'eau	En totalité		Priorité	I-4		
Commune(s)	En totalité					
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée					
Intitulé du Projet	Poste de technicien de rivière au sein du Syndicat d'aménagement de la haute vallée de l'Ognon					
CONTEXTE						
Problèmes identifiés						
Le Siahvo dispose de compétences en adéquation avec les objectifs du contrat de rivière Ognon par la mise en œuvre de projets liés aux thématiques de continuité écologique et de lutte contre les pollutions industrielles. La pérennisation du poste de technicien s'avère indispensable pour mener à bien cette politique ambitieuse de restauration de la qualité de l'eau sur le secteur sensible de la haute vallée de l'Ognon.						
Objectifs						
1. Pérenniser la structure par le maintien des effectifs nécessaires à la réalisation des missions statutaires et notamment la mise en œuvre des projets inscrits au programme d'action du contrat de rivière. 2. Evaluer les enjeux liés à la continuité écologique et aux zones de reproduction de la truite sur la haute vallée de l'Ognon ainsi que sur les affluents concernés et proposer des projets d'aménagements et de restauration. 3. Suivi et réalisation de l'entretien de la végétation rivulaire (PPE, communes) 3. Participer à la conduite des projets et travaux inscrits au contrat de rivière 4. Suivi avant et après travaux des sites. 5. Participer aux actions de communication du contrat rivière (plaquettes, réunions, conseils techniques auprès des élus et des riverains...).						
Conditions d'exécution						
Engagement des projets inscrits au contrat de rivière :						
Fiche action :						
Indicateurs d'efficacité						
1. Satisfaction des maîtres d'ouvrages locaux et des partenaires techniques et financiers. 2. Circulation d'informations et contacts entre le chargé de mission et les maîtres d'ouvrages locaux. 3. Nombre de projets impulsés						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.		
1.	Salaires + charges sur 6 ans pour les trois postes		270 000	351 000		
Total			270 000	351 000		
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière			
			Siahvo	AERMC*		
1	2015	45 000	20%	50%		
1	2016	45 000	20%	50%		
1	2017	45 000	20%	50%		
1	2018	45 000	20%	50%		
1	2019	45 000	20%	50%		
1	2020	45 000	20%	50%		
Maîtrise d'ouvrage						
Siahvo						
Conditions d'aides						
* L'AERMC fournit une aide de 50% sur la base du salaire chargé *1,3						

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE	Code Fiche Action					
THEME	Animation et coordination du Contrat	C1	5				
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité	Priorité	I-5				
Commune(s)	En totalité	Lancement	2015				
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée						
Intitulé du Projet	Mise en place et financement d'un chargé de mission à mi-temps : animation et coordination du volet agricole						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
Afin d'assurer la cohérence des actions agricoles à l'échelle du bassin versant et faciliter la concertation dans le cadre du Contrat de rivière Ognon, il est proposé de créer un poste à mi-temps de chargé de mission. Ses missions seront de coordonner l'ensemble du programme agricole, de faire le lien avec les partenaires techniques et financiers, de sensibiliser et communiquer sur le contrat de rivière, les outils mobilisables (FEADER) et les actions menées et de participer aux différentes instances du Contrat de rivière. Ce chargé de mission devra faciliter, par la concertation, la réalisation de projets agricoles et assurera la coordination et l'animation de la démarche.							
Objectifs							
Les principales missions du chargé de mission agricole sont : 1. L'impulsion et le suivi des actions agricoles prévues dans le volet A2 du programme d'action du contrat de rivière Ognon, en concertation avec les Chambres départementales réalisatrices et en cohérence avec les objectifs du contrat - tenue d'un tableau de bord. 2. La mise en place d'un programme d'information et de communication autour du volet agricole. 3. La participation aux instances du contrat de rivière (comités techniques, comités de pilotage, comités de rivière). 4. L'assistance technique et administrative au coordonnateur du contrat. 5. Impliquer les opérateurs économiques du bassin par la mise en place d'une étude ou d'expérimentations agricoles à mener pour dynamiser l'agriculture du bassin. Ex : Comment permettre le maintien de la polyculture-élevage dans la vallée de l'Ognon ? La thématique sera à déterminer avec les opérateurs économiques en fonction des enjeux du territoire. 6. Promouvoir les outils mobilisables dans le cadre du FEADER. Le chargé de mission agricole partagera son temps avec des agents des chambres départementales. Leur principale mission est : 1. Un appui technique à la mission régionale (réunions techniques, relecture des documents de communication, participation à l'étude/expérimentation...).							
Conditions d'exécution							
1. Placé sous l'autorité d'un chef de service de la Chambre Régionale d'Agriculture. 2. Travail dans un souci d'échange et de coopération avec le coordonnateur du contrat. 3. Basé dans les locaux de la Chambre Régionale d'Agriculture. 4. Le mi-temps sera partagé entre 70% de temps d'un agent régional (± 70 j.) et 30 % de temps d'agents départementaux (± 30 j.) selon les modalités définies ci-dessus.							
Indicateurs d'efficacité							
1. Satisfaction des maîtres d'ouvrages locaux et des partenaires techniques et financiers. 2. Circulation d'informations et contacts entre le chargé de mission et les maîtres d'ouvrages locaux. 3. Etat d'avancée des différentes actions du volet agricole. 4. Mise en place d'une étude/expérimentation.							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Salaire + charges (mi-temps) sur 3 ans		117 000				
	Total		117000				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (en €)	Participation financière				
			CRA FC	AERMC	CR FC	CG	Autres
1	2015	39 000	50%	50%			
1	2016	39 000	50%	50%			
1	2017	39 000	50%	50%			
	2018						
	2019						
	2020						
Maîtrise d'ouvrage							
Chambres d'agriculture de Franche-Comté							
Conditions d'aides							

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE		Code Fiche Action				
THEME	Programme de communication		C1	6			
ME / TPCE							
Cours d'eau			Priorité	II - 1			
Commune(s)	Communes concernées par les projets		Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée						
Intitulé du Projet	Animation générale et évaluation de la perte agricole liée aux projets de restauration physique des cours d'eau						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
Les projets de restauration physique des cours d'eau sont des projets complexes et difficiles à mettre en oeuvre. Ces derniers nécessitent ainsi la participation de l'ensemble des partenaires, la mise en place d'une importante animation auprès des exploitants agricoles et l'évaluation de la perte agricole (perte foncière et financière) liée à leur réalisation pour les exploitants sensibles à cette démarche.							
Objectifs							
1. Participer à l'ensemble des réunions animées par l'EPTB Saône et Doubs afin d'apporter un appui technique auprès des exploitants agricoles concernés par les projets. 2. Evaluer la perte foncière et économique au niveau des secteurs où les exploitants souhaitent approfondir la démarche							
Conditions d'exécution							
Etant donné le caractère innovant de cette opération, les estimations faites dans le montage financier seront affinées dès lors que le projet de renaturation du cours d'eau et sa mise en œuvre auront clairement été définis par le porteur de projet.							
Indicateurs d'efficacité							
Participation aux réunions Nombre de diagnostics réalisés							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)			Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Participation aux réunions de sensibilisation à la thématique de la renaturation (sur base d'une réunion par 1/2 bassin versant)		560	672			
2.	Participation aux réunions de présentation des projets de restauration physique (sur base de 3,5 jours par projet)		13 720	16 464			
3.	Evaluation de la perte agricole (diagnostic des pratiques agricoles, pertes foncières, estimations financières) pour les exploitants intéressés par l'un des projets (sur base de 2 projets émergents et de 4 exploitations concernées)		6 720	8 064			
4.	Appui auprès des exploitants lors de la phase de négociation et de recherche de compromis		5 600	6 720			
Total			26 600	31 920			
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière				
			CDA	AERMC*	CRFC	CG**	Autres
1,2	2015	8 904	20%	40%	10 à 40 %	20 à 25%	
2,3	2016	16 296	20%	40%	10 à 40 %	20 à 25%	
4	2017	2 240	20%	40%	10 à 40 %	20 à 25%	
4	2018	2 240	20%	40%	10 à 40 %	20 à 25%	
4	2019	2 240	20%	40%	10 à 40 %	20 à 25%	
4	2020	2 240	20%	40%	11 à 40 %	20 à 25%	
Maîtrise d'ouvrage							
Chambres d'Agriculture pour apporter l'appui nécessaire aux porteurs du projet de renaturation.							
Conditions d'aides							
* Financement de 50% sur un plafond à 450€/jour							
** Pas d'aides possibles par CG 70							

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE	Code Fiche Action					
THEME	Animation et coordination du Contrat	C1	7				
ME / TPCE	En totalité						
Cours d'eau	En totalité	Priorité	II - 2				
Commune(s)	En totalité	Lancement	2017				
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée						
Intitulé du Projet	Evaluation du Contrat - Etude bilan						
CONTEXTE							
Problèmes identifiés							
Un contrat de rivière implique une programmation d'actions sur 6 ans permettant d'atteindre des objectifs en terme de qualité d'eau, de gestion des milieux naturels, d'animation et d'implication des acteurs locaux. Si la pertinence des programmes d'actions peut être jugée dès la phase d'élaboration, leur efficacité et leur mise en oeuvre ne peut être jugée que dans le temps. Ceci nécessite de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation afin d'établir des bilans et de prévoir les réajustements éventuels pour atteindre les objectifs initiaux.							
Objectifs							
1. Réaliser 2 études bilan : une à mi-parcours et une en fin de Contrat. 2. Recadrer éventuellement les programmes d'actions et leurs objectifs, de recadrer les indicateurs d'efficacité. 3. Evaluer l'évolution des milieux et des pressions, caractériser de nouveaux enjeux en vue d'une préparation éventuelle de nouveaux programmes d'actions.							
Conditions d'exécution							
1. Etablir un tableau de bord du contrat 2. Choisir des indicateurs d'efficacité pour chaque action							
Indicateurs d'efficacité							
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.				
1.	Bilan intermédiaire du Contrat de Rivière en prestation externe	15 000	18 000				
2.	Bilan final du Contrat de Rivière en prestation externe	40 000	48 000				
Total		55 000	18 000				
Plan de financement et clé de répartition							
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière				
			EPTB SD	AERMC	CRFC	CG70/25/39	
	2015						
	2016						
1	2017	15 000	20%	40%	10%	10%	
	2018						
	2019						
2	2020	40 000	20%	40%	10%	10%	
Maîtrise d'ouvrage							
EPTB Saône et Doubs							
Conditions d'aides							

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE	Code Fiche Action				
THEME	Animation et coordination du Contrat	C1	8			
ME / TPCE	En totalité					
Cours d'eau	En totalité	Priorité	II - 3			
Commune(s)	En totalité	Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	-					
Intitulé du Projet	Structuration maîtrise d'ouvrage, évolution politiques de gestion des bassins versants					
CONTEXTE						
Problèmes identifiés						
Les évolutions récentes qui découlent de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM), publiée au journal officiel du 27 janvier 2014, fixent les objectifs suivants : - Clarifier les responsabilités des collectivités territoriales, - Créer des métropoles et des pôles d'équilibres territoriaux et ruraux, - Renforcer l'intégration intercommunale, notamment par la création de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), qui n'était pas clairement définie jusqu'à aujourd'hui. Concernant la création de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), trois points sont à retenir : - La création et l'attribution d'une compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations aux communes et EPCI à fiscalité propre, - La création d'une taxe facultative pour le financement de cette compétence, - Une incitation à l'organisation des maîtrises d'ouvrage et de la mutualisation des compétences à l'échelle des bassins versants via des EPAGE (Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et des EPTB (Etablissements Publics Territoriaux de Bassin).						
Objectifs						
L'objectif de cette étude est d'accompagner le Syndicat d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon dans l'évolution des politiques de gestion de bassin versant et notamment les possibilités de structuration de la gouvernance à l'échelle du bassin et le partenariat avec les EPCI concernées. il s'agira notamment de la mise en oeuvre de la compétence GEMAPI et de l'éventuelle création d'un EPAGE						
Conditions d'exécution						
La compétence GEMAPI sera attribuée de façon obligatoire aux communes à compter du 1er Janvier 2016. Le transfert des communes vers les EPCI devra se faire au plus tard au 1er Janvier 2018 pour les Communautés de Communes et au 1er Janvier 2016 pour les Communautés d'Agglomération						
Indicateurs d'efficacité						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Prestation externe	50 000	60 000			
			0			
Total		50 000	60 000			
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (HT en €)	Participation financière			
			MO	AERMC		
1	2015	50 000	20%	80%		
	2016					
	2017					
	2018					
	2019					
	2020					
Maîtrise d'ouvrage						
Smambvo						
Conditions d'aides						

C2 : Programme de communication

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE		Code Fiche Action	
THEME	Programme de communication		C2	1
ME / TPCE	En totalité			
Cours d'eau	En totalité		Priorité	I-1
Commune(s)	En totalité		Lancement	2015
Compatibilité PDM 2016-2021				
Intitulé du Projet	Programme de communication / sensibilisation du contrat de rivière Ognon			

CONTEXTE
Contexte Il est proposé de réaliser 10 fiches-conseils qui constituent un support central et commun à la sensibilisation de tous les publics du territoire. Elles sont consacrées aux objectifs du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée et du programme « Sauvons l'Eau » de l'Agence de l'Eau RM&C, et sont déclinées au cas particulier de l'Ognon. Elles seront ensuite accompagnées d'un document pédagogique complémentaire, le journal « La goutte d'Ognon », qui fera le lien entre les actions de communication et de sensibilisation ainsi que leur promotion. De plus, les témoignages recueillis auprès des différents publics, au cours des animations de stands, journées de formation, interventions dans les établissements scolaires, serviront à la réalisation d'un livre. Composé de plusieurs chapitres « Paroles de riverains », « paroles d'élus », « Paroles de paysans », ..., ce livre sera illustré par les meilleures photos prises par la population locale et parmi celles mises en ligne sur un site internet dédié avec une carte interactive. Objectifs 1. Echanger, avec l'ensemble de la population de la vallée de l'Ognon, jeunes et adultes, sur des thématiques spécifiques et mieux comprendre les enjeux en lien avec la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Conditions d'exécution 1. Définition du programme de sensibilisation et d'information. 2. Travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin versant Indicateurs d'efficacité 1. Nombre d'animations et d'actions réalisées par an auprès des publics visés et/ou des élus 2. Taux de satisfaction suite à la mise en œuvre du programme

MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF			
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.
1.	Réflexion et organisation des fiches et réunions du Comité de pilotage créé		4 900
2.	Ecriture des 10 fiches et du contenu de la pochette		24 150
3.	Graphisme (charte graphique, mise en page, suivi du travail, ...) et impression en 10 000 exemplaires		11 150
4.	Illustration		3 000
5.	Coordination, préparation, évaluation, bilan		7 675
6.	Sensibilisation auprès des scolaires		68 750
Total		0	119 625

Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière			
			EPTB/CPIE		AERMC*	
1,2,3,4,5,6	2015	39 875	20%			
1,2,3,4,5,6	2016	39 875	20%			
1,2,3,4,5,6	2017	39 875	20%			
	2018		20%			
	2019		20%			
	2020		20%			

Maîtrise d'ouvrage
Pôle formation EPTB, CPIE Vallée de l'Ognon
Conditions d'aides
* L'AERMC fournit une aide de 50% sur la base du salaire chargé *1,3 pour les opérations 1,2,3,4,5 et 50% sur la sensibilisation auprès des scolaires (opération 6)

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE	Code Fiche Action				
THEME	Programme de communication	C2	2			
ME / TPCE	En totalité					
Cours d'eau	En totalité	Priorité	I-2			
Commune(s)	En totalité	Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée					
Intitulé du Projet	Publication d'un bulletin d'information annuel du contrat de rivière					
CONTEXTE						
Problèmes identifiés						
Le maintien d'une information régulière destinée à l'ensemble des partenaires concernés par le Contrat est essentielle à une bonne lisibilité des projets réalisés ou en cours de réalisation. Par ailleurs, la transcription de la veille réglementaire et technique exercée par le coordinateur du contrat, l'annonce de manifestations et d'événements liés à l'eau et se déroulant sur le bassin versant est nécessaire au maintien d'une liaison entre les différents intervenants du Contrat.						
Objectifs						
1. Produire une plaquette d'information annuelle de 4 pages maximum. 2. Exposer l'état d'avancement du Contrat de rivière. 3. Sensibiliser les habitants de la vallée à la démarche et aux bonnes pratiques de gestion des cours d'eau. 4. Informer le public des différentes actions et manifestations prévues ou en cours sur le bassin versant.						
Conditions d'exécution						
1. Maintien du lien permanent entre les maîtres d'ouvrage et la cellule d'animation du contrat. 2. Favoriser les interviews et les visites de travaux, et déléguée la rédaction de certains articles. 3. Répondre à la charte graphique du Contrat de rivière et de l'EPTB Saône et Doubs.						
Indicateurs d'efficacité						
1. Nombre de bulletins diffusés pendant la période de mise en oeuvre du Contrat. 2. Nombre d'articles rédigés en collaboration avec les maîtres d'ouvrages locaux.						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Conception de 6 bulletins d'information sur 6 ans	0	0			
2.	Impression à 2500 exemplaires sur 6 ans	7 500	9 000			
3.	Envoi des bulletins d'information	3 000	3 600			
Total		10 500	12 600			
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière			
			EPTB SD	AERMC		
1,2,3	2015	2 100	20%	50%		
1,2,3	2016	2 100	20%	50%		
1,2,3	2017	2 100	20%	50%		
1,2,3	2018	2 100	20%	50%		
1,2,3	2019	2 100	20%	50%		
1,2,3	2020	2 100	20%	50%		
Maîtrise d'ouvrage						
EPTB Saône et Doubs						
Conditions d'aides						

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE	Code Fiche Action				
THEME	Programme de communication	C2	3			
ME / TPCE	En totalité					
Cours d'eau	En totalité	Priorité	I-3			
Commune(s)	En totalité	Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée					
Intitulé du Projet	Réalisation de films sur les projets emblématiques du programme d'action					
CONTEXTE						
Problèmes identifiés						
En 2011-2012, un film retraçant toute la phase travaux du projet d'arasement d'un ouvrage sur le Raddon a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Saône Doubs. Ce type de support de communication permet de toucher un large public par son coté ludique et visuel. Un second film sur le projet d'aménagement des barrages de Voray et Geneuille a été commandé par le Smambvo et devrait être monté pour début 2015.						
Objectifs						
1. Réaliser 1 film tous les 2 ans sur les projets les plus emblématiques du programme d'action 2. Diffuser la vidéo sur support physique (DVD) et en accès libre en ligne (sites internet de l'EPTB et du syndicat)						
Conditions d'exécution						
Indicateurs d'efficacité						
Nombre de films réalisés en fin de contrat						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Réalisation d'un film thématique	12 000	14 400			
2.	Reproduction DVD (100 exemplaires/an)	500	600			
Total		12 500	15 000			
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière			
			MO	AERMC		
	2015					
1	2016	12 500	50%	50%		
	2017					
1	2018	12 500	50%	50%		
	2019					
1	2020	12 500	50%	50%		
Maîtrise d'ouvrage						
EPTB Saône et Doubs, Smambvo						
Conditions d'aides						

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE	Code Fiche Action				
THEME	Programme de communication	C2	4			
ME / TPCE	En totalité					
Cours d'eau	En totalité	Priorité	I-4			
Commune(s)	En totalité	Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée					
Intitulé du Projet	Publication d'un guide d'entretien des cours d'eau					
CONTEXTE						
Problèmes identifiés						
Afin d'accompagner et de conseiller les riverains des cours d'eau, il est proposé par le Smambvo de concevoir un guide pour l'entretien des cours d'eau. Ce guide permettra de donner les bonnes pratiques d'entretien des berges et de la ripisylve.						
Objectifs						
1. Produire une plaquette d'information annuelle de 8 à 10 pages maximum. 2. Sensibiliser les habitants de la vallée à la démarche et aux bonnes pratiques de gestion des cours d'eau. 3. Informer le public des différentes actions et manifestations prévues ou en cours sur le bassin versant.						
Conditions d'exécution						
Indicateurs d'efficacité						
1. Nombre de guides diffusés pendant la période de mise en oeuvre du Contrat.						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Conception d'un guide	0	0			
2.	Impression à 2500 exemplaires	7 500	9 000			
3.	Envoi des bulletins d'information	3 000	3 600			
Total		10 500	12 600			
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière			
			MO	AERMC		
1,2,3	2015	10 500	20%	50%		
Maîtrise d'ouvrage						
1,2,3 : Smambvo						
Conditions d'aides						

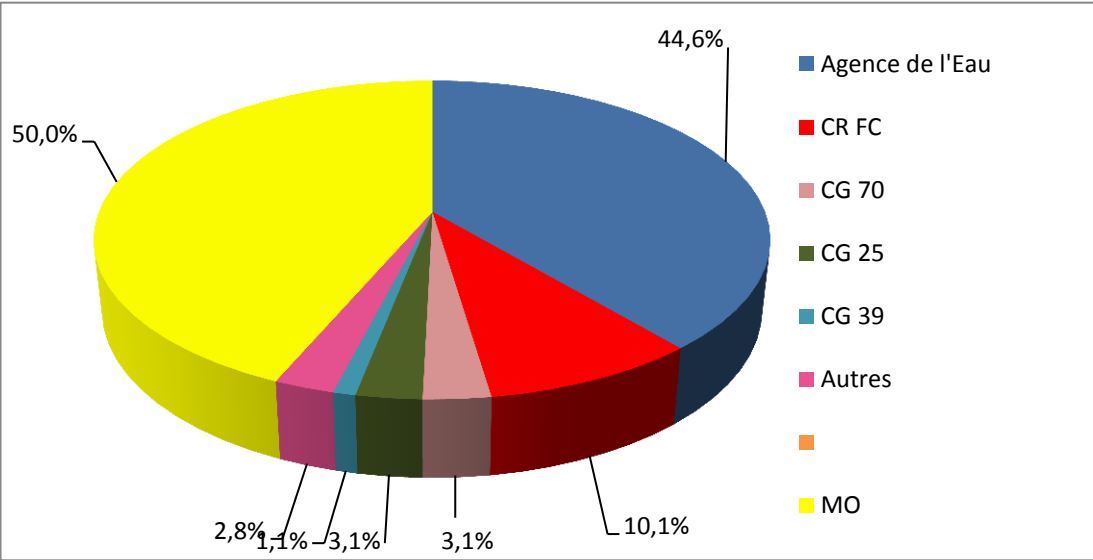
C3 : Valorisation du patrimoine lié à l'eau

VOLET	ANIMATION, COMMUNICATION ET PATRIMOINE	Code Fiche Action				
THEME	Programme de communication	C3	1			
ME / TPCE	En totalité					
Cours d'eau	En totalité	Priorité	I-1			
Commune(s)	En totalité	Lancement	2015			
Compatibilité PDM 2016-2021	Aucune mesure identifiée					
Intitulé du Projet	Identification et restauration du petit patrimoine bâti lié à l'eau					
CONTEXTE						
Problèmes identifiés						
La vallée de l'Ognon recèle de nombreux ouvrages liés à l'eau tels que ponts, lavoirs, fontaines, moulins,... Ces derniers constituent un véritable patrimoine, témoignage de l'Histoire et de l'identité du territoire. Malgré ce fort intérêt patrimonial, certains éléments du petit bâti lié à l'eau sont parfois non entretenus voire dégradés.						
Objectifs						
1. Identifier et hiérarchiser les ouvrages les plus remarquables et les plus menacés sur l'ensemble du bassin versant. 2. Définir techniquement et financièrement les projets de restauration et de valorisation des sites prioritaires. 3. Mettre en œuvre les projets de restauration.						
Conditions d'exécution						
Indicateurs d'efficacité						
1. Nombre de projets émergents. 2. Nombre d'ouvrages restaurés ou mis en valeur.						
MONTAGE FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
Coûts prévisionnels (en €)		Coût H.T.	Coût T.T.C.			
1.	Définition des projets de restauration ou de valorisation des sites retenus					
2.	Mise en œuvre des projets de réhabilitation (AVP, Maîtrise d'œuvre, travaux,...)					
Total		150 000	180 000			
Plan de financement et clé de répartition						
	Année	Coûts (TTC en €)	Participation financière			
			EPTB SD	AERMC*		
1,2,3	2015	30 000	20%	30%		
1,2,3	2016	30 000	20%	30%		
1,2,3	2017	30 000	20%	30%		
1,2,3	2018	30 000	20%	30%		
1,2,3	2019	30 000	20%	30%		
1,2,3	2020	30 000	20%	30%		
Maîtrise d'ouvrage						
Communautés de communes						
Conditions d'aides						
* aides spécifiques conditionnées à l'engagement des maîtres d'ouvrages publics sur les thématiques continuité écologique et restauration physique des cours d'eau						

Volets	Total	P1	% P1	nb FA	P2	% P2	nb FA	Durée totale du Contrat	Nb FA
A1 : Maîtrise des pollutions d'origine agricole	1 743 890 €	1 530 950 €	87,8%	7	212 940 €	12,2%	2	0 €	0
A2 : Maîtrise des pollutions d'origine industrielle	143 500 €	143 500 €	100,0%	3	0 €	0,0%	0	0 €	0
A3 : Mesures complémentaires	329 500 €	100 500 €	30,5%	1	50 000 €	15,2%	2	179 000 €	0
B1 : Amélioration de la fonctionnalité morphologique des cours d'eau	2 616 870 €	2 145 120 €	82,0%	16	471 750 €	18,0%	12	0 €	0
B2 : Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire	4 653 310 €	2 608 310 €	56,1%	18	2 045 000 €	43,9%	12	0 €	0
B3 : Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques	797 033 €	498 193 €	62,5%	13	298 840 €	37,5%	10	0 €	0
B4 : Gestion et suivi des milieux	788 970 €	35 965 €	4,6%	2	0 €	0,0%	0	753 005 €	6
C1 : Animation et coordination du Contrat	2 064 600 €	167 000 €	8,1%	2	55 000 €	2,7%	1	1 842 600 €	5
C2 : Programme de communication	153 125 €	142 625 €	93,1%	1	0 €	0,0%	0	10 500 €	3
C3 : Valorisation du patrimoine lié à l'eau	150 000 €	0 €	0,0%	0		0,0%	0	150 000 €	1
	13 440 798 €	7 372 163 €	55%	63	3 133 530 €	23%	39	2 935 105 €	15

Agence de l'Eau	CR FC	CG 70	CG 25	CG 39	Autres
5 990 693	1 359 818	422 099	411 943	141 309	379 764
44,6%	10,1%	3,1%	3,1%	1,1%	2,8%

MO	TOTAL
6 719 178	13 440 798
50,0%	100,00%



N°	Lien FA	Code	Intitulé fiche	Maître d'ouvrage	Coût total (en €)	
					HT	TTC
1	A1-1	A1	1 Identification et mise en œuvre d'opérations pilotes de gestion des effluents d'élevage	Chambre d'agriculture de Haute Saône	85 000	85 000
2	A1-2	A1	2 Programme Biodiversit'Haies	FNE FC	249 940	249 940
3	A1-3	A1	3 Identification et mise en œuvre d'une opération pilote sur la thématique de la gestion des intrants et pollutions diffuses	Chambre d'agriculture de Haute Saône	352 000	352 000
4	A1-4	A1	4 Opération collective d'amélioration du remplissage /lavage des pulvérisateurs	Chambre d'agriculture de Haute Saône	479 250	481 450
5	A1-5	A1	5 Développement des intercultures visant à maintenir le potentiel agronomique des sols et la biodiversité	FDC 70	44 000	44 000
6	A1-6	A1	6 Animation du concours national "Prairies fleuries"	Chambre d'agriculture de Haute Saône	9 500	10 300
7	A1-7	A1	7 Acquisition de références et conseil au maintien des prairies "Un autre regard sur les prairies permanentes à forte biodiversité de Haute Saône"	Chambre d'agriculture de Haute Saône	371 200	445 440
8	A1-8	A1	8 Identification et mise en œuvre d'une opération pilote sur la thématique de mise en défens des ruisseaux	Chambre d'agriculture de Haute Saône	86 000	86 000
9	A1-9	A1	9 Plan d'entretien des cours d'eau et fossés à l'échelle d'un réseau intercommunal	Chambre d'agriculture de Haute Saône	67 000	80 400
10	A2-1	A2	1 Réduction par phytoremédiation des pollutions liées aux terroirs sur la commune de Magny Danigon et Ronchamp (70)	Siahvo	51 500	61 800
11	A2-2	A2	2 Traitement des boues de la Reigne sur la commune de Magny Vernois (70)	Siahvo	32 000	38 400
12	A2-3	A2	3 Suivi de la contamination par les substances toxiques sur la haute vallée de l'Ognon	Siahvo	60 000	72 000
13	A3-1	A3	1 Etudes de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de l'Ognon	Smambvo	50 000	60 000
14	A3-2	A3	2 Poursuite des procédures de protection des puits de captage	Sievo, CC Val Pesmes	179 000	214 800
15	A3-3	A3	3 Etudes des ressources majeures en eau - Alluvions de l'Ognon et calcaires jurassiques des plateaux de Haute Saône	CG 70	100 500	120 600
16	B1-1	B1	1 Programme de restauration de la Lanterne (25)	Communes, CC Val Marnaysien	203 000	243 600
17	B1-2	B1	2 Programme de restauration de la Vèze d'Ougney (39)	Communes	138 560	166 272
18	B1-3	B1	3 Programme de restauration du Crenu (25)	CC Pays Rougemont	520 000	624 000
19	B1-4	B1	4 Programme de restauration du Poussot (70)	CC Val Marnaysien	190 560	228 672
20	B1-5	B1	5 Programme de restauration de la Fontaine de Douis (70)	CC Val Marnaysien	75 000	90 000
21	B1-6	B1	6 Programme de restauration du Bon bief (25)	CC Val Dame Blanche et Bussièrès	110 000	132 000
22	B1-7	B1	7 Programme de restauration du ruisseau des Coches (25)	CC Val Dame Blanche et Bussièrès	65 000	78 000
23	B1-8	B1	8 Programme de restauration de la Chazelle (25)	CC Val Dame Blanche et Bussièrès	115 000	138 000
24	B1-9	B1	9 Programme de restauration du ruisseau du Bois de la Mouille (25)	CC Val Dame Blanche et Bussièrès	43 000	51 600
25	B1-10	B1	10 Programme de restauration du ruisseau de la Noue Armand (70)	Fédération pêche 70	85 000	102 000
26	B1-11	B1	11 Programme de restauration du ruisseau de Malbazin (70)	Fédération pêche 70	100 000	120 000
27	B1-12	B1	12 Programme de restauration de la Quenoche et de la Linotte (70)	CC Pays Montbozon	85 000	102 000
28	B1-13	B1	13 Programme de restauration du Recologne (25)	Communes, Communauté de communes	140 000	168 000
29	B1-14	B1	14 Programme de restauration de la Résie (70)	CC Val Pesmes, Smambvo ?	105 000	126 000
30	B1-15	B1	15 Programme de restauration de la Buthiers (70)	CC Pays Riolais	95 000	114 000
31	B1-16	B1	16 Programme de restauration du Malgérard (70)	CC Pays Riolais	75 000	90 000
32	B1-17	B1	17 Programme de restauration du ruisseau de Vieilleil (25)	CC Val Dame Blanche et Bussièrès	74 750	89 700
33	B1-18	B1	18 Programme de restauration de la Corcelle (25)	CC Val Dame Blanche et Bussièrès	95 000	114 000
34	B1-19	B1	19 Programme de restauration du Bief rouge (70)	Communes, Com Communes	30 000	36 000
35	B1-20	B1	20 Programme de restauration du ruisseau de Montagney (70)	Communes, Com Communes	30 000	36 000
36	B1-21	B1	21 Programme de restauration du ruisseau de de la Fontaine de Magney (70)	Communes, Com Communes	30 000	36 000
37	B1-22	B1	22 Programme de restauration du Gravelon (39)	Communes, Com Communes	30 000	36 000
38	B1-23	B1	23 Programme de restauration du Razou (70)	Communes, Com Communes	30 000	36 000
39	B1-24	B1	24 Programme de restauration du ruisseau de l'Etang (25)	Communes, Com Communes	35 000	42 000
40	B1-25	B1	25 Programme de restauration du ruisseau de Brans (39)	Communes, Com Communes	40 000	48 000
41	B1-26	B1	26 Programme de restauration du ruisseau Bard les Pesmes (70)	Communes, Com Communes	35 000	42 000
42	B1-27	B1	27 Programme de restauration de la Quenoche (70)	CC Pays Riolais	22 000	26 400
43	B1-28	B1	28 Programme de restauration des ruisseaux de Pierre percée, du Bief, du Cros et de l'étang du Bois (70)	CC Pays Riolais	20 000	24 000
44	B2-1	B2	1 Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Cromary (70)	Smambvo	245 500	294 600
45	B2-2	B2	2 Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Chevroz (25)	Smambvo	214 000	256 800
46	B2-3	B2	3 Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage du Général Brosset à Champagney (70)	Fédération Pêche 70, Siahvo	197 000	236 400
47	B2-4	B2	4 Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau des Prés d'Ambiez (70)	Fédération Pêche 70	67 500	81 000
48	B2-5	B2	5 Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau des Renards (70)	Fédération Pêche 70	85 000	102 000
49	B2-6	B2	6 Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Mansewillers (70)	Fédération Pêche 70	201 000	241 200
50	B2-7	B2	7 Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau Notre Dame (70)	Fédération Pêche 70	80 000	96 000
51	B2-8	B2	8 Restauration de la dynamique alluviale sur deux tronçons de l'Ognon (70)	Siahvo	109 000	130 800
52	B2-9	B2	9 Restauration de la continuité écologique au niveau de l'étang de Clairegoutte (70)	Fédération Pêche 70	55 000	66 000
53	B2-10	B2	10 Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Chenevrey (70) - Courchapon (25)	Smambvo	440 000	528 000
54	B2-11	B2	11 Restauration de la continuité écologique au niveau du seuil de l'ancienne prise d'eau du tissage de La Côte (70)	Siahvo	20 000	24 000
55	B2-12	B2	12 Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de l'Abbaye d'Acey (39)	MO privée	193 310	231 972
56	B2-13	B2	13 Restauration de la continuité écologique au niveau de la vanne levante Jeannin à Mélisey (70)	Siahvo	50 000	60 000
57	B2-14	B2	14 Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage "Reboud" à Plancher Bas (70)	MO privée	226 000	271 200
58	B2-15	B2	15 Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Cirey les Bellevaux (70)	MO privée	165 000	198 000
59	B2-16	B2	16 Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage d'Emagny (25)	MO privée	265 000	318 000
60	B2-17	B2	17 Restauration de la continuité écologique sur le Recologne (25)	Communes, Com Communes	30 000	36 000
61	B2-18	B2	18 Restauration de la continuité écologique au niveau de la prise d'eau du bassin de Champagney (70)	VNF	260 000	312 000
62	B2-19	B2	19 Restauration de la continuité écologique au niveau de deux ouvrages à Fresse (70)	Fédération Pêche 70	515 000	618 000
63	B2-20	B2	20 Restauration de la continuité écologique au niveau du seuil du Volvet à Fresse (70)	MO privée	265 000	318 000
64	B2-21	B2	21 Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Cussey sur l'Ognon (25)	Smambvo	35 000	42 000
65	B2-22	B2	22 Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage Chardenot à Avilley (25)	Fédération Pêche 25	125 000	150 000
66	B2-23	B2	23 Restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Malgérard à Neuville les Cromary (70)	MO privée, CC Pays riolais, Fédération Pêche 70	130 000	156 000
67	B2-24	B2	24 Restauration de la continuité écologique au niveau de la tréfilerie de Montarlol les Rioz (70)	CC Pays Riolais	130 000	156 000
68	B2-25	B2	25 Restauration de la continuité écologique au niveau de l'ancien moulin de Sorans (70)	MO privée	130 000	156 000
69	B2-26	B2	26 Restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Buthiers (70)	MO privée	130 000	156 000

70	B2-27	B2	27	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de la Bachotte à Champagney (70)	Siahvo, Fédération pêche 70	130 000	156 000
71	B2-28	B2	28	Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau le Fau (70)	Com. communes, Fédération de pêche 70	30 000	36 000
72	B2-29	B2	29	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Moncey (25)	Smambvo	105 000	126 000
73	B2-30	B2	30	Restauration de la continuité écologique au niveau du barrage de Belonchamp (70)	Siahvo	25 000	30 000
74	B3-1	B3	1	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Brussey (70)	Smambvo	16 500	19 800
75	B3-2	B3	2	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Perrouse - lieu-dit de "la Morte Jacquot"	Smambvo	11 500	13 800
76	B3-3	B3	3	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Courchapon (25) - secteur amont	Smambvo	8 293	9 952
77	B3-4	B3	4	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Courchapon (25) - secteur aval	Smambvo	27 500	33 000
78	B3-5	B3	5	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune d'Aillevans (70) au lieu-dit du "Creux des Fées"	Siahvo	5 500	6 600
79	B3-6	B3	6	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune d'Avilley (25) au lieu-dit "En Belin"	Smambvo	5 700	6 840
80	B3-7	B3	7	Restauration de zones humides sur les communes de Gémonval (25), Secenans, Vellechevreux-et-Courbenans, Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges (70)	FDC 25	296 700	356 040
81	B3-8	B3	8	Plan de gestion de la gravière de Pagney (39)	Smambvo	52 500	63 000
82	B3-9	B3	9	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Pesmes (70) sur le lieu-dit du "Prés des Essarts"	Smambvo	12 500	15 000
83	B3-10	B3	10	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Vandelans (70)	Smambvo	6 500	7 800
84	B3-11	B3	11	Restauration/création d'une frayère à Brochets sur la commune de Jallerange (25)	Smambvo	16 500	19 800
85	B3-12	B3	12	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Thurey-le-Mont (25) au lieu-dit des Grandes Iles	Smambvo	8 500	10 200
86	B3-13	B3	13	Restauration de zones humides sur la commune de Chevigny-sur-l'Ognon (25)	ONF	30 000	36 000
87	B3-14	B3	14	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Cussey sur l'Ognon (25)	Smambvo	26 800	32 160
88	B3-15	B3	15	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Chenevrey-Morogney (70) au lieu dit en Masebreux	Fédération Pêche 70	6 960	8 352
89	B3-16	B3	16	Restauration d'une frayère à Brochets sur la commune de Boulot (70)	Smambvo	12 300	14 760
90	B3-17	B3	17	Restauration/création d'une frayère à Brochets sur la commune de Thervay (39) sur le lieu-dit des Iles de Balançon	Smambvo	12 500	15 000
91	B3-18	B3	18	Restauration/création d'une frayère à Brochets sur la commune de Montagny (70)	Smambvo	8 500	10 200
92	B3-19	B3	19	Restauration/création d'une frayère à Brochets sur la commune de Vitreux (39) au lieu-dit de l'Abbaye d'Acey	Smambvo	8 500	10 200
93	B3-20	B3	20	Restauration/création d'une frayère à Brochets sur la commune de Malans (70)	Smambvo	5 000	6 000
94	B3-21	B3	21	Amélioration de la reproduction du brochet sur les moyenne et basse vallées de l'Ognon	Smambvo	54 000	64 800
95	B3-22	B3	22	Préservation des zones humides de la vallée de l'Ognon et gestion conservatoire	Smambvo, Siahvo, CEN FC, Fération Pêche, ...	83 280	99 936
96	B3-23	B3	23	Préservation des tourbières (Réseau tourbières du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-comté)	CEN FC	81 000	97 200
97	B4-1	B4	1	Gestion et valorisation d'un site naturel en vallée de l'Ognon	EPTB, Smambvo	10 965	13 158
98	B4-2	B4	2	Plan de gestion des alluvions de l'Ognon et de ses affluents	EPTB, Siahvo, Fédération Pêche 70	25 000	30 000
99	B4-3	B4	3	Suivi écologique des ruisseaux patrimoniaux apicaux du bassin versant de l'Ognon	Fédération Pêche 70	18 000	21 600
100	B4-4	B4	4	Programme d'acquisition foncière	Smambvo	120 000	144 000
101	B4-5	B4	5	Mise en œuvre du plan de gestion des frayères à brochets identifiées	Smambvo	0	0
102	B4-6	B4	6	Entretien courant des ouvrages et des boisements de berges	Smambvo, Siahvo	288 000	345 600
103	B4-7	B4	7	Connaissance et conservation participative en vallée de l'Ognon pour le maintien, la restauration des zones de reproduction et des continuités écologiques en faveur des amphibiens menacés	LPO	215 355	245 265
104	B4-8	B4	8	Préservation du cortège d'oiseaux des zones humides agricoles par une adaptation/adéquation des pratiques agricoles sur les milieux concernés.	LPO	111 650	111 650
105	C1-1	C1	1	Poste de coordonnateur du Contrat de Rivière	EPTB	348 000	348 000
106	C1-2	C1	2	Poste de chargé d'études / technicien de rivière	EPTB	298 000	298 000
107	C1-3	C1	3	Postes au sein du Syndicat de la moyenne et basse vallée de l'Ognon	Smambvo	900 000	900 000
108	C1-4	C1	4	Poste de technicien de rivière au sein du Syndicat d'aménagement de la haute vallée de l'Ognon	Siahvo	270 000	270 000
109	C1-5	C1	5	Mise en place et financement d'un chargé de mission à mi-temps : animation et coordination du volet agricole	Chambre d'agriculture	117 000	117 000
110	C1-6	C1	6	Animation générale et évaluation de la perte agricole	Chambre d'agriculture	26 600	31 920
111	C1-7	C1	7	Evaluation du contrat - Etude bilan	EPTB	55 000	66 000
112	C1-8	C1	8	Structuration maîtrise d'ouvrage, évolution politiques de gestion des bassins versants	Smambvo,Siahvo	50 000	60 000
113	C2-1	C2	1	Programme de communication / sensibilisation du contrat de rivière Ognon	EPTB	119 625	119 625
114	C2-2	C2	2	Publication d'un bulletin d'information annuel du contrat de rivière Ognon	EPTB	10 500	12 600
115	C2-3	C2	3	Réalisation de films sur les projets emblématiques du programme d'action	EPTB, Smambvo, Fédération Pêche 70	12 500	15 000
116	C2-4	C2	4	Publication d'un guide d'entretien des cours d'eau	Smambvo, EPTB	10 500	12 600
117	C3-1	C3	1	Identification et restauration du petit patrimoine bâti lié à l'eau	Com, communes	150 000	180 000

TOTAL (en €)						13 440 798	15 424 804
--------------	--	--	--	--	--	------------	------------

Nos partenaires



EPTB Saône Doubs

220 rue du Km 400 - 71000 MÂCON
03 85 21 98 12 - info@eptb-saone-doubs.fr
www.eptb-saone-doubs.fr